



COMMUNE DE PERENCHIES

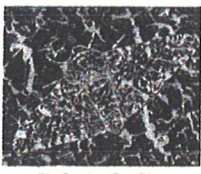
ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Christophe LABORDE



Paysagiste D.P.L.G.

Thomas STEINAUER



ECOLOGUE

Juin 1999

INTRODUCTION

Pérenchies est une commune au passé très riche marqué par de grands bouleversements, notamment la révolution industrielle et le développement de l'industrie textile.

Cette histoire a aussi compris des épisodes douloureux, qui se sont traduits par des blessures profondes notamment la fermeture des établissements Agache dont la ville était largement dépendante. Parallèlement, l'extension urbaine s'est affirmée pour former le Pérenchies actuel.

Tout cela a finalement engendré un ensemble assez cohérent. Toutefois, la ville souffre encore de ruptures, de manques de liens, de carences...

L'objectif de cette étude financée par le Fond d'Amélioration du Cadre de Vie est de mettre en évidence toute la richesse de ce passé et du patrimoine qu'il a légué, dans le but de le préserver et de le valoriser.

Il s'agit également de renouer des liens entre les quartiers et entre les habitants par des aménagements attrayants, confortables et sécurisants.

Il s'agit enfin de retrouver une part de nature en ville, source de bien être, de qualité de vie et de biodiversité.

La définition de grands principes d'aménagement à l'échelle de la ville permet de garantir une politique urbaine globale et cohérente.

Il s'agit de valoriser le patrimoine de la commune à travers deux grands thèmes: la plaine de la Lys et l'industrialisation; de mettre en place une trame verte et un réseau de cheminements piétons et cyclistes et d'améliorer la lisibilité de la ville et la sécurité des riverains depuis les grands axes routiers.

Le cadre de vie étant l'affaire de tous, il nous a semblé important de mettre en avant les aspects qui dépendent des choix privés des habitants: façades, clôtures et jardinets.

L'organisation de la ville en quatre quartiers nous amène dans un second temps à présenter des actions ponctuelles par quartier. Chaque quartier bénéficiera d'aménagements d'espaces conviviaux, d'espaces naturels, de placettes et d'entrées de ville.

Enfin, en ce qui concerne le centre ville, des propositions d'aménagement ont été demandées à Pierre Blanckaert, paysagiste. Cette vision supplémentaire des aménagements réalisables a permis une concertation importante avec les différents partenaires impliqués dans la démarche d'amélioration du cadre de vie: les services techniques municipaux, les services de Lille Métropole Communauté Urbaine, la Direction Départementale de l'Équipement et l'unité territoriale d'Armentières...

APPROCHE GLOBALE

Deux paysages

La commune de Pérenchies est à la jonction de deux grandes entités paysagères : les Weppes et la plaine de la Lys.

Les Weppes

L'entité paysagère traditionnelle des Weppes est difficilement perceptible. C'est un plateau de faible altitude (30 à 45 mètres d'altitude), jadis voué aux champs ouverts. Une urbanisation très forte de ce secteur a engendré cette perte de caractère sur la commune de Pérenchies. Ce visage historique des Weppes n'est plus sur Pérenchies qu'un lointain souvenir. L'identité de la commune se traduit à ce niveau par la ville, son histoire, son urbanisme et son architecture.

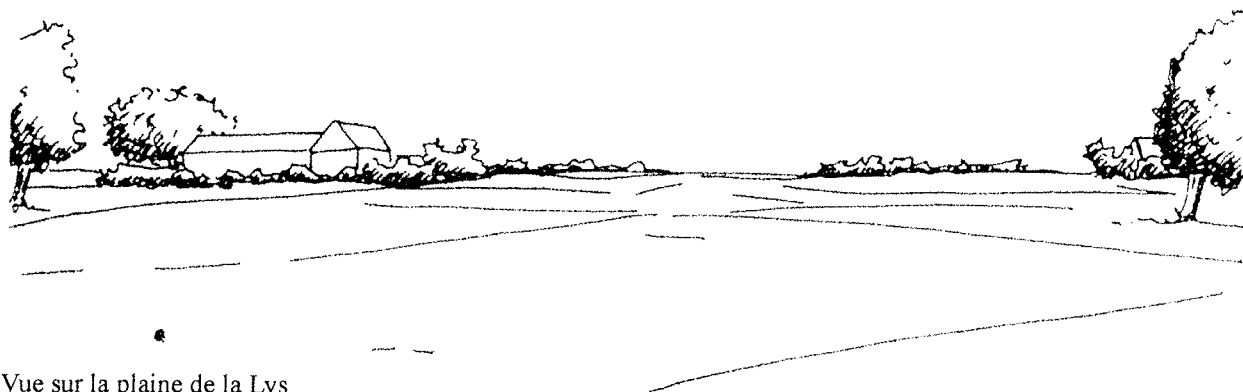
La Lys

L'entité paysagère de la Lys se caractérise par sa grande homogénéité, sa topographie parfaitement horizontale, des terres agricoles humides quadrillées par de larges fossés de drainage bordés par les restes épars d'alignements de saules têtards. L'agriculture est encore fortement empreinte de cultures spécialisées (maraîchage et floriculture) et de pépinières. Toutefois, les progrès agricoles favorisent la grande culture. L'image de la plaine de la Lys y est encore fortement présente avec sa platitude et ses fossés bordés de saules têtards.

LA PLAINE HUMIDE

La plaine humide de la Lys est d'une richesse paysagère et écologique importante. Les fossés constituent l'architecture de ces paysages et garantissent l'équilibre écologique du milieu. Ils ont depuis toujours un usage d'assainissement des terres, les arbres qui les accompagnent jouant un rôle de pompe. Or, l'agriculture intensive et les travaux d'assainissement de la ville engendrent la suppression systématique des fossés, des saules têtards et des chemins. Tout cet ensemble tend à disparaître. Pourtant il s'agit d'une image traditionnelle de la ville, d'espaces de grande variété écologique, de paysages bucoliques et de chemins de promenade forts plaisants.

L'espace dégagé et la présence de fermes isolées et de quelques saules têtards est une vision altérée de ce paysage qu'il faut préserver et valoriser.



Vue sur la plaine de la Lys

UNE GEOLOGIE CONTRASTE

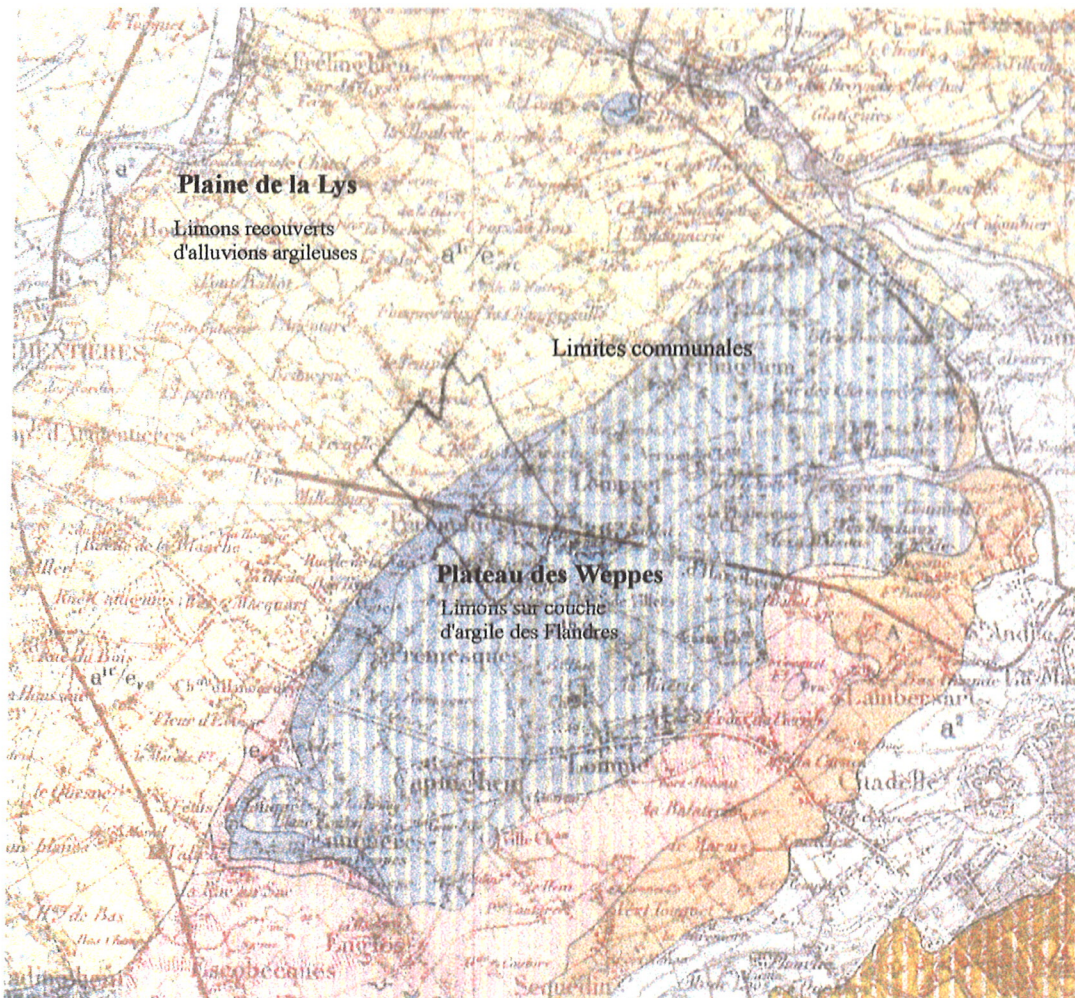
La carte géologique souligne la distinction entre les deux entités.

La plaine de la Lys

Le sous-sol est formé de limons de la plaine de la lys recouverts d'alluvions récentes, hétérogènes et argileuses. Ces alluvions ont été exploitées comme terre à briques. Peu perméables, elles retiennent les eaux superficielles. D'où des sols gorgés d'eau que les agriculteurs ont rendu cultivables grâce à un réseau de canaux et de becques.

Les Weppes

Sur le plateau des Weppes, le sol se compose d'une fine couche de limons sur couche d'argile des Flandres. C'est une terre propice aux grandes cultures.



Extrait de la carte géologique de Lille

Premier visage: rural

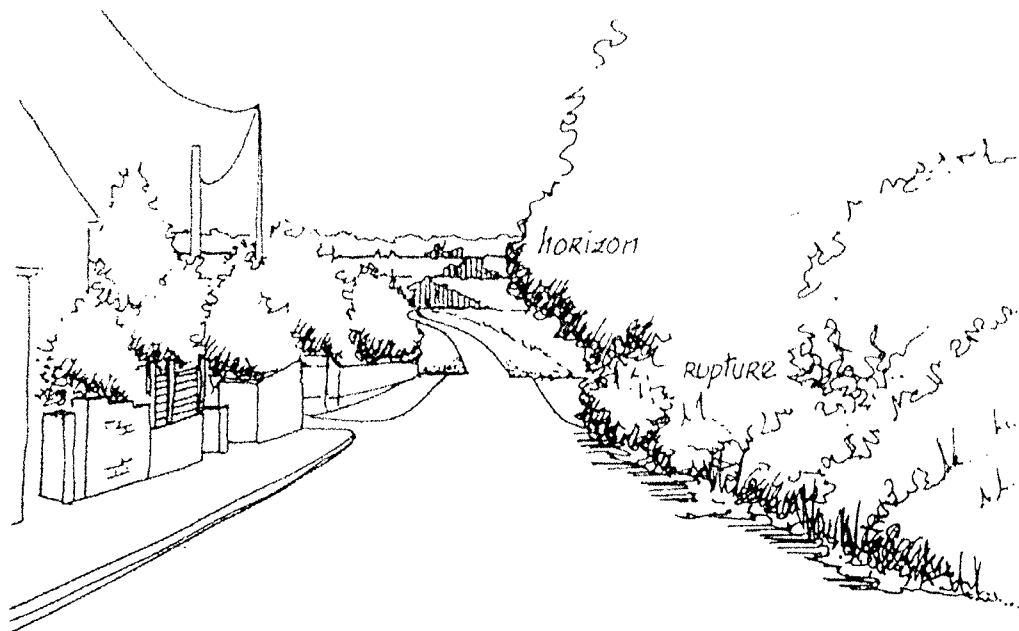
UNE RUPTURE NETTE

Un relief marqué

La transition entre les deux entités paysagères est particulièrement marquée. Cette rupture est par ailleurs facilement visible sur le terrain : une forte pente nous amène des Weppes à la Lys et l'on passe d'un paysage fortement urbanisé à la vue d'une plaine humide plane. La commune de Pérenchies s'est implantée en interface entre les Weppes et la Lys sur ce terrain en pente.

Les voies ferrées s'intercalent comme un élément révélateur : elles passent en remblais dans la vallée humide de la Lys et remontent à travers le relief des Weppes. Cette rupture de paysage est également soulignée par les forts installés par l'armée au sommet de ces promontoires (belvédères) naturels, pour protéger Lille.

La présence de beaux panoramas (rue des Lilas, rue du Temple, rue de la paix...) illustre la perception nette de cette rupture.

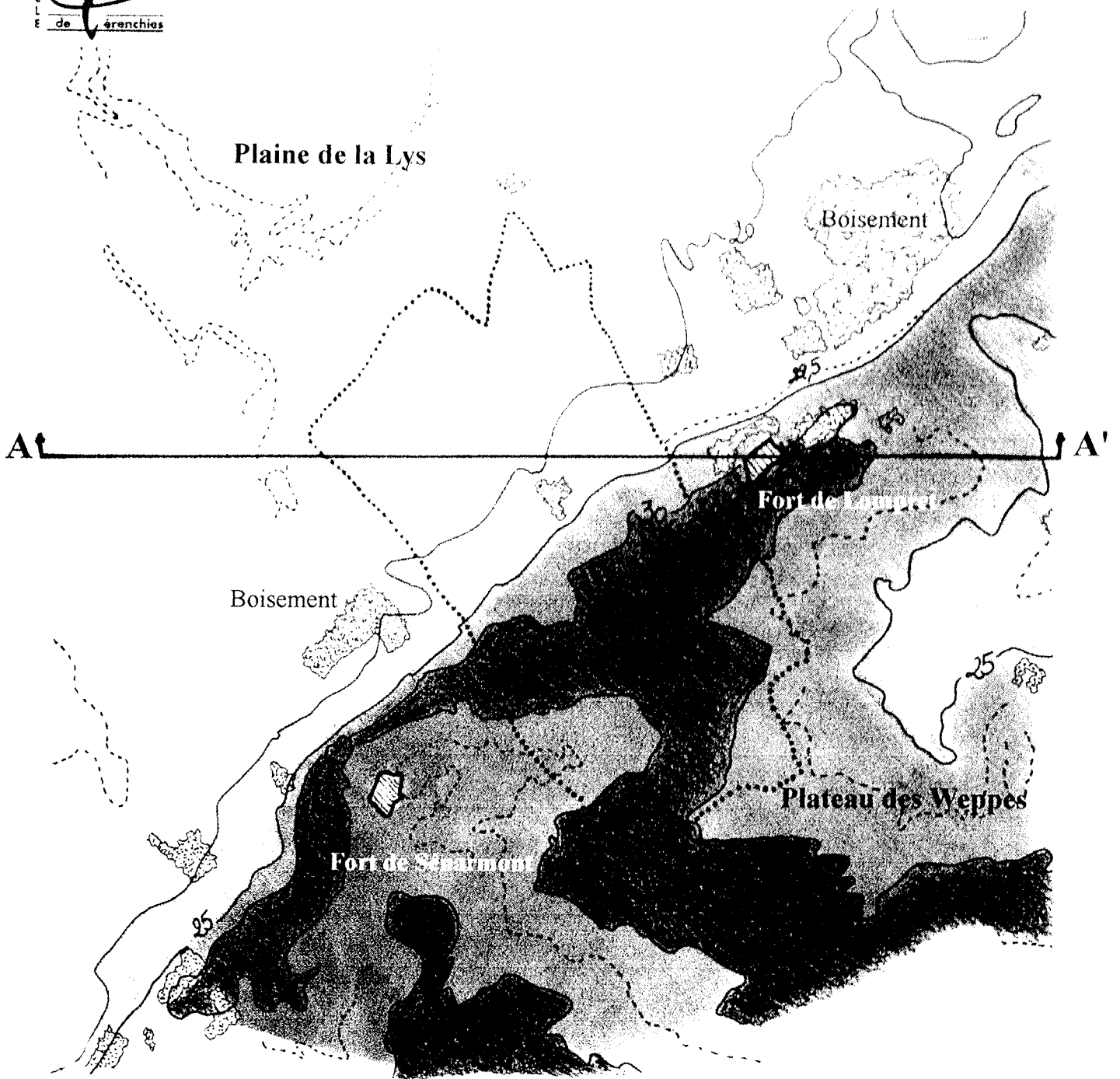


Rue du bas de l'enfer

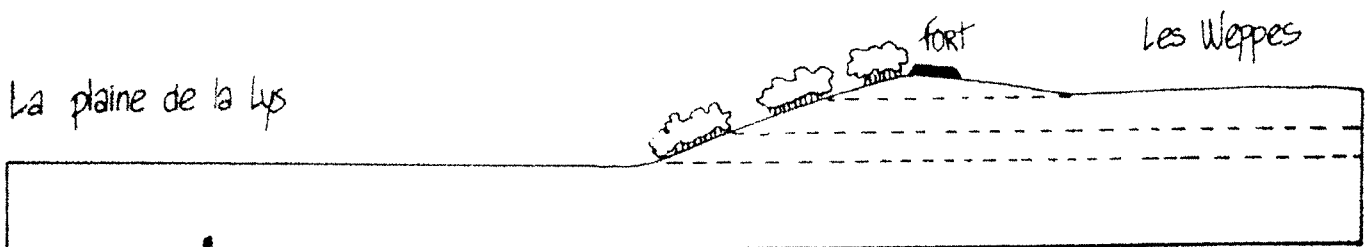
Une ceinture de bois

A l'échelle du territoire, on observe une forte présence de massifs boisés sur les talus marquant la rupture entre les deux entités paysagères. Il s'agit de bois autour d'anciens forts (Fort de Lompert, Fort Sénarmont...) ou de parc de châteaux (Parc de la Chanterelle sur Verlinghem...).

Ces espaces boisés sont souvent utilisés à des fins ludiques (Base de loisirs dans le fort de Lompert).



Relevé des niveaux altimétriques d'après la carte IGN n° 2404 Est 2504 Est



Coupe de principe des altimétries selon l'axe AA'

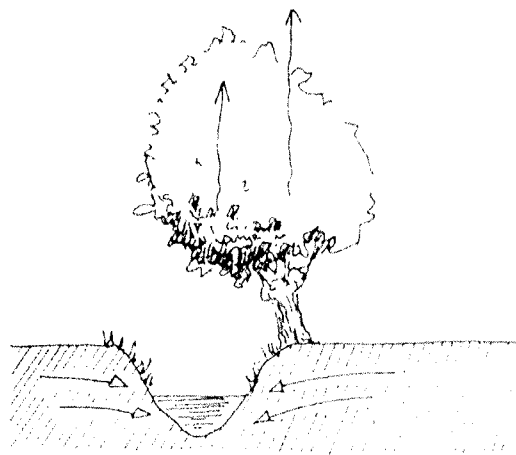
UNE RICHESSE QUI DISPARAIT : LES FOSSES

C'est un paysage de grande qualité aux portes de l'agglomération Lilloise. Mais, la disparition des alignements de saules, ainsi que le remblaiement ou le busage des fossés qui font la qualité de ces paysages, sont les prémisses d'une perte d'identité.

Malheureusement, les raccordements avec des réseaux d'assainissement entraînent une très forte pollution et un aspect désagréable (à la vue et à l'odorat). Ce problème important induit une politique de recouvrement des fossés par des ouvrages en béton. D'où un paysage qui petit à petit se banalise.

Pourtant, ces ouvrages onéreux ne résolvent aucun problème. Ils ne font que le déplacer.

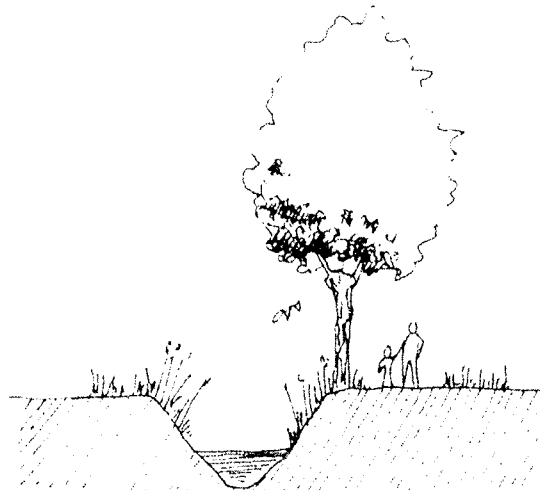
Hier



Aujourd'hui



Demain ?

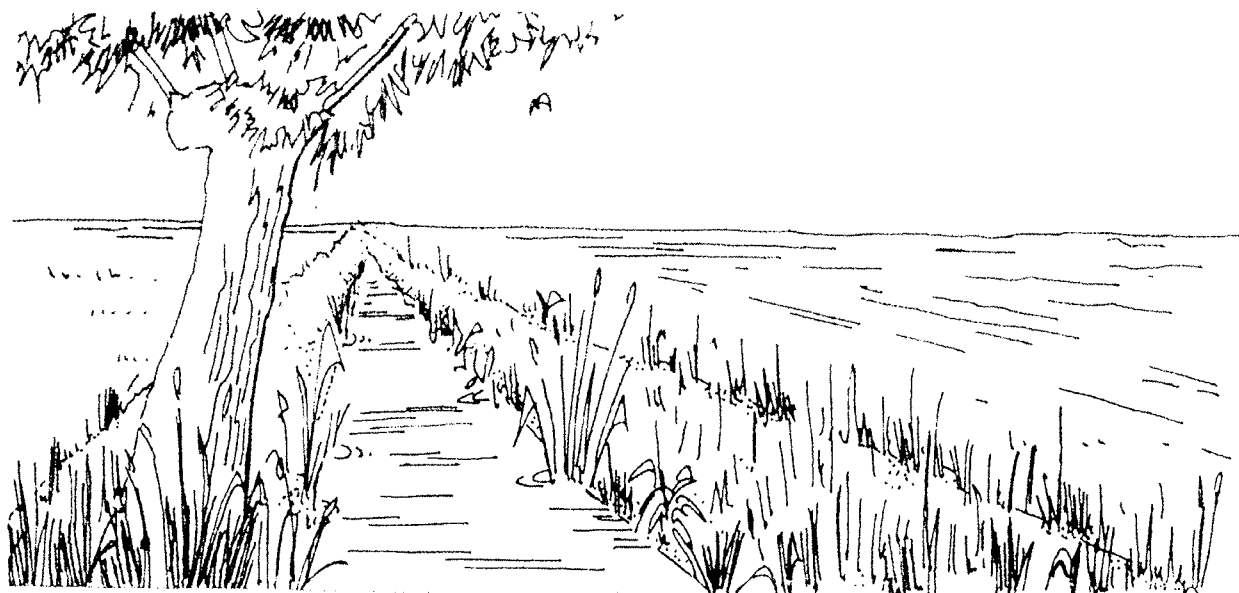
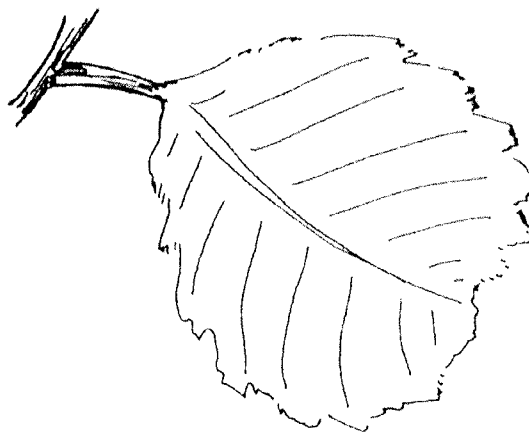
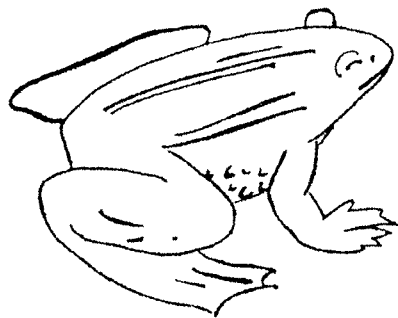


VERS UNE RECONSTITUTION DU PAYSAGE

L'aménagement des abords du chemin de l'Oris réalisé par l'association AMIE (Association Motivation Insertion Emploi) a permis de reconstituer un fossé accompagné de saules blancs taillés en têtards.

Par endroit, le fossé s'élargit pour former une petite mare. Plus profonde que le fossé, elle reste en eau plus longtemps. Des aulnes sont plantés pour apporter de la diversité (paysagère et écologique). Dans ce milieu reconstitué, une flore intéressante s'installe spontanément. Mais il faut la compléter par la réimplantation d'espèces disparues.

Pour la faune, la réintroduction artificielle est difficile car les prélèvements en nature sont interdits pour la plupart des espèces concernées. La reconstitution d'un maillage de milieux riches et diversifiés favorisera la réapparition spontanée de nombreuses espèces.



Le paysage de la plaine de la Lys reconstitué: une becque plantée de Saules têtards

DES TEMOINS

Le plan cadastral de 1806 montre un village rural avec des fermes éparses et des châteaux. Les fermes isolées sont bien les témoins d'une présence de l'eau sur tout le territoire.



Extrait du cadastre communal de 1806

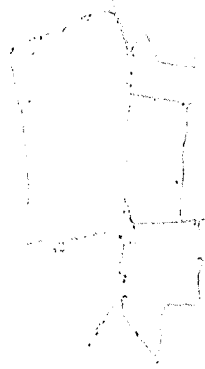


Gros plan sur le centre du village

Le château Agache évoque à travers son histoire la genèse du deuxième visage de Pénichies: l'industrie textile et les usines Agache.

Deuxième visage: industriel

UNE MUTATION



Carte du bâti en 1806

Au XIXe siècle, l'arrivée du train (1848) et l'implantation de l'industrie textile (surtout le lin) ont entraîné une forte urbanisation (les usines et les cités industrielles, ainsi que des locaux associatifs...). Une des identités de la commune réside dans ce passé à travers son architecture et son urbanisme original.

Jusqu'au 18ème siècle, Pénichies offre l'image d'un village-rue avec ses maisons disposées tout le long des axes de circulation. Le nombre d'habitants n'excède pas 700. On observe de grands corps de fermes. Plusieurs existent encore sur la commune. La présence d'un château est très nette (il ne subsiste plus aujourd'hui que les étangs Agache). Par contre, un autre château existait jadis le long de la rue de la Prévôté (il était situé dans l'actuel jardin public Agache). Peu mis en valeur sur les plans anciens il n'a laissé aucune trace sur le terrain.



Carte du bâti en 1850



Carte du bâti en 1990

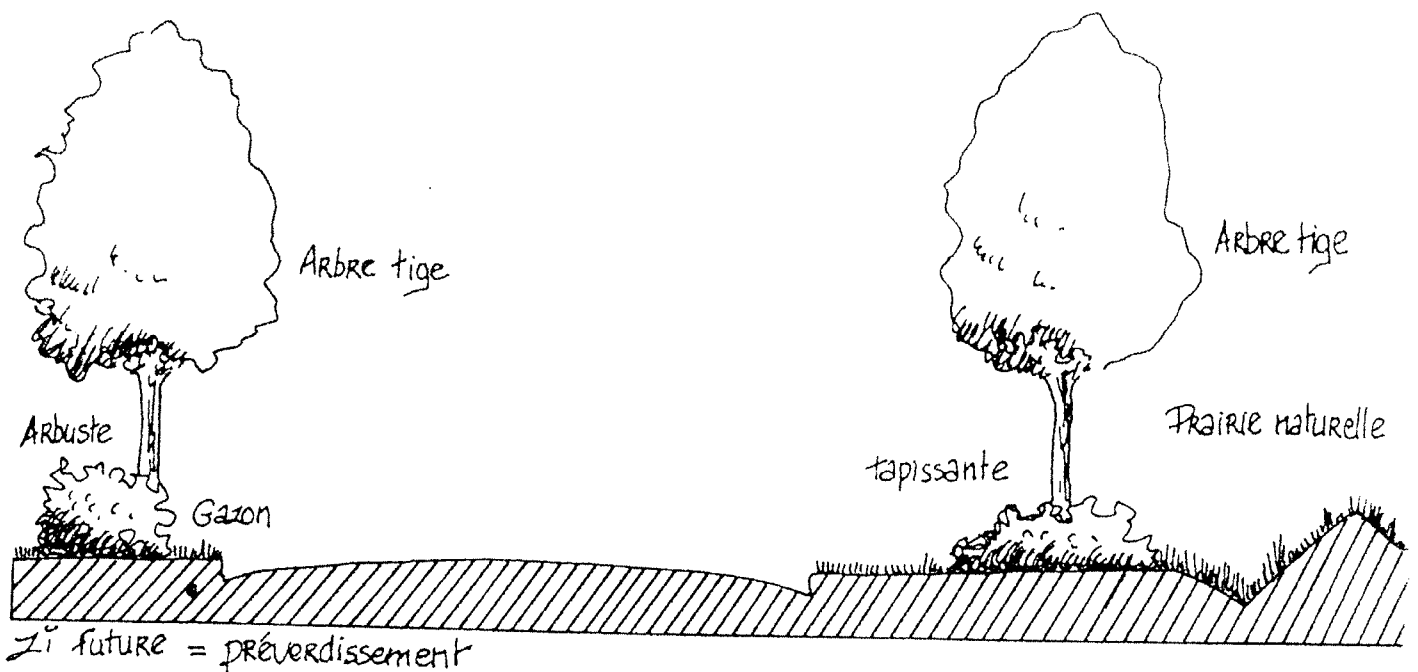
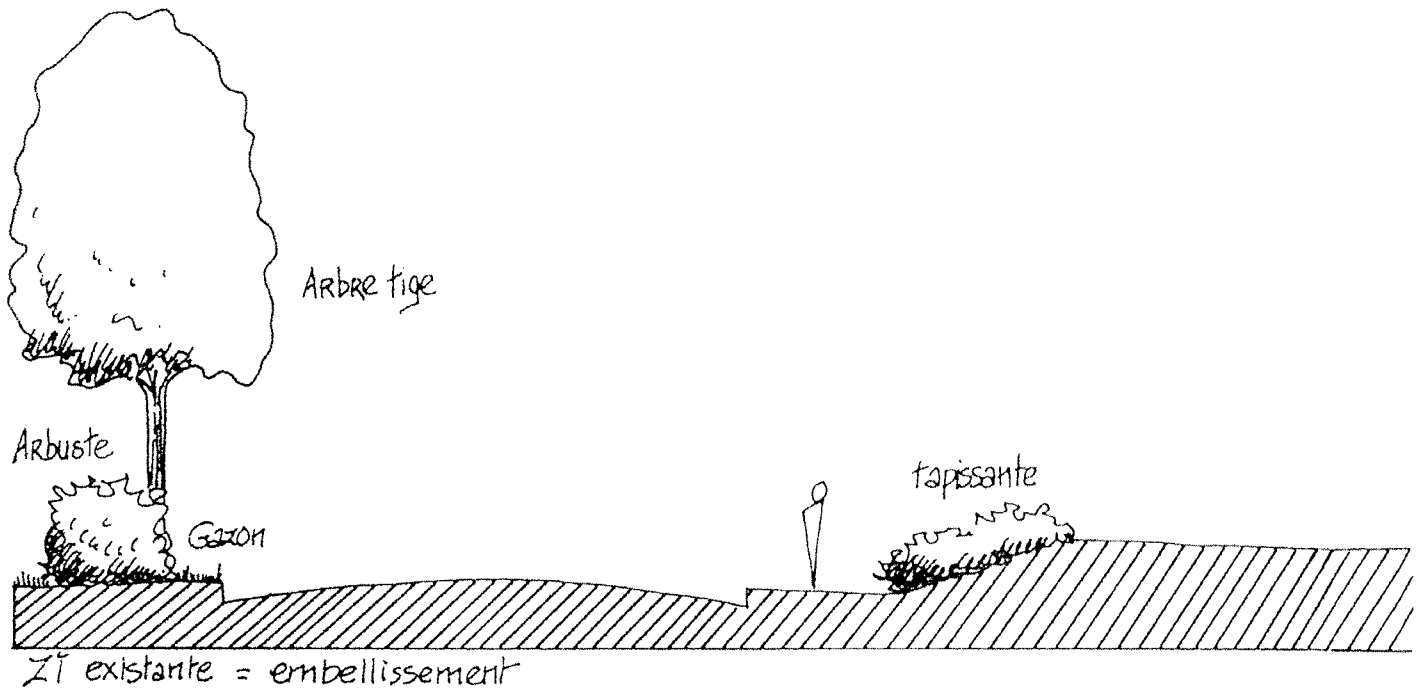
Cette prédominance urbaine s'est encore renforcée au 20ème siècle pour constituer la ville de Pénichies d'aujourd'hui. C'est une commune proche de l'agglomération Lilloise dont elle est séparée par la rocade ouest et de vastes espaces non bâtis (notamment le parc de Lomme). Avec presque 8.000 habitants, la ville présente la particularité d'être la plus importante commune située à l'ouest de Lille sans être englobée dans sa conurbation.

UNIFIER

La réalisation d'un aménagement verdoyant permettra d'unifier les zones commerciales actuelles (embellissement) et les espaces en attente (pré-verdissement).

Sur le site de la ZA de l'horloge, l'avenue du Parc de l'Horloge est aménagée en disymétrie avec d'un côté un trottoir bordé d'un talus recouvert de plantes couvre-sol qui laissent passer le regard. Quand l'espace le permet, des arbres accompagnent le cheminement.

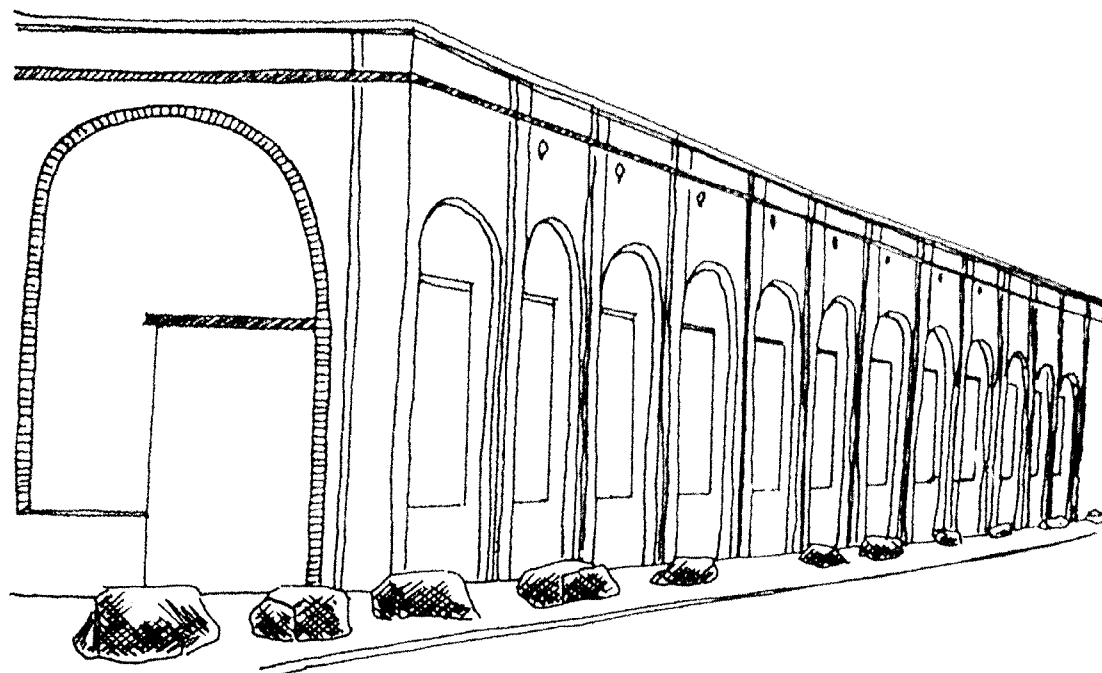
De l'autre côté, une haie vive estompe les clôtures disparates. Un alignement d'arbres apporte un caractère plus agréable à la rue. Une étroite banquette de gazon évite un encombrement excessif par les arbustes qui risqueraient de gêner la circulation automobile.



UNE IMAGE A PRESERVER

Certains bâtiments typiques de l'architecture de l'industrie textile ont été heureusement préservés. Les arcades en briques en sont une des particularités. Ce patrimoine mérite d'être valorisé.

La qualité des zones industrielles dépend en partie de la municipalité. Mais la qualité des bâtiments eux-mêmes et de leurs abords dépend des entrepreneurs. De même la préservation de la qualité architecturale des habitations ouvrières dépend des habitants. Ceci nous amène au chapitre suivant : les actions citoyennes.



Façade rue Edouard Agache

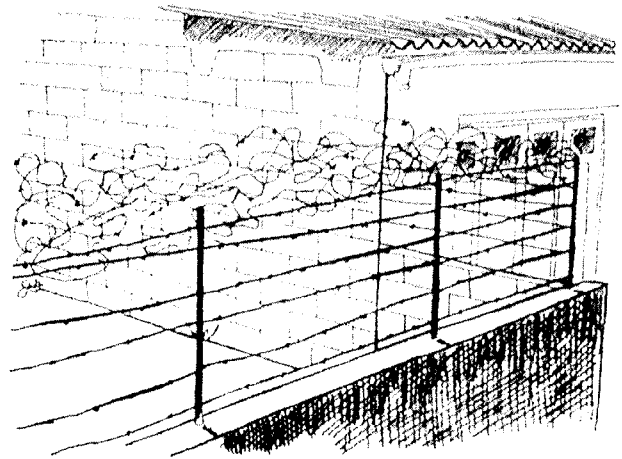
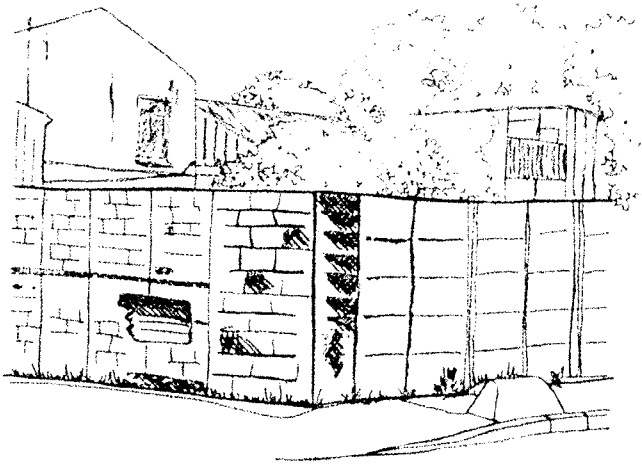
Des actions citoyennes

LE CITOYEN ACTEUR DE SON CADRE DE VIE

La collectivité se doit de réaliser et d'entretenir un cadre de vie agréable. Mais ce cadre de vie ne se limite pas aux emprises publiques. Façades, murs, clôtures et jardins privés participent pleinement à l'image de la ville.

Par conséquent, parallèlement à la démarche communale, l'amélioration du cadre de vie passe par les actions des habitants (et des commerces, des entreprises...) sur les façades de leurs maisons, les clôtures, mais aussi au sein même de leurs jardins.

Certains éléments inesthétiques sont à souligner comme mauvais exemples (les exemples ci-dessous ont heureusement disparu depuis le commencement de l'étude).



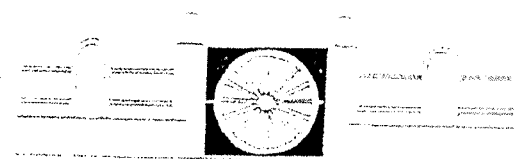
Plusieurs exemples de réalisations intéressantes seront à valoriser dans ce cadre. Dans l'exemple illustré ci-dessous, la personne végétalise un talus abandonné situé en vis-à-vis. Et contre toute attente, le propriétaire de ce talus le désherbe car il ne veut pas de ces fleurs !



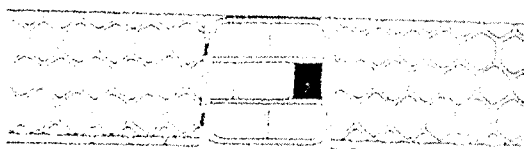
UNE HARMONIE

Dans les lotissements plus récents, les clôtures des jardins présentent des aspects assez hétérogènes. Si la diversité est à préserver pour éviter la monotonie et répondre aux aspirations des habitants, le respect de quelques règles communes permet de garantir une certaine "image de marque".

NON



NON



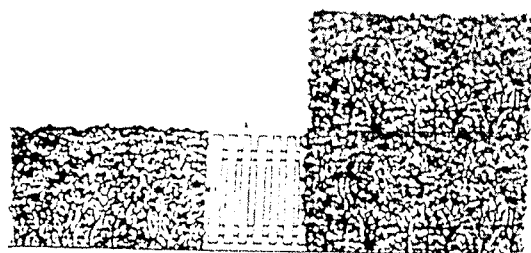
Les clôtures expriment souvent le "bon goût" du propriétaire. Bien qu'il n'y ait pas un problème majeur de clôtures "originales" sur Pérénychies, il est bien de faire quelques préconisations pour les habitants désirant remplacer les lisses béton ou les haies de troènes par autre chose...

OUI



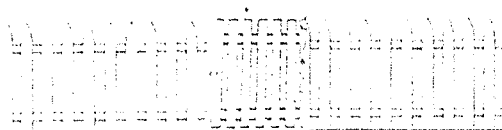
La haie vive composée d'espèces végétales variées répondra aux aspirations des amoureux des fleurs. Il faut laisser libre choix dans la composition pour apporter couleur et diversité.

OUI



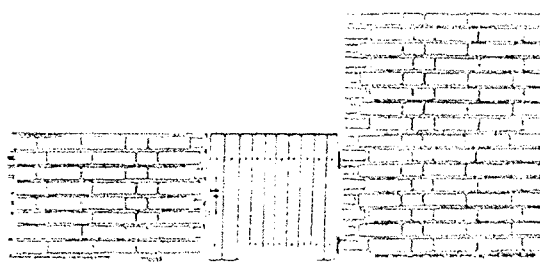
La haie taillée est de 1 mètre de haut, ou de la hauteur des garages. La charmille est à préférer aux conifères car plus esthétique et d'entretien plus simple. Le choix d'une seule espèce pour les haies taillées sera source d'harmonie.

OUI



La clôture en bois de 1 mètre de haut doit présenter un aspect sobre et "chic".

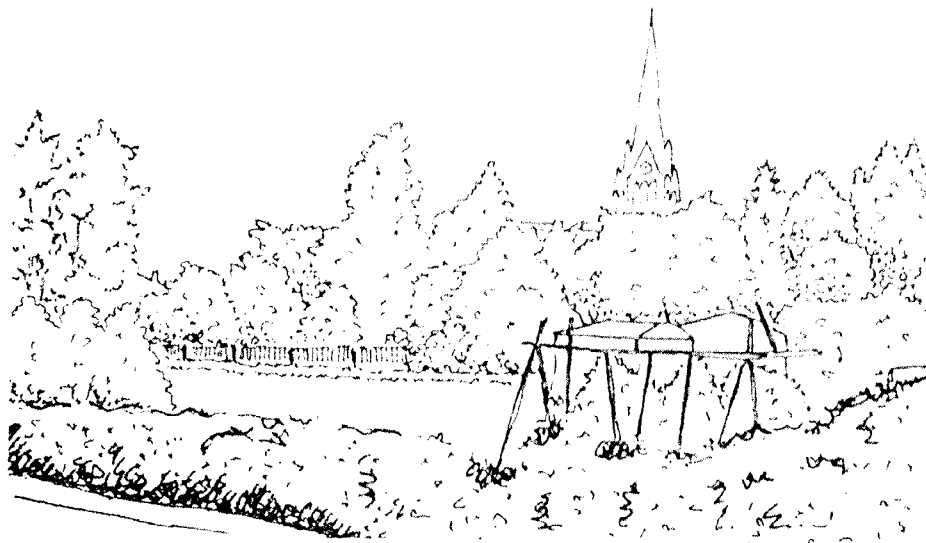
OUI



Le muret ou le mur en briques rouges (en mémoire du passé industriel) seront conçus en harmonie avec le bâti (hauteur des murs en continuité des garages...).

UN VISAGE CACHE

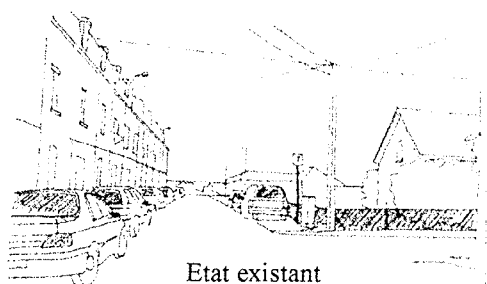
Au coeur de la ville la présence de jardins permet des perspectives inattendues sur l'église dans un écrin de verdure. Cette image verdoyante pourrait se retrouver dans bien des quartiers afin de générer de véritables cités-jardins.



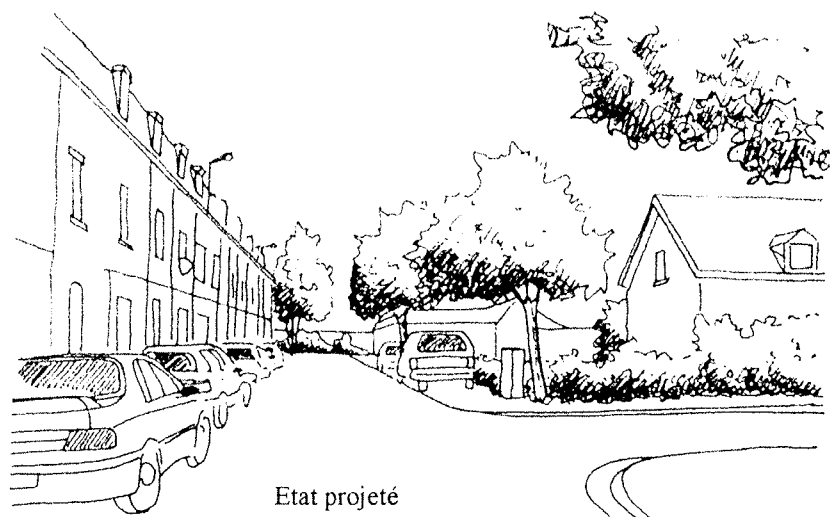
Vue sur l'église

UNE CITE JARDIN

Dans les quartiers où l'habitat résidentiel bénéficie d'un jardin le long de la rue, quelques plantations judicieuses d'arbres ou d'arbustes peuvent changer l'image du quartier. Il est souvent possible de planter des arbres dans des espaces où il n'occasionnent aucune gêne pour les habitations. Un arbre majestueux et quelques arbustes colorés ne sont ils pas préférables à un triste poteau et un jardin en friche ?



Carrefour Leplay / Parmentier

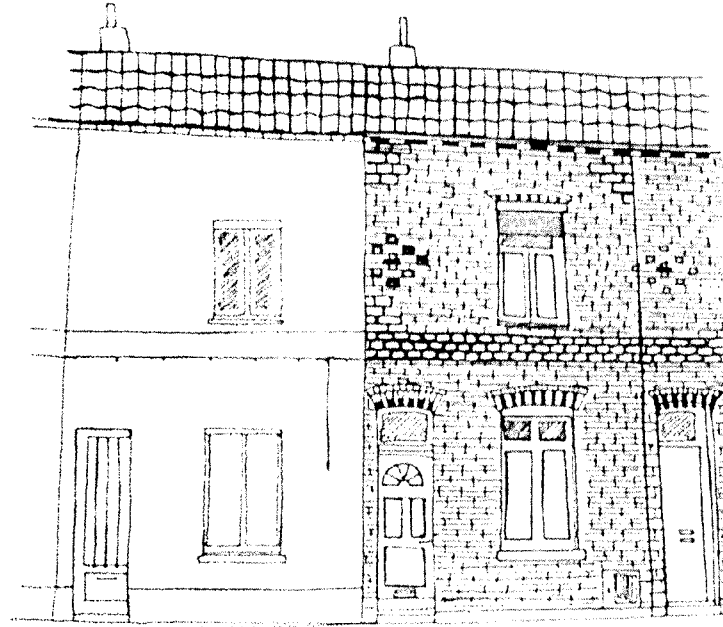


Etat projeté

UNE ARCHITECTURE A PRESERVER

Les cités ouvrières offrent une image originale que l'on ne retrouve pas dans les communes voisines. L'architecture assez simple est agrémentée par le jeu subtil des appareillages de briques, d'éléments en céramique et de détails originaux.

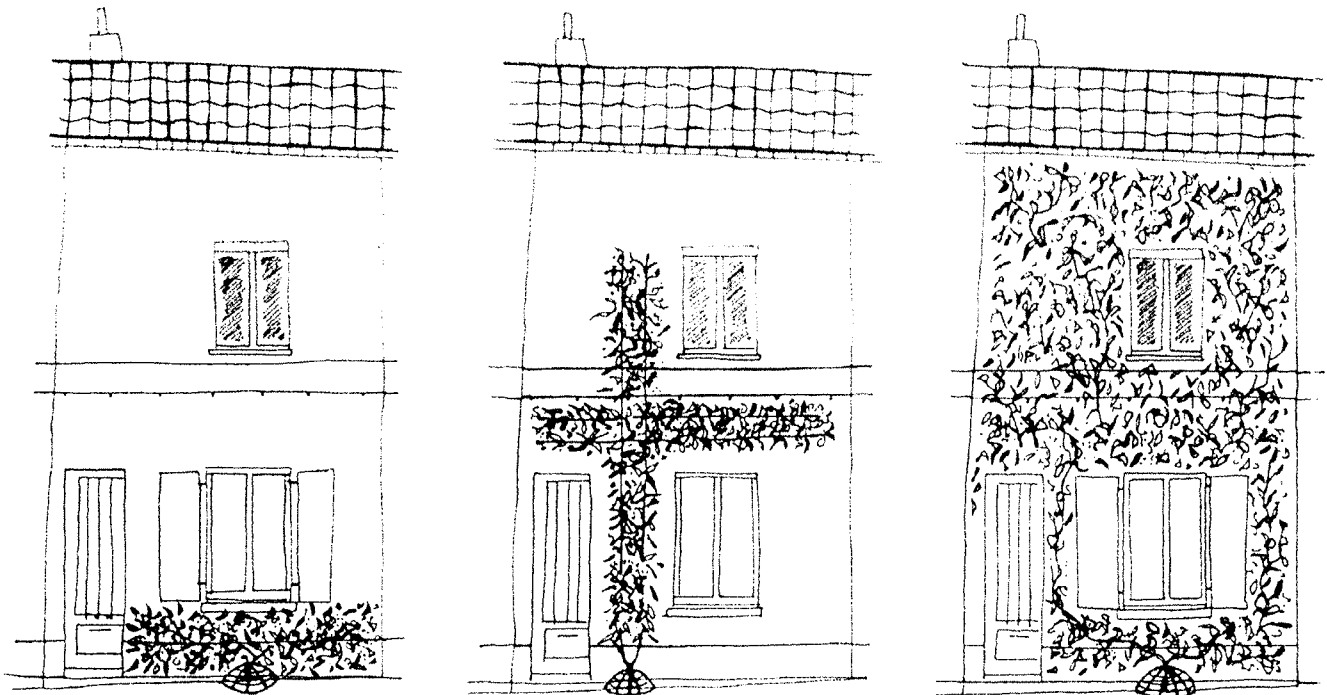
Il est primordial d'éviter de masquer cette richesse par l'emploi de matériaux de revêtement quelconques ou de modifier la forme des ouvertures (fenêtres et portes).



Banalisation par la pose de briquettes parement

Aspect originel

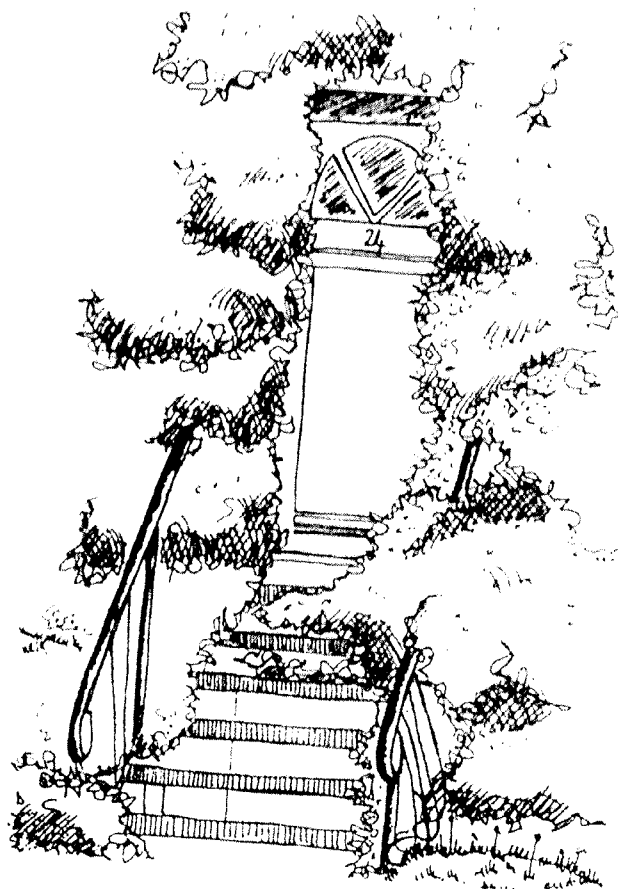
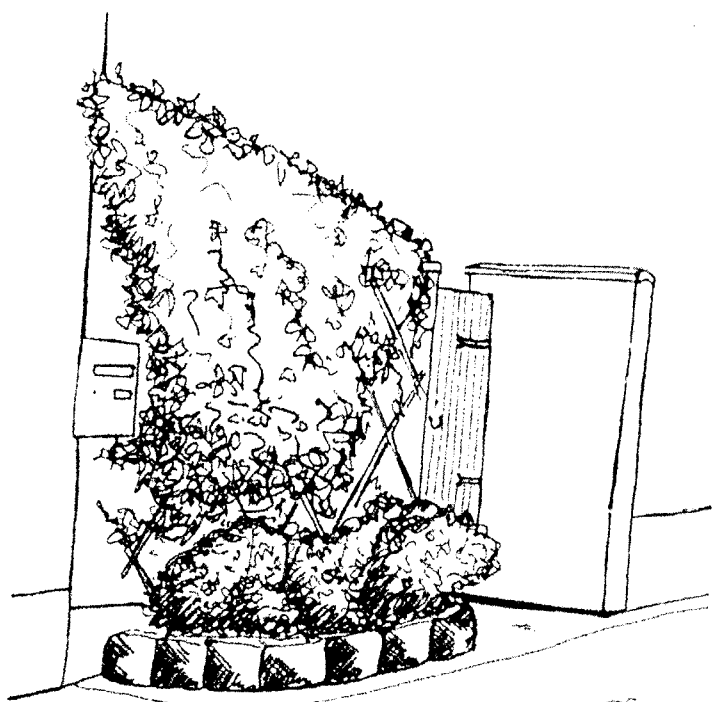
Pour rompre la relative monotonie de ces cités plusieurs solutions sont possibles : animer quelques façades par des plantes grimpantes ou personnaliser les habitations par les coloris des menuiseries, suivant une gamme préétablie.



Diverses façons d'animer les façades par l'utilisation de plantes grimpantes

DES PLANTES GRIMPANTES

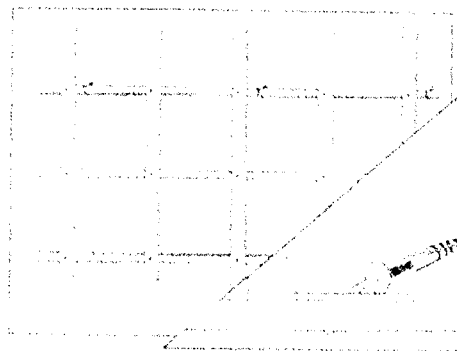
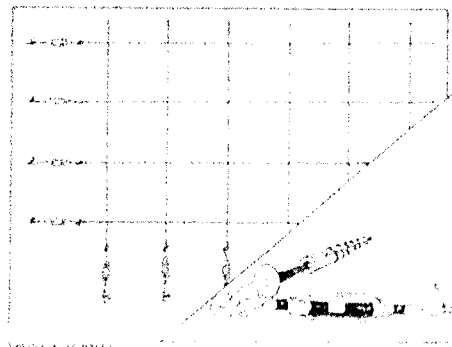
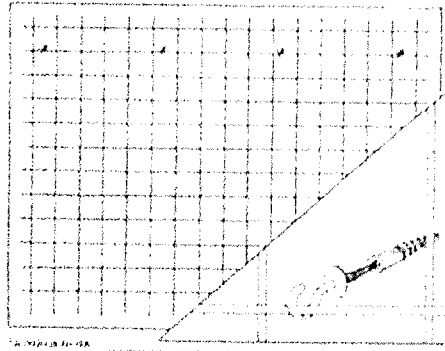
Promenez vous dans la ville et vous découvrirez de nombreux exemples intéressants. Souvent, une plante grimpante change complètement l'aspect de la maison et peut lui donner un caractère original et fort sympathique.



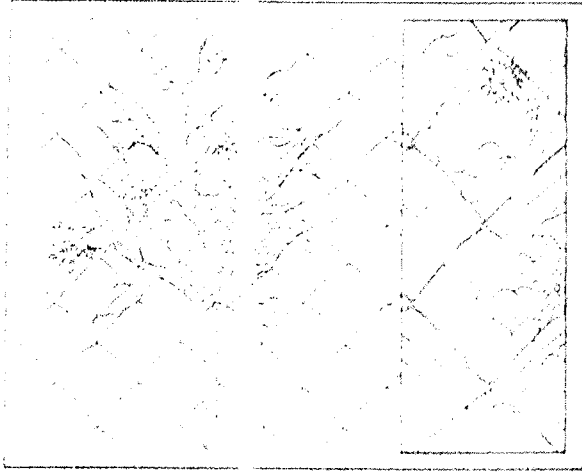
Le choix de la plante se fait en fonction de son mode de fixation, de l'exposition au soleil, de son intérêt esthétique et surtout de ce que l'on veut obtenir :

pour cacher un mur disgracieux un lierre est efficace, un rosier ou une clématite est idéal
pour animer un mur de briques, une glycine le long d'un câble métallique sera parfaite pour souligner ou encadrer une porte...

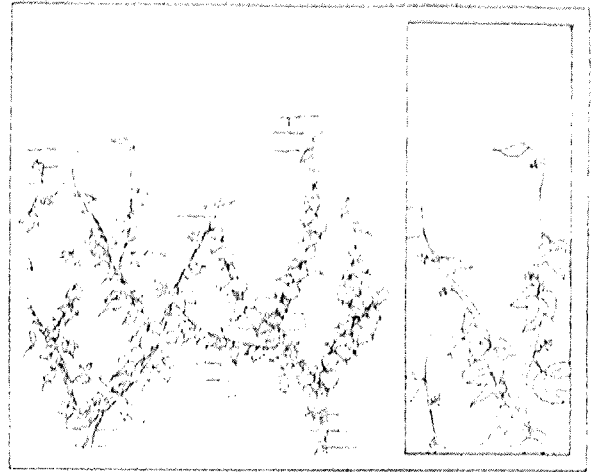
Suivant la plante choisie, il existe de multiples supports.



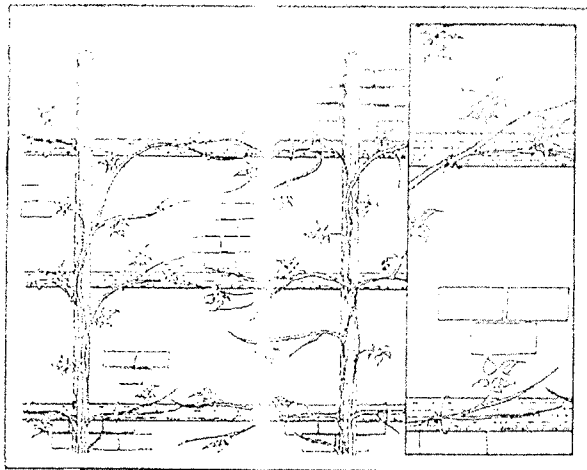
Différents types de supports plantes grimpantes



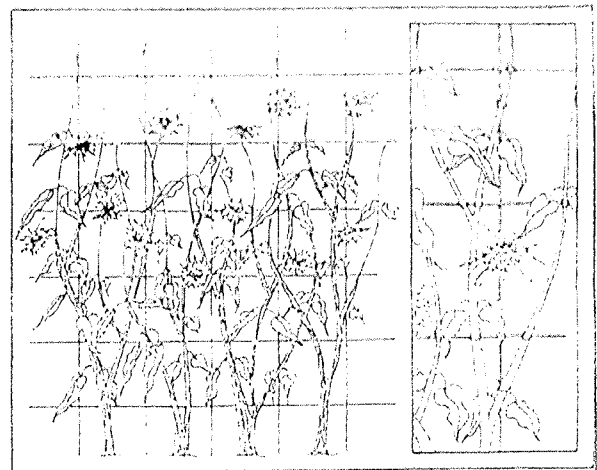
LES PLANTES GRIMPANTES



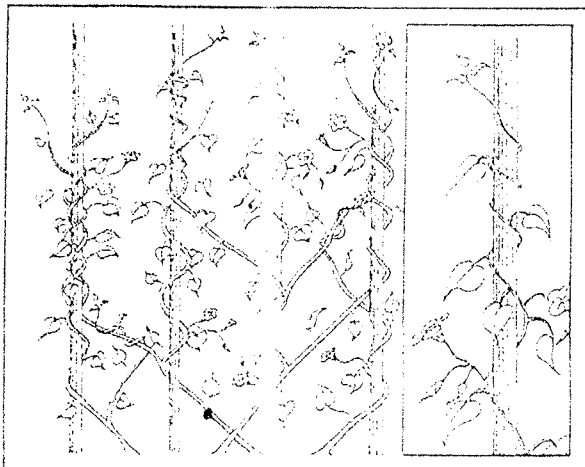
LES PLANTES À VRILLES : SOUTÈNUS PAR UN BOIS



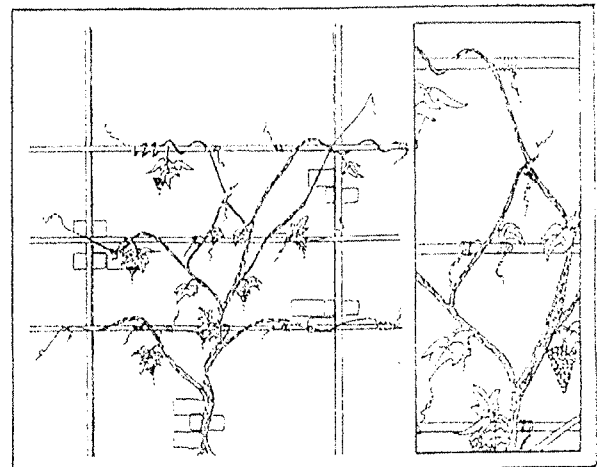
LES PLANTES SANS VRILLES : ACCROCHE SUR ESPALIER



PAR SIMPLE NOUÉ AVEC LIENS



LES PLANTES VOLLE : LES ENLAÇEMENT DES VIGES



LES PLANTES À VRILLES : PAR ENROULEMENT DES VRILLES, EX. LA VIGNE...

Divers exemples de plantes grimpantes

Coulées vertes

UNE CEINTURE VERTE ET PENETRANTE

Entre les forts de Lompret et de Premesques, on observe une grande continuité de vastes espaces verts et bocagers. Ils constituent une large ceinture verte qui cerne la ville par le nord et forment un ensemble diversifié.

Le réseau de becques constitue un milieu naturel remarquable. Il est donc primordial d'intégrer les notions de cadre de vie à celles d'assainissement. Il s'agit en fait de profiter des ouvrages futurs pour conforter le potentiel actuel : création de bassins tampons. Il faut également s'interroger sur la possibilité de création d'une station d'épuration par lagunage...

Les becques sont des cours d'eau sans source, résultat du creusement par l'homme de fossés drainant les surfaces cultivées et conduisant l'eau aux rivières. Elles jouent un rôle important dans le cycle de l'eau, favorisant l'assèchement des cultures, l'infiltration vers la nappe phréatique. La présence de Massettes ou de Scirpes (les deux espèces de roseaux les plus fréquentes) a un rôle épurateur.

Des continuités de friches, de délaissés de voiries, les abords des voies ferrées, squares, alignements d'arbres, jardins privés... traversent la ville et permettent des relations écologiques avec les espaces périphériques. Ils constituent tout un maillage vert dans la ville qu'il faut préserver et valoriser.

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES

Les becques, les talus SNCF et tous les espaces naturels doivent faire l'objet d'une gestion naturelle pour éviter l'envahissement par les plantes nitrophiles (ronces et orties). Il faut également préserver des endroits pouvant servir de refuge à la faune sauvage.

La mise en place d'une gestion différenciée des espaces à l'échelle de la ville permettrait de concilier les besoins de biodiversité et les moyens financiers, matériels et humains de la commune. Certains espaces engazonnés pourraient ainsi être traités en prairie fleurie, plus colorée et moins lourde en entretien. Les espaces stratégiques (entrées de ville, parvis de la mairie...) seront davantage fleuris par de magnifiques compositions.

La mise en place cette gestion différenciée, demande des compétences et des moyens différents de ceux d'un service espace vert classique. Le travail sera plus exigeant en main d'oeuvre. L'association AMIE qui intervient actuellement sur les étangs Agache et le chemin de l'Oris est une structure adaptée à ce type d'intervention respectueuse de l'environnement.

La gestion des prairies entraîne la nécessité d'évacuer les résidus de fauches. Il faut par conséquent prévoir un site de compostage. Il serait même intéressant de réfléchir avec les services communautaires à la mise en place d'un système de compostage pour les habitants.



SOUES

Carte des différents espaces constituant la ceinture verte et les corridors biologiques à travers la ville

GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

L'arbre en ville participe pleinement au cadre de vie. Il apporte une image de nature, épure l'air (fixe les poussières et évite l'assèchement de l'air), apporte une ombre salutaire... Mais le milieu urbain est un espace peu adapté aux arbres. Ils souffrent de nombreuses agressions (pollution, manque d'eau, blessures...) et s'ils sont mal implantés ou si l'espèce choisie est inadaptée, ils peuvent apporter des gênes aux riverains : branches dans les fenêtres, ombre trop forte...

Pour ces raisons, il faut bien choisir le type d'arbre à planter et assurer un entretien régulier. Il faut absolument éviter les coupes radicales qui portent un préjudice irréversible aux arbres. Il est évidemment indispensable d'intervenir sur les arbres pour éliminer le bois mort, éclaircir la ramure. Mais il faut faire appel à des professionnels compétents capables de monter dans l'arbre pour bien choisir les branches à couper et surtout éviter les coupes excessives. Il faut également prévoir un suivi régulier du patrimoine arboré et éviter les opérations "coup de poing" onéreuses et inadaptées.

L'association AMIE s'est donné les moyens de former une équipe compétente dans ce domaine.



Arbre au port harmonieux



Arbre au port altéré
par un élagage radical

Itinéraires piétons

UN RESEAU LISIBLE POUR LES PIETONS

En ce qui concerne les déplacements piétons, il faut différencier les déplacements quotidiens (domicile-travail ou domicile-école...) des circuits de promenades du week-end

Il existe actuellement tout un réseau de ruelles et de voyettes pour assurer des circulations quotidiennes à pied ou à vélo à travers la ville. Mais ces parcours sont mal identifiés, discontinus, peu confortables et peu sécurisants.

Pour redonner leur place aux piétons et aux cyclistes, il faut retrouver des chemins confortables (largeur et revêtement), des tracés continus et balisés (signalétique). Le croisement avec des espaces conviviaux et agréables (squares, aires de jeux) augmenteront leur attrait. Pour les chemins principaux, intégrer l'éclairage permettra d'assurer l'accès même après la tombée de la nuit.



Etat existant

Sentier des cousins



Etat futur

LES PASSAGES

Les traversées des voies SNCF sont importantes comme ciment de la ville. Le pont de la place De Gaulle est le lien principal entre les deux côtés de la ville. Mais pour les piétons et les cyclistes, il existe d'autres passages. Le pont de la petite Belgique et la passerelle de la gare méritent d'être mis en valeur et de bénéficier d'un accès plus aisé.

UN RESEAU LISIBLE POUR LES VOITURES

La mise en place d'éléments marquants permettra de mieux souligner les traversées de routes afin d'améliorer la sécurité des promeneurs : marquage de la traversée piétonne, signalétique, éclairage, éléments visuels soulignant le franchissement (arbres isolés, mobilier urbain...).

Afin de garder une cohérence entre les différents aménagements, il sera important de définir une gamme de mobilier urbain et de signalétique.



Traversée rue de Lomme

Etat actuel



Etat futur

CHEMINS DE RANDONNEES A THEMES

Les chemins les plus intéressants pour la promenade partent tous vers la plaine de la Lys, au paysage encore rural. Ces itinéraires existent en majeure partie, mais ils sont mal identifiés. Les aménagements se limitent souvent à un balisage. Le cheminement peut être simplement en terre battue ou en sable stabilisé. Pour les randonneurs, les chemins en enrobé sont même à proscrire.

La richesse du patrimoine Pérenchinois induit la réalisation de différents parcours de promenade formant des boucles (pour certains, il faut travailler au niveau intercommunal) :

- Chemin de découverte de la nature. Il relie les espaces naturels de la commune : Fort de Lompret, chemin de l'Oris, étangs Agache...
- Chemin de découverte du patrimoine industriel. Il longe les anciens bâtiments industriels, les cités ouvrières, les bistrotts (Petite Belgique)...
- La constitution d'un chemin des forts serait une opportunité pour relier des espaces riches d'intérêt naturel, architectural et historique. Il pourrait également se nommer le chemin de découverte des deux pays. L'objectif est ici de faire ressentir la transition entre les Weppes et la plaine de la Lys en reliant des panoramas sur la plaine et des lieux où la rupture du relief est particulièrement perceptible.

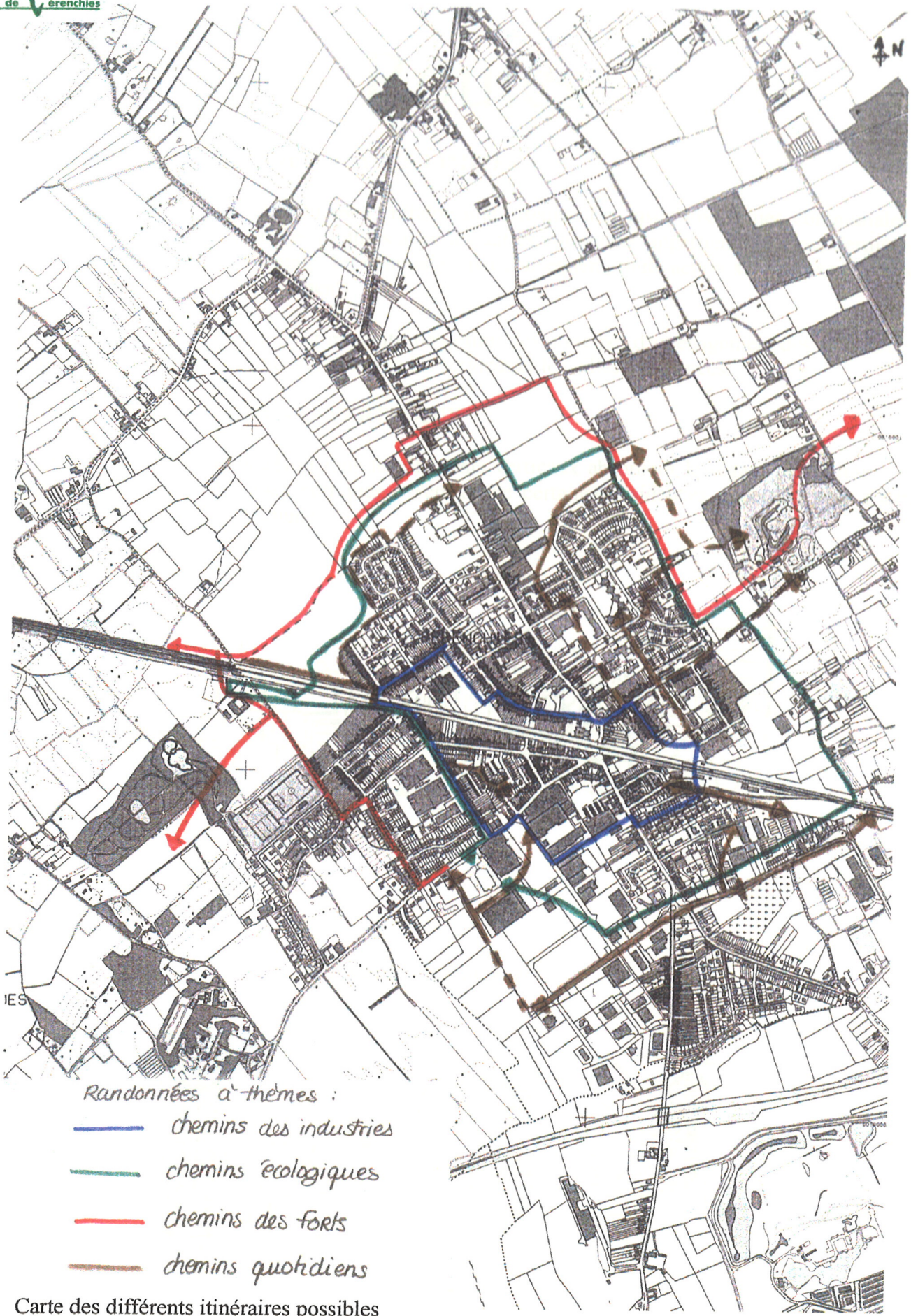
CREATION D'UN C.P.I.E.

Il serait intéressant de créer un point de départ commun à tous ces chemins. La constitution d'un C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) permettrait de générer une dynamique. Son implantation à proximité des étangs Agache serait souhaitable car il s'agit d'un lieu attractif, situé au cœur de la ville et la Z.A.C. de la Pléiade est une opportunité pour réaliser un tel équipement.

ITINERAIRES CYCLISTES

De la même façon que l'on a favorisé les déplacements piétons, on s'efforcera de rendre les itinéraires cyclistes sécurisants et confortables. Des logiques sont à trouver au niveau intercommunal, les déplacements cyclistes étant plus longs.

Pour les déplacements quotidiens à bicyclettes, les cyclistes peuvent emprunter des itinéraires en site propre ou avec les piétons si il y a suffisamment de place pour les croisement.

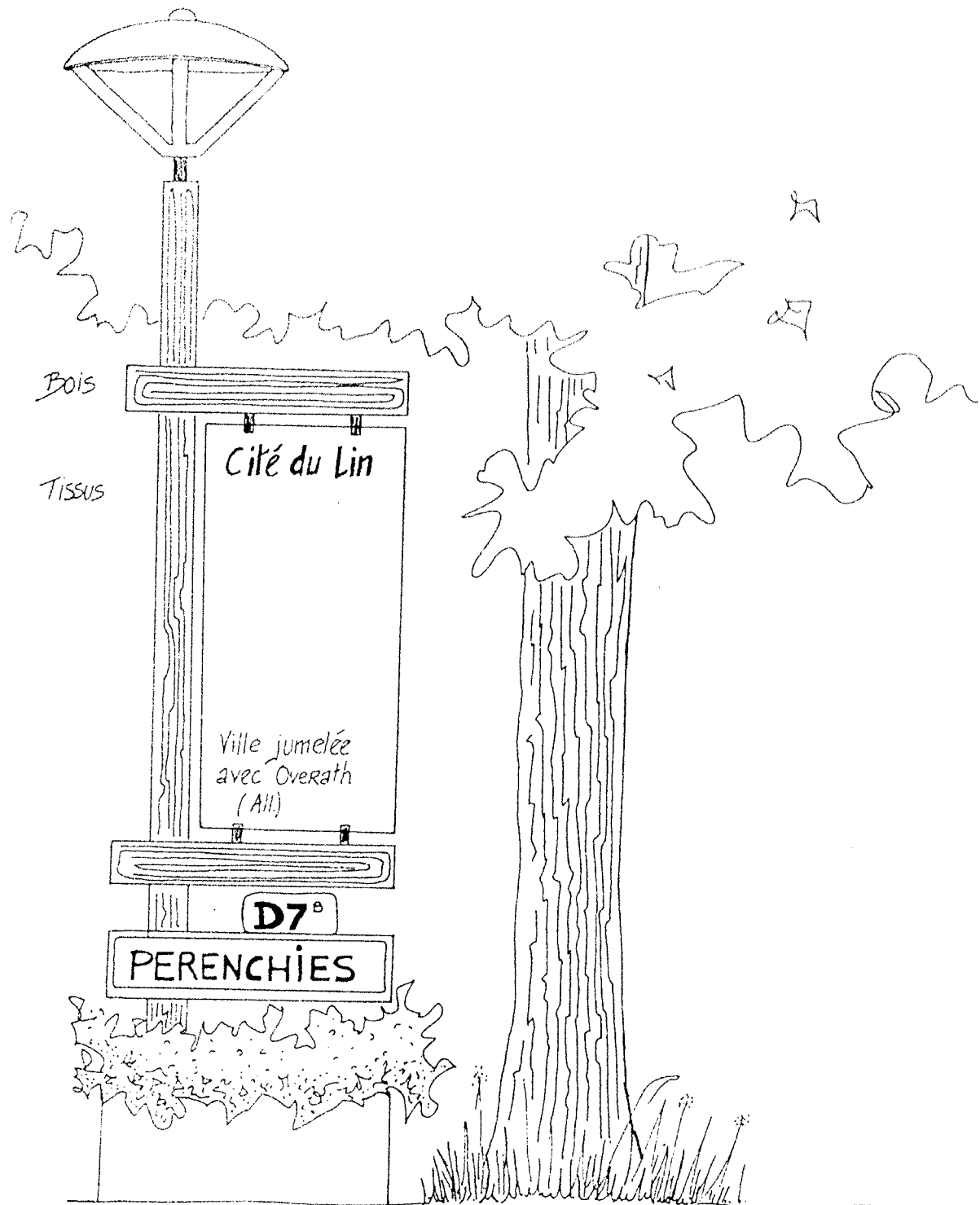


- Randonnées à thèmes :
- chemins des industries
 - chemins écologiques
 - chemins des forts
 - chemins quotidiens

Carte des différents itinéraires possibles

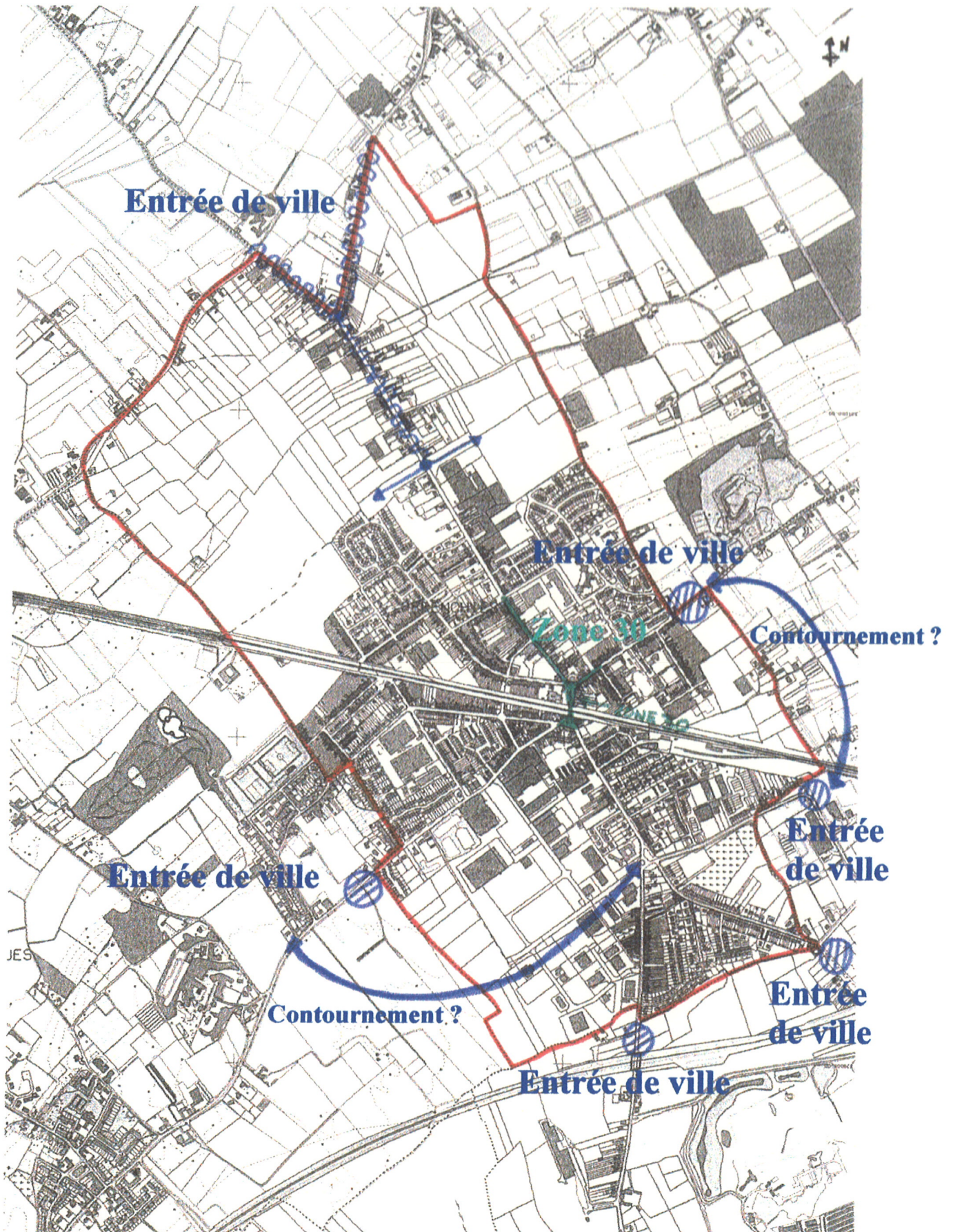
Pour bien signaler les entrées, il faut mettre en place une signalétique suffisamment lisible et supprimer les éléments perturbateurs (panneaux publicitaires). Ce marquage permettra de renforcer la lecture des entrées de ville malgré une faible disponibilité de terrain.

Le choix du bois et de tissus tendus est un clin d'oeil à l'industrie Pérenchinoise (passée ou actuelle).



Esquisse de panneau d'entrée ville

Plan récapitulatif des enjeux de type routier



LA CIRCULATION : UNE SITUATION COMPLEXE

La situation géographique de la commune explique son dynamisme... et l'encombrement des routes (Plus de 6.000 véhicules par jour sur les principaux axes).

A plus ou moins long terme, le rôle de plaque tournante devrait s'accroître : présence d'une gare SNCF et prévision de train à horaire cadencé vers Armentières, possibilité de prolongement de la ligne de métro jusqu'à la gare de Pérenchies...

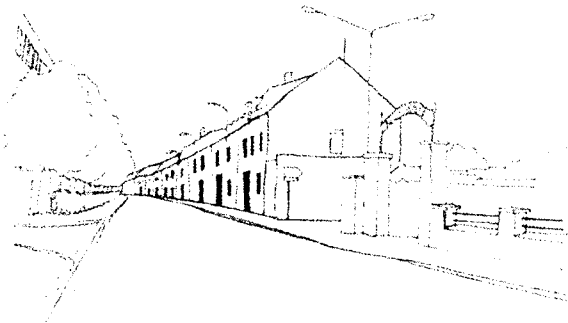
A long terme sont également prévues de nouvelles voies de contournement du centre ville vers Lompret et vers Premesques.

UNE ZONE TRENTE

Tout le centre ville où sont regroupés la majorité des commerces et des équipements (écoles...) est aménagé en zone 30.

La limite de cette zone est marquée par différents éléments combinés: revêtement de sol différent, étranglement de la route, mobilier urbain, éclairage, plantation, passage piéton...

De plus, la zone trente est amorcée au niveau de carrefours importants permettant d'accéder à d'autres équipements (rue de la paix, rue de Picardie et rue Agache). Il serait intéressant d'envisager la mise en place d'un autre système de priorité avec un mini giratoire (en pavés et traversable) en installant des balises "céder le passage".



Entrée du centre éducatif rue Bouchery existant et futur

Etat existant



Etat projeté

UNE GRANDE BOUCLE

Pour soulager les carrefours qui se situent de part et d'autre du pont du centre ville, le plus sage est de détourner une partie de la circulation.

La mise en sens unique de la rue du Général Leclerc permettrait de soulager le carrefour avec la rue Agache (également en sens unique) et de redonner un autre caractère à ces rues.

L'élargissement de la rue du Temple et de la rue de la Vierge côté nord, ainsi que le prolongement de la rue du Bois vers Premesques côté sud, viendront détourner une partie des flux du centre ville.



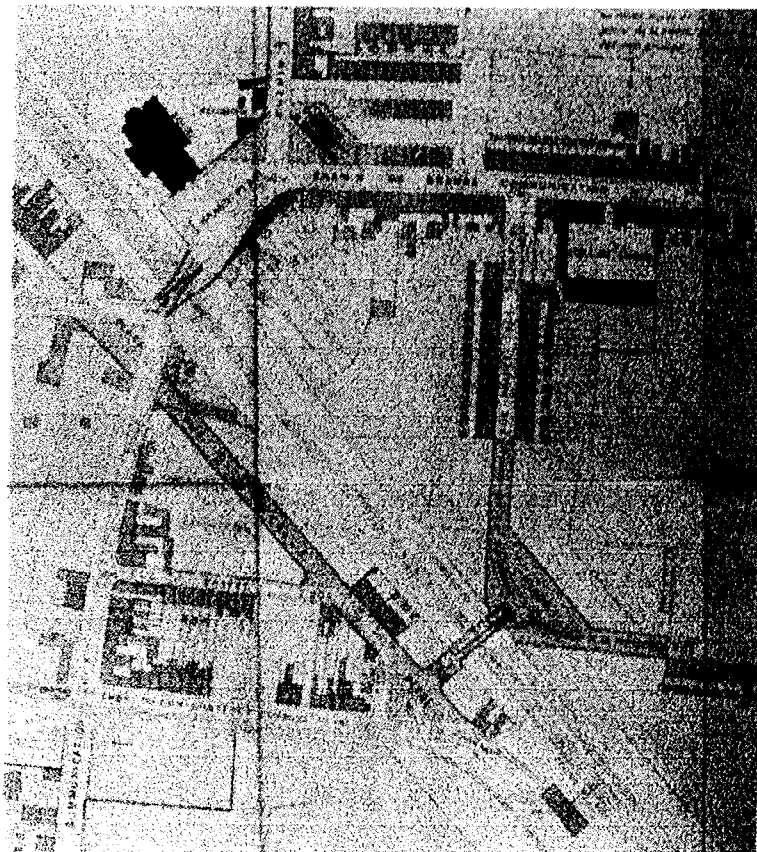
Plan de proposition de sens de circulation

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

La commune est implantée sur un carrefour important entre Lille et Armentière, distribuant aussi de nombreuses communes situées au nord ouest de Lille. Les rues principales forment un X dont la partie centrale est étirée sur quelques dizaines de mètres. Les créateurs de la voie ferrée ont eu la judicieuse idée de la faire passer entre ces deux carrefours en Y et de ne construire ainsi qu'un seul pont.

Le passage des voies ferrées au coeur de la ville se traduit par une véritable déchirure. Physiquement et symboliquement la ville est déchirée en deux. De plus la concentration des flux routiers sur un seul passage au dessus des voies entraîne la congestion régulière du centre ville.

La configuration actuelle du centre ville est récente (après la guerre 14/18), avec le déplacement de l'église au nord des voies ferrées, la construction de la mairie et la reconstruction des bâtiments cernant la place avec un nouveau recul.



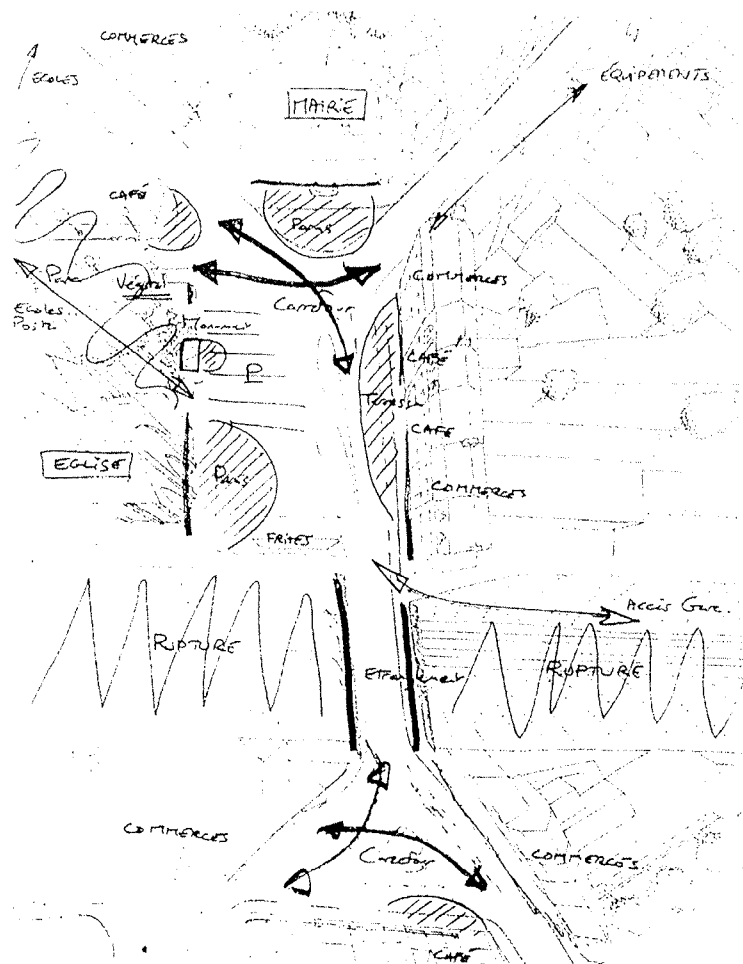
Extrait du plan de reconstruction de la ville établi en 1920

L'objectif est de recomposer l'espace, voué actuellement à l'usage exclusif des voitures (routes et espaces non circulants voués au stationnement), en redonnant sa place au piéton et en améliorant les flux routiers. Le schéma de synthèse ci-dessous illustre l'importance des paramètres à intégrer.

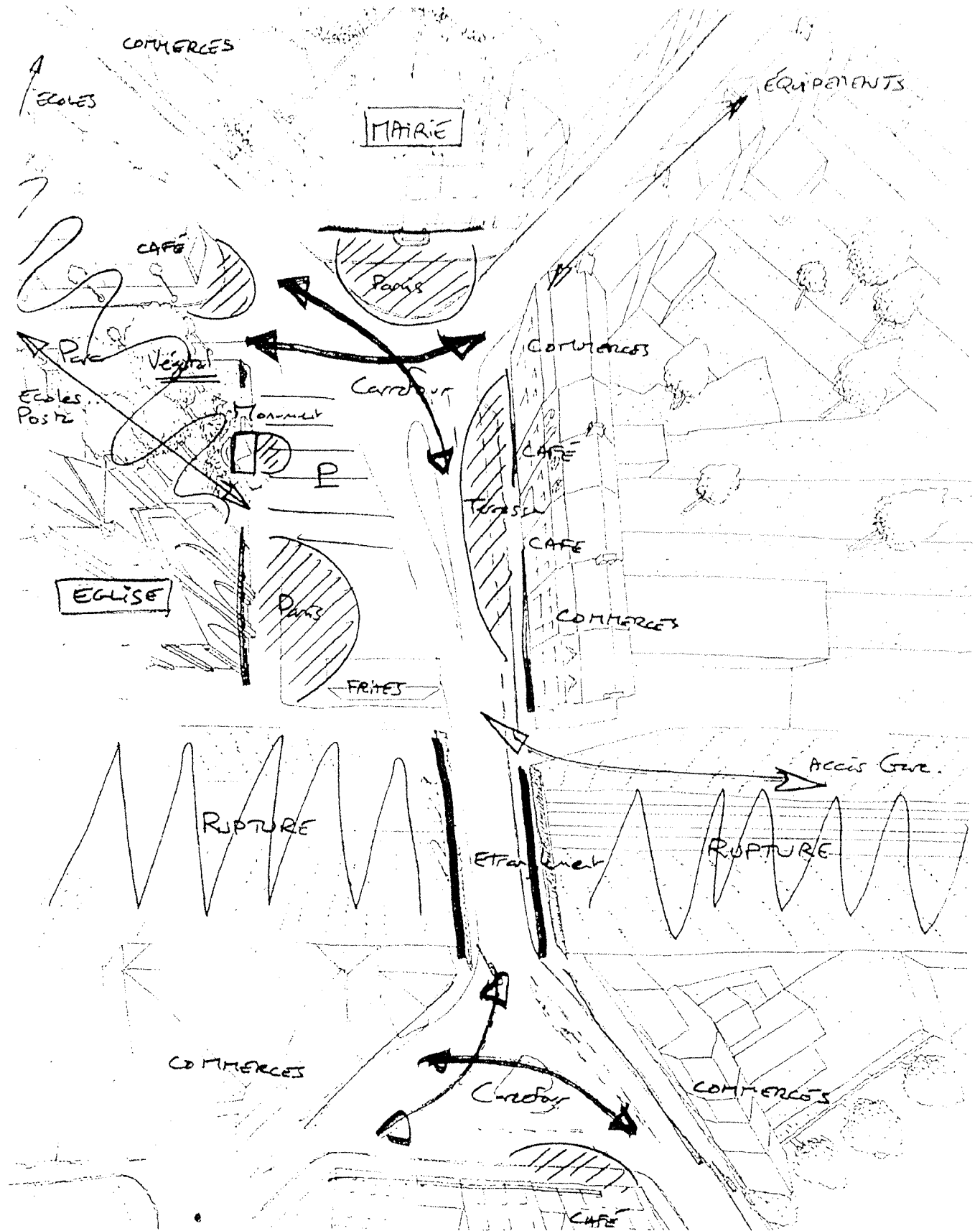
Il faut intégrer les contraintes fortes :

- pont sur les voies SNCF,
- flux routiers,
- besoin en stationnement.

Mais il est primordial d'intégrer les besoins tout aussi importants : - marquage de la place centrale (image du centre : espace libre cerné de commerces),
- c'est un espace symbolique fort avec mise en scène de la mairie et de l'église.
- redonner de l'espace au piéton et des terrasses pour les cafés,
- intégrer l'accès piéton à la gare,
- permettre la mise en place d'un marché (avec mise aux normes 2001),
- permettre l'installation d'une ducasse,
- élargir le pont pour faciliter les circulations piétonnes et cyclistes et renforcer ainsi le trait d'union entre les deux parties de la ville.



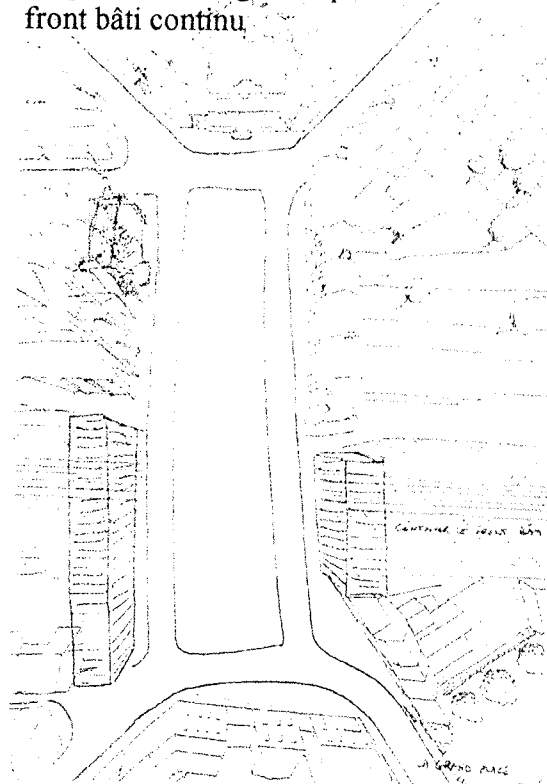
Plan d'analyse des contraintes sur la place du Général De Gaulle



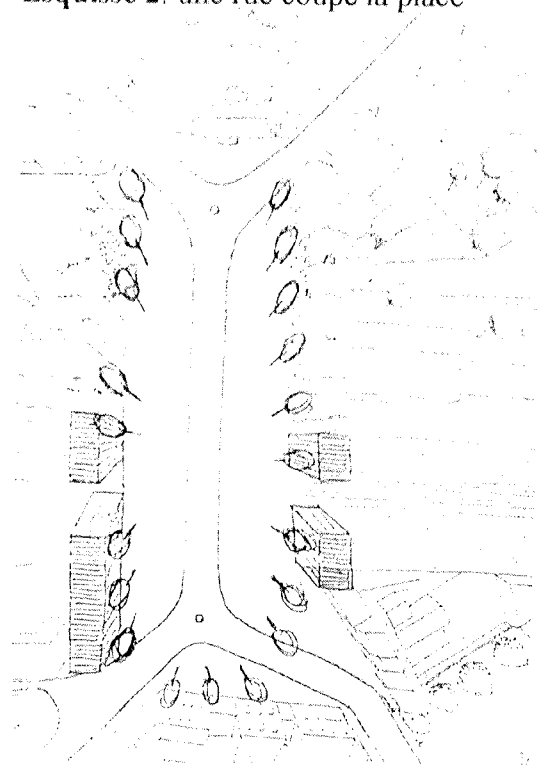
Plan analyse contraintes

Les diverses esquisses ci dessous illustrent l'éventail des actions possibles. Mais elles intègrent des suppressions d'îlots bâtis et des constructions neuves techniquement audacieuses. Elles ne correspondent pas aux possibilités actuelles de la municipalité.

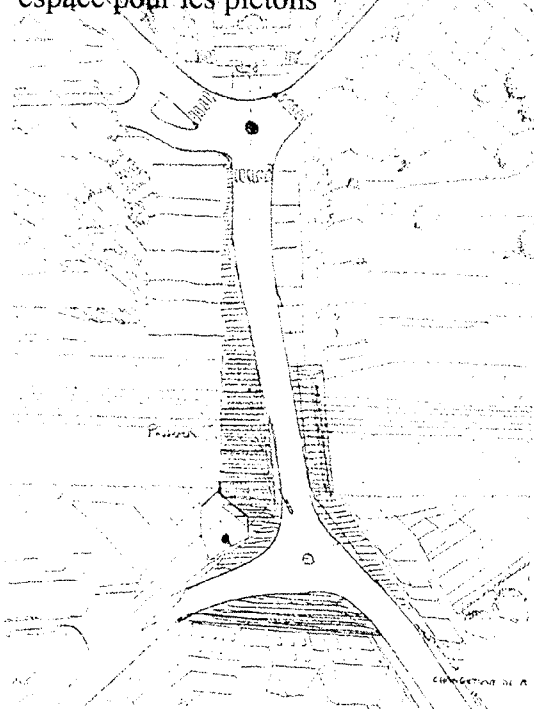
Esquisse 1: une grande place avec un front bâti continu



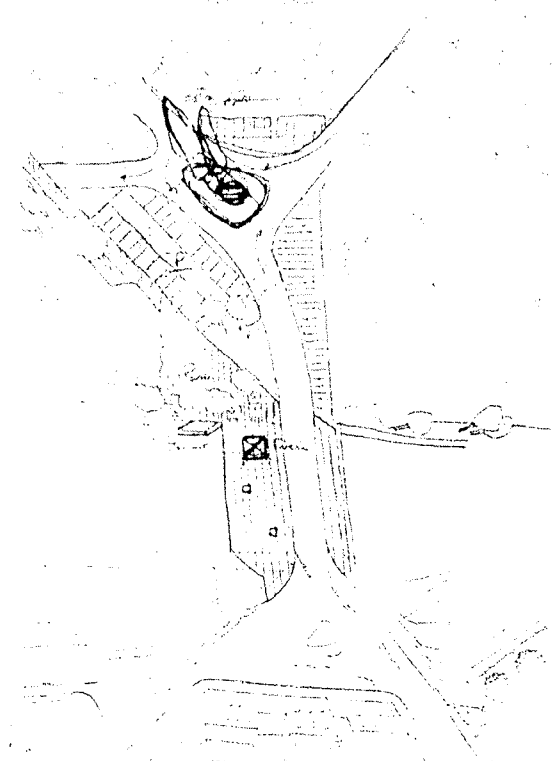
Esquisse 2: une rue coupe la place



Esquisse 3: des passerelles agrandissent visuellement la place et créent un réel espace pour les piétons



Esquisse 4: variante avec deux giratoires



APPROCHE PAR QUARTIER

Quatre quartiers

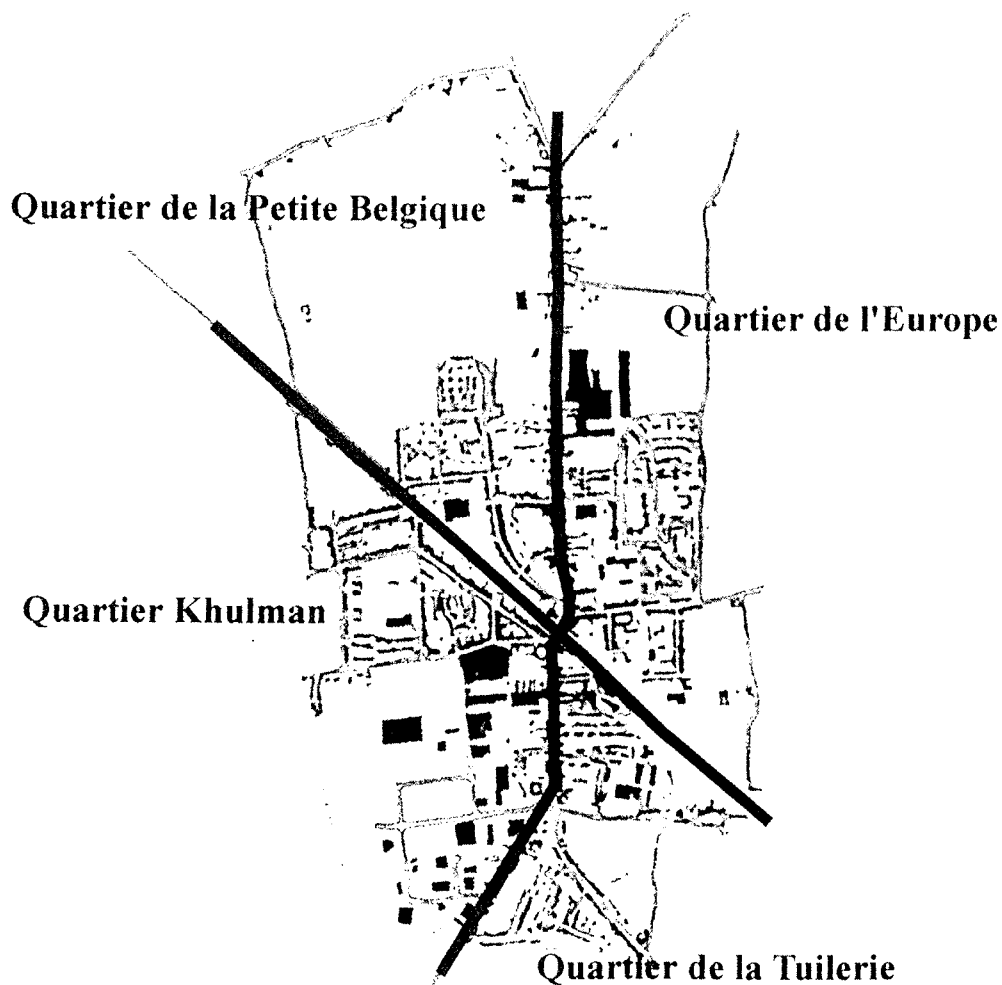
Lors de la mise en place de la concertation, la ville de Pérénychie a été découpée en quatre quartiers, chacun représentant un noyau de vie pour la commune. Les quartiers ont été créés comme suit:

Quartier Khulman: il reprend la ZI de l'horloge et les rues situées entre la rue Agache et les voies ferrées.

Quartier de la Petite Belgique: il reprend le secteur compris entre les rues de la Prévôté et le chemin de l'Oris

Quartier de l'Europe: il reprend le secteur compris entre la rue de la Prévôté et le chemin de la vierge, jusqu'à la gare.

Quartier de la tuilerie: Il reprend le secteur compris entre la gare et la rue de Lomme



Plan du découpage par quartier de la ville

Quartier Khulman

ETANGS AGACHE

Les étangs Agache sont tout à la fois un site d'une importance historique locale et un site naturel très intéressant. La mairie a engagé un chantier de remise en état des étangs qu'elle a confié à l'association A.M.I.E.

La lisière

Les travaux de remise en état et de valorisation du site sont terminés. La prairie naturelle a été plantée l'automne dernier (période optimale pour la création de prairie).

L'île de la petite cour

Les travaux sont en cours d'achèvement. Les hauts murs des berges ont été arasés et consolidés pour assurer la sécurité. Les terrassements pour dégager les berges ont permis la mise à jour de nombreux vestiges qui seront préservés comme mémoire du lieu. La consolidation de ces ouvrages (murs, puits...) est en cours de réalisation.

Les déblais de terre ont été utilisés sur place pour limiter les coûts d'évacuation et constituer un belvédère. La majeure partie des terrassements est achevée, il ne reste plus qu'à exécuter le reprofilage définitif de certaines berges. Les niches de plantation de végétaux aquatiques sont terminées.

Récemment, des cheminements en brique ont été mis à jour. Le long de la berge face à l'île de la petite cour, la découverte confirme le remblaiement excessif du site et conforte notre hypothèse de retrouver le niveau de terrain initial afin d'assurer une meilleure tenue des berges. L'amorce d'un chemin entre les fondations d'anciennes bâtisses confirme la présence de plusieurs blocs d'habitations ouvrières. Il a été décidé de les utiliser et de les mettre en valeur.

L'avant cour

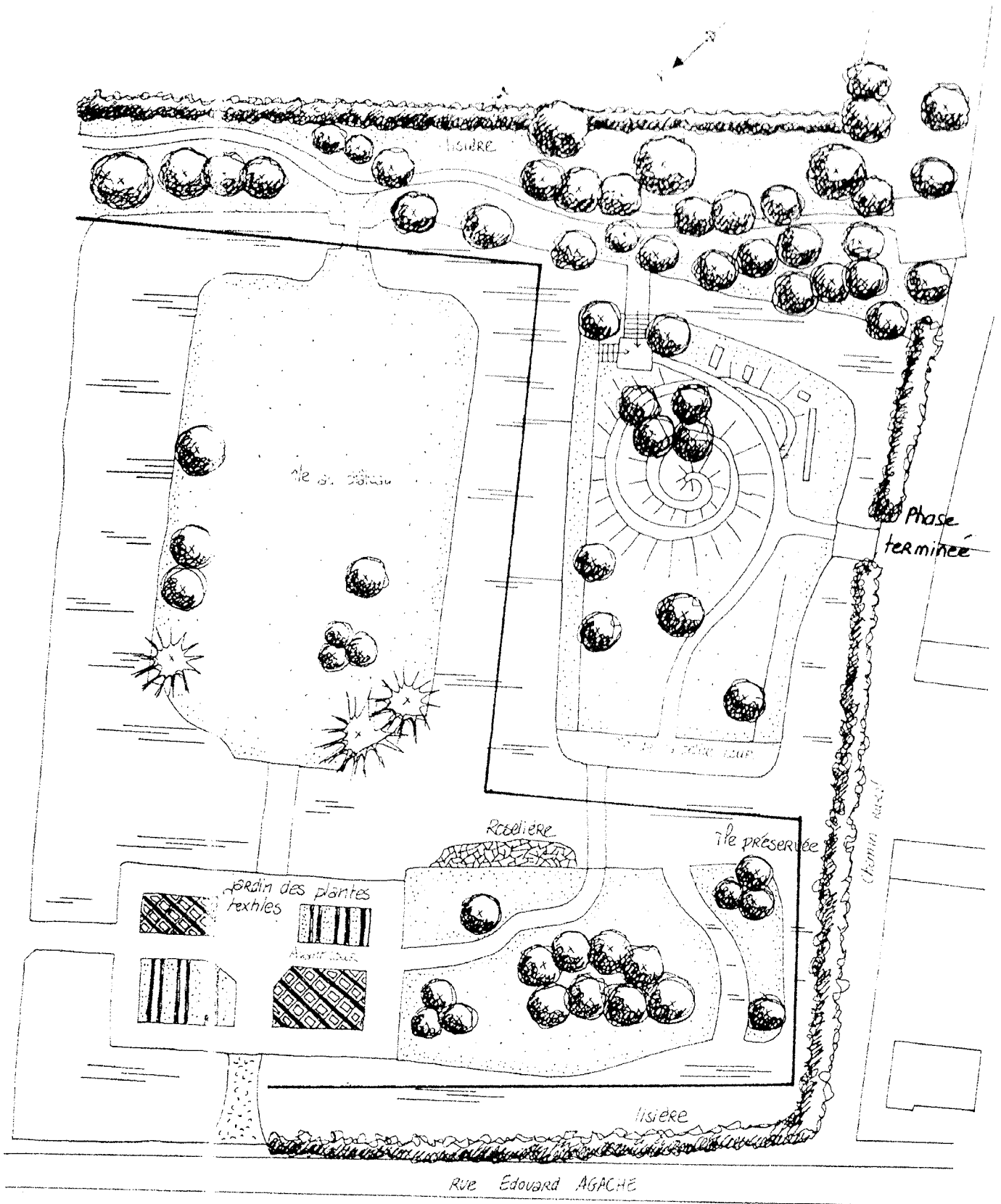
Enfin libérée de l'encombrement par les véhicules des pêcheurs, elle pourra accueillir le jardin du textile. Le dessin du jardin évoquera celui d'un tissu avec une trame régulière. On y trouvera toutes les plantes liées au textile :

- les fibres : lin (le plus important car utilisé jadis dans les usines Agache), chanvre, coton... - les plantes tinctoriales : guède...
- les plantes utilisées comme outil : la cardère pour carder !... L'extrémité de l'avant-cour sera séparée par un bras d'eau afin de générer une île où la nature sera préservée.

L'île du château

Encore privée, elle sera la dernière à bénéficier des travaux de remise en état. En prévision de fouilles archéologiques, les aménagements resteront simples avec le marquage de l'emprise du château par un léger réhaussement du terrain.

Une fois tous ces travaux de remise en état terminés, il faudra valoriser le site par une signalétique et un mobilier adapté et éventuellement des plantations complémentaires.



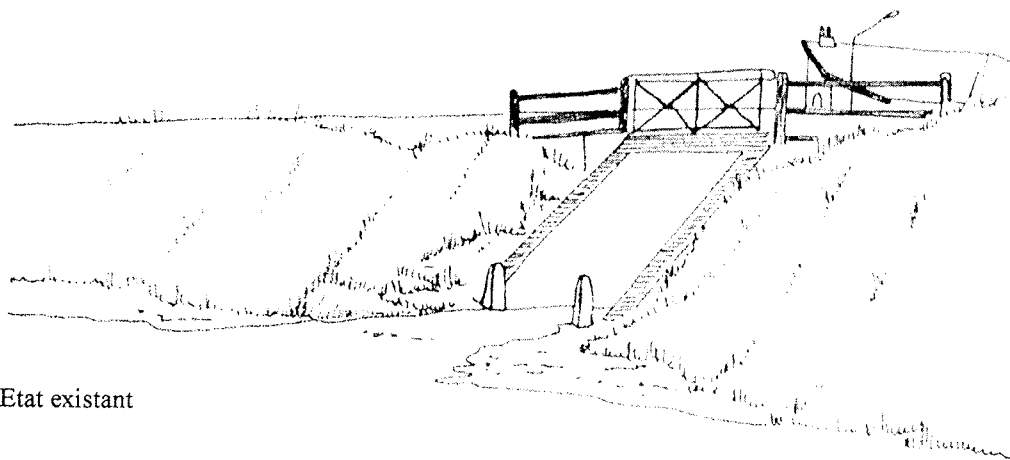
Plan des travaux mis en oeuvre aux étangs Agache par l'association AMIE

LA PLACE DU GAI LOGIS

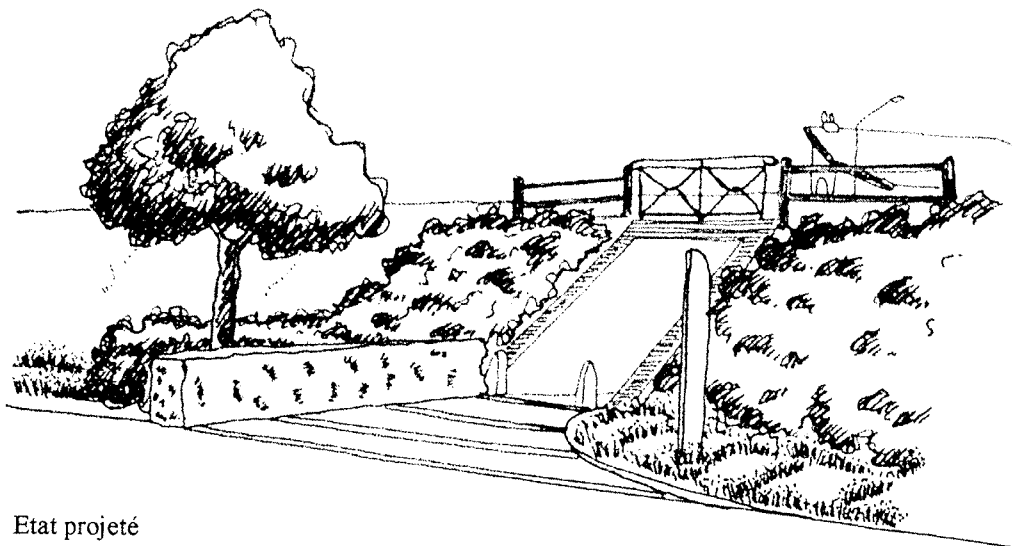
La place rue du Gai Logis est simplement recomposée pour intégrer plus de végétaux décoratifs afin de dissimuler les murs et clôtures hétéroclites. Des arbres masquent les éléments haut et apportent une sensation d'intimité. Ils sont disposés en périphérie pour ne pas gêner la ducasse. Quelques éléments de convivialité complètent l'ensemble (bancs...).

La liaison vers le pont de la petite Belgique est soulignée par des plantations et le balisage. Ce passage stratégique est aménagé en relation avec les abords du chemin de l'Oris nord et la placette attenante. Cet aménagement est présenté dans le chapitre sur le quartier de la petite Belgique.

Pont de la Petite Belgique



Etat existant



Etat projeté

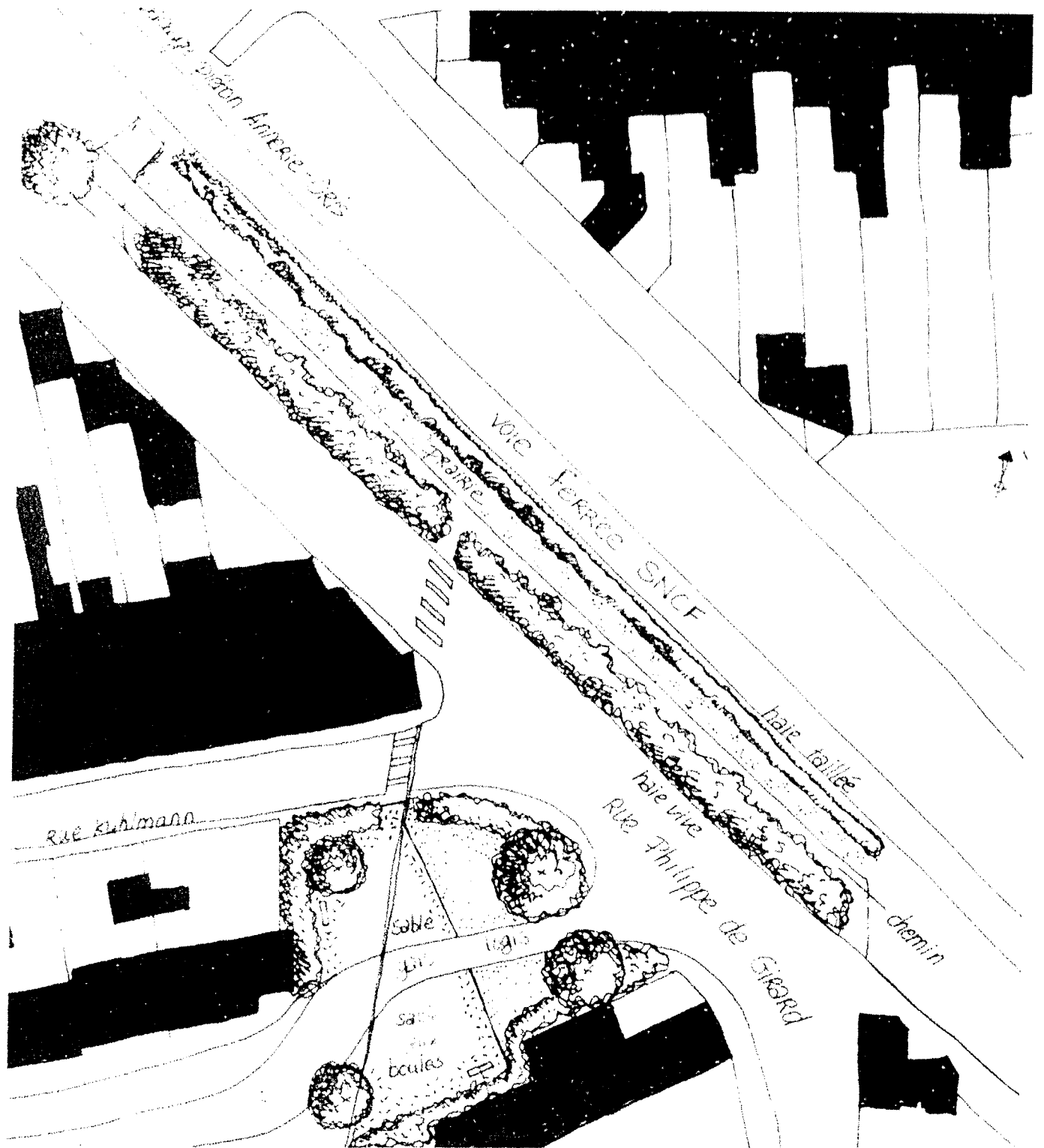


Schéma d'intention d'aménagement d'une placette rue des gais logis

JEUX RUE LECOQ

Entre les rues Lecoq et Ravel, le vaste espace en schiste est réduit pour apporter une note de verdure (gazon et arbustes). L'accès aux arrières de jardins est préservé pour permettre l'accès aux voitures.

Des jeux pour petits renforceront l'attrait du lieu. Une aire de boules et quelques bancs favoriseront les rencontres. La suppression du caractère routier de l'accès aux garages, ainsi que l'ouverture vers la rue Ravel renforceront le caractère piéton et l'intérêt du site comme liaison piétonne.



Schéma d'intention de la placette reliant les rues Lecoq et Ravel

ENTREE DE VILLE ET ROUTES

L'entrée rue Agache bénéficiera d'un aménagement très simple (panneau). Les projets de nouvelles routes modifieront à terme le statut de cette voie : il est donc inutile d'engager des travaux lourds.

Lors des réunions de quartier, l'accent a été mis sur les problèmes des arbres rue Girard. En fait, il s'agit principalement de la gêne pour quelques maisons placées proches de la rue. A ce niveau, il faudra prévoir une réduction des couronnes des arbres. Pour le reste de l'alignement, il faudra prévoir une simple éclaircie qui jouera également un rôle d'allègement des cimes.

Les sorties de routes sur la rue Agache sont actuellement dangereuses. Des aménagements similaires à ceux de la rue Bouchery seront à intégrer (quartier Europe).

ILOT RUE AGACHE - RUE LECLERC

Dans le cadre des opérations "ville renouvelée", l'îlot entre les rues Agache et Leclerc verra de nombreuses transformations :

- le vaste bâtiment industriel (bâtiment 2L) désaffecté accueillera une salle des fêtes et une salle de spectacles,
- la démolition de quelques maisons le long de la rue Leclerc permettra de prolonger la place François Mitterrand pour relier les parvis des équipements présentés précédemment,
- une voie nouvelle permettra l'accès à cette place depuis la rue Agache,
- de nouvelles habitations le long de cette voie viendront refermer l'îlot bâti,
- les garages existants seront reconstruits sous la place afin de laisser le maximum d'espace libre.

Pour intégrer ce projet dans un contexte plus général, il faut le rattacher à un certain nombre de principes généraux visant à favoriser les flux piétons et cyclistes au coeur de la ville, ainsi que la biodiversité. Plusieurs aménagements viendront compléter le programme présenté ci-dessus :

- un espace vert avec des jeux pour les petits, quelques bancs et des plantations agréables permettra de répondre aux aspirations des habitants actuels du secteur, mais également des futurs résidents,
- les carrefours avec la rue de la gare et la rue de la poste seront traités comme des articulations fortes et faciliteront l'accès à la place Mitterrand prolongée,
- une structure végétale (alignement d'arbres) renforcera l'attrait du lieu et apportera une plus grande cohérence à la place,
- enfin, le château d'eau pourra être intégré comme un élément fort de la composition.

Pour conserver le confort et la tranquillité de la rue des Résistants, les dessertes du nouvel îlot bâti se feront directement depuis la rue du Général Leclercq ainsi que de la rue Agache. Le bâtiment sera accessible par les trois faces.

Enfin, il faudra prévoir des logements de tailles différentes afin de pouvoir rassembler des jeunes ménages, des personnes âgées ou des familles nombreuses. La population du centre ville respectera donc ainsi une hétérogénéité sociale plus riche.

Le peu d'éléments de programme ne peuvent nous permettre plus de précision. Toutefois, il semble important d'intégrer à la mise au point définitive de ce programme les éléments complémentaires visant à profiter de cette opération pour redynamiser le secteur, favoriser les liens entre les quartiers et résorber divers points noirs.

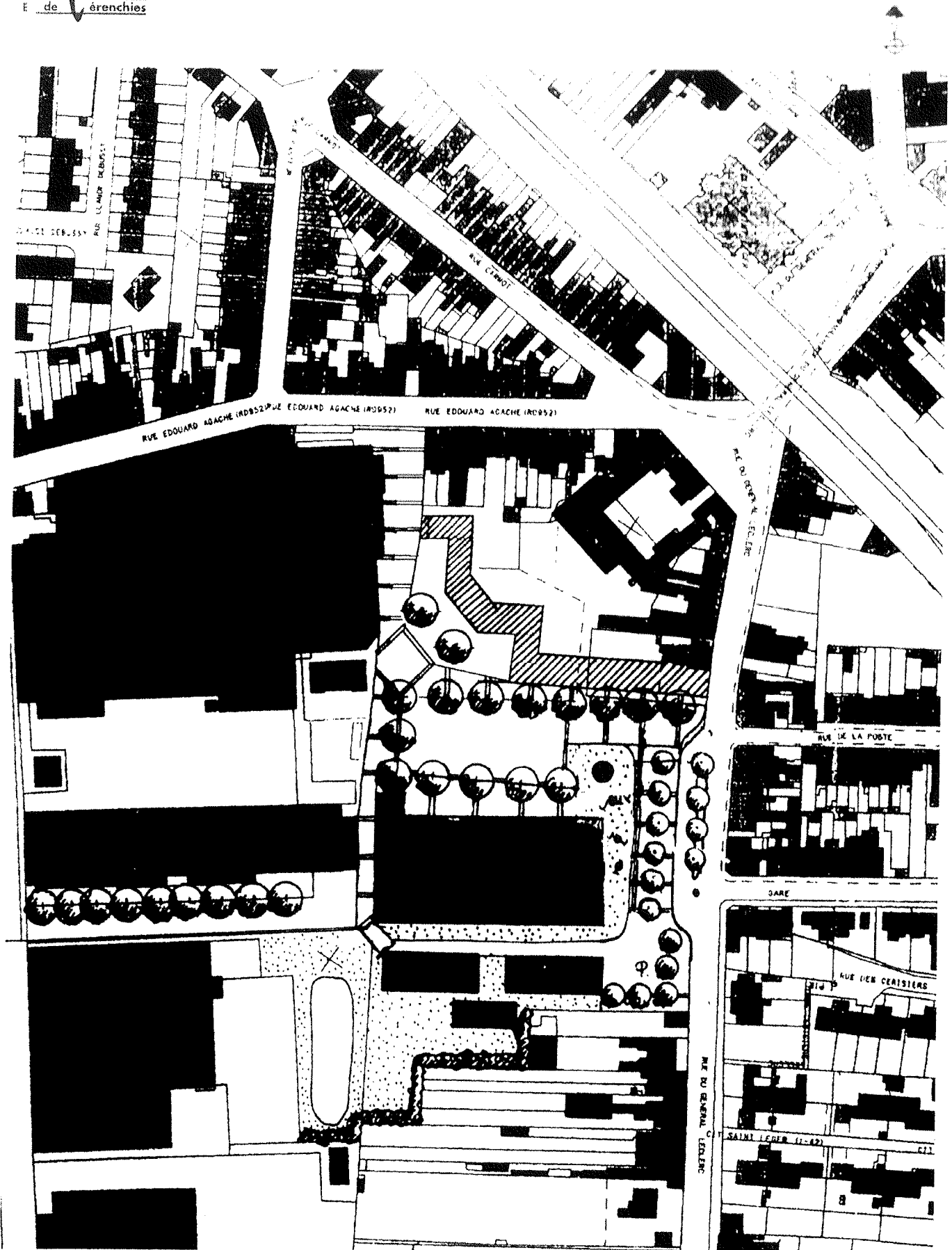


Schéma d'intention d'un nouvel îlot bâti entre les rues Agache et Leclerc

Quartier Petite Belgique

CHEMIN DE L'ORIS

Le chemin de l'Oris est en cours de rénovation. L'association AMIE a déjà permis la remise en état du site (plantations...). Il reste à compléter ces aménagements et à réaliser un cheminement.

Les abords des voies ferrées ont déjà bénéficié d'une étude générale. Sur ce secteur rural les objectifs sont les suivants :

- améliorer la biodiversité,
- valoriser ce corridor biologique qui traverse la ville,
- favoriser l'accès aux promeneurs,
- assurer une gestion du site.

Ce dernier point est primordial car l'absence d'entretien tend à privilégier une banalisation des espèces (envahies d'orties, chardons, saules et autres) et une image d'abandon, d'espace négligé, incitant la création de décharges sauvages.

Les groupements arbustifs ont été privilégié pour faciliter la gestion des espaces et garantir une sécurité optimale aux riverains et vis à vis des voies SNCF. Les conditions de milieux étant difficiles (remblais de cailloux, exposition...) il semblait judicieux de mettre en place des essais de plantations. Les résultats de ces essais permettront d'élaborer des préconisations sur des espaces similaires le long des voies ferrées.

Le fossé sera recalibré pour retrouver son profil initial. Des élargissements de celui-ci permettront de créer des mares disséminées le long du parcours.

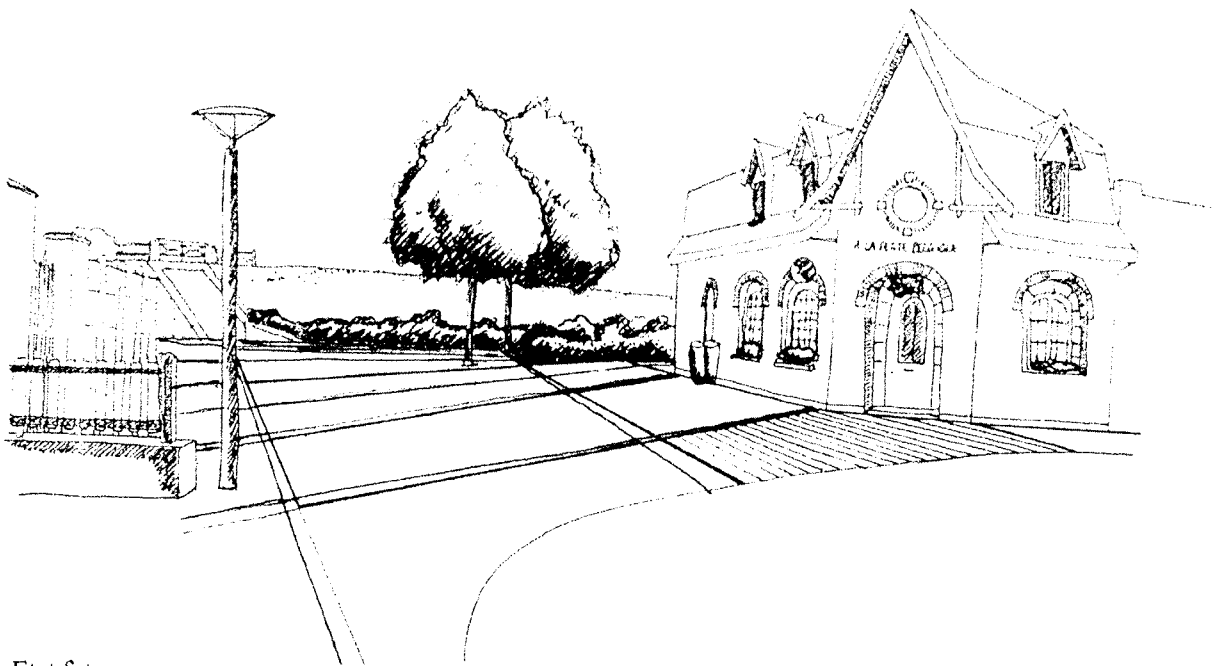
Dans tous les cas, au pied du talus SNCF, une ligne d'arbustes sera toujours installée pour jouer le rôle de clôture naturelle.

Vers le pont de la petite Belgique, l'espace engazonné peut permettre un stationnement provisoire. Entre le passage sous les voies ferrées et le café, la rue est aménagée en placette plus conviviale. Quelques places de stationnement sont aménagées dissimulées derrière des arbustes. Un bel arbre, quelques bancs et un éclairage soigné renforcent l'attrait du site.

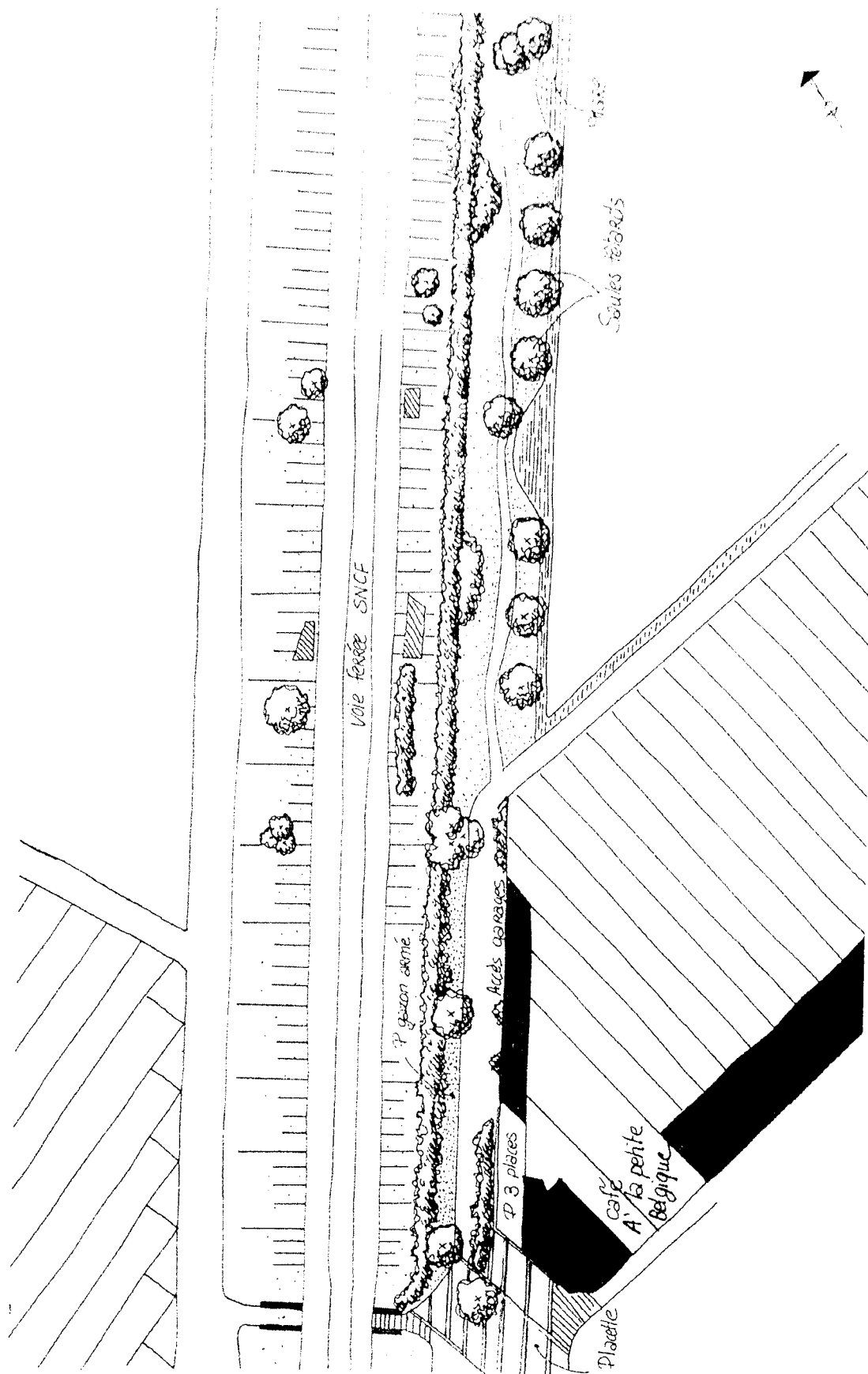
Café de la Petite Belgique



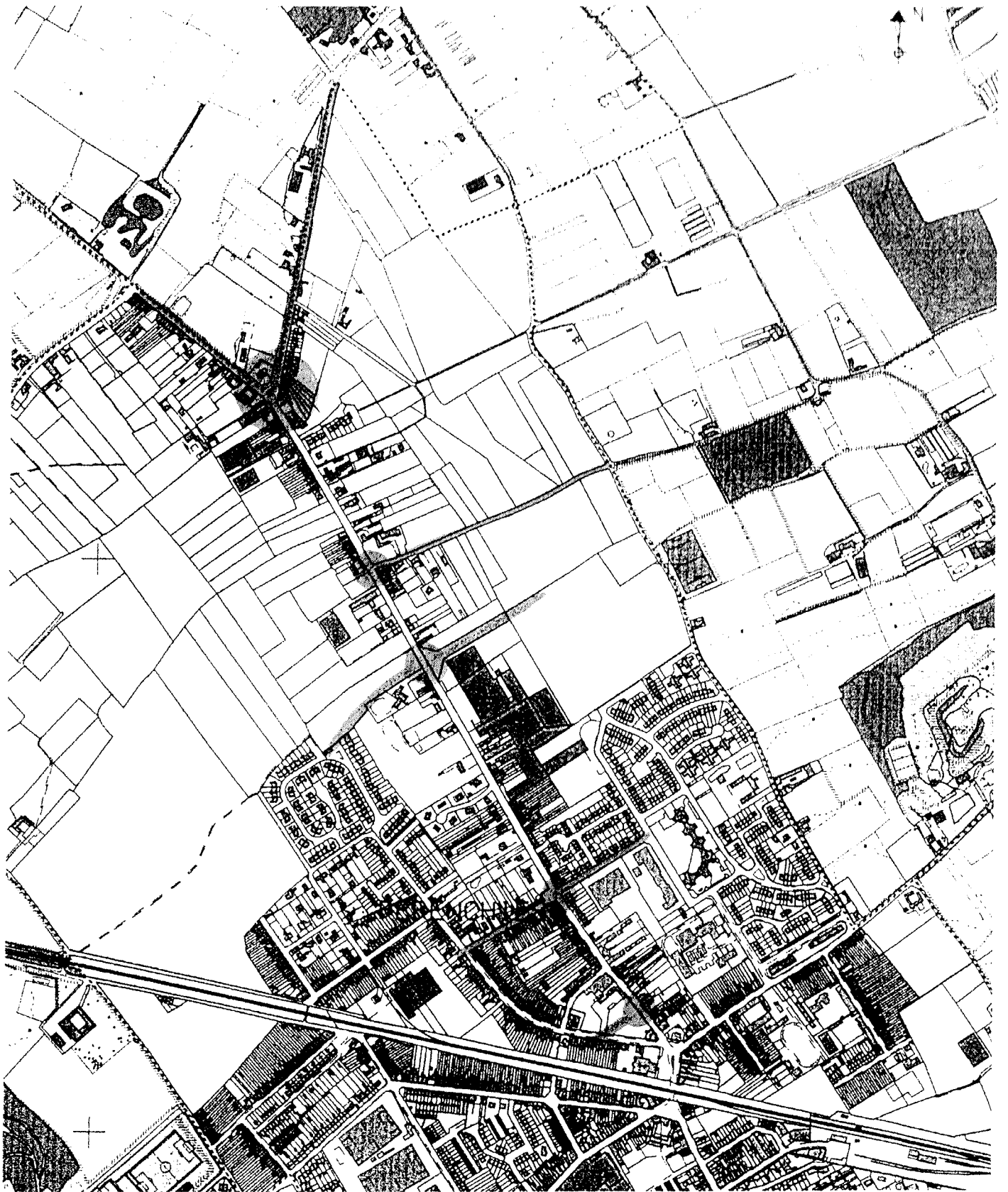
Etat existant



Etat futur



Plan des travaux d'aménagement réalisés par l'association AMIE au chemin de l'Oris nord



Plan des carrefours à créer ou à aménager le long de la rue de la Prévôté

LE JARDIN PUBLIC AGACHE

Le jardin public Agache est recomposé pour créer un lien fort avec la place du Général De Gaulle. La déviation de l'avenue Kemmel permet de simplifier la gestion des flux au niveau du carrefour actuel et de retrouver cette continuité piétonne et verdoyante. Cette nouvelle route sera aménagée côté école ou côté café en fonction des impératifs techniques et financiers. Le square du monument aux morts cède la place à la continuité d'un espace piéton entre le jardin et la place De Gaulle.

Des espaces de jeux et de détente renforcent l'attrait du parc.

Le parking autour de la poste est redessiné pour améliorer son fonctionnement. Un parvis met en valeur l'accès au parc et à l'école. Un autre parking est aménagé le long de la rue du Kemmel et dans l'ancien jardin du presbytère.

LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Une grande diagonale traverse le parc et la place pour relier directement la liaison piétonne vers la gare. C'est un axe piéton privilégié. Il est accompagné d'arbres pour lui donner plus de caractère. Le mail est particulièrement convivial avec des bancs, des fleurs, la friterie et une fontaine.

La route est décalée pour ménager de larges trottoirs où les terrasses de cafés pourront s'étaler sous les arbres.

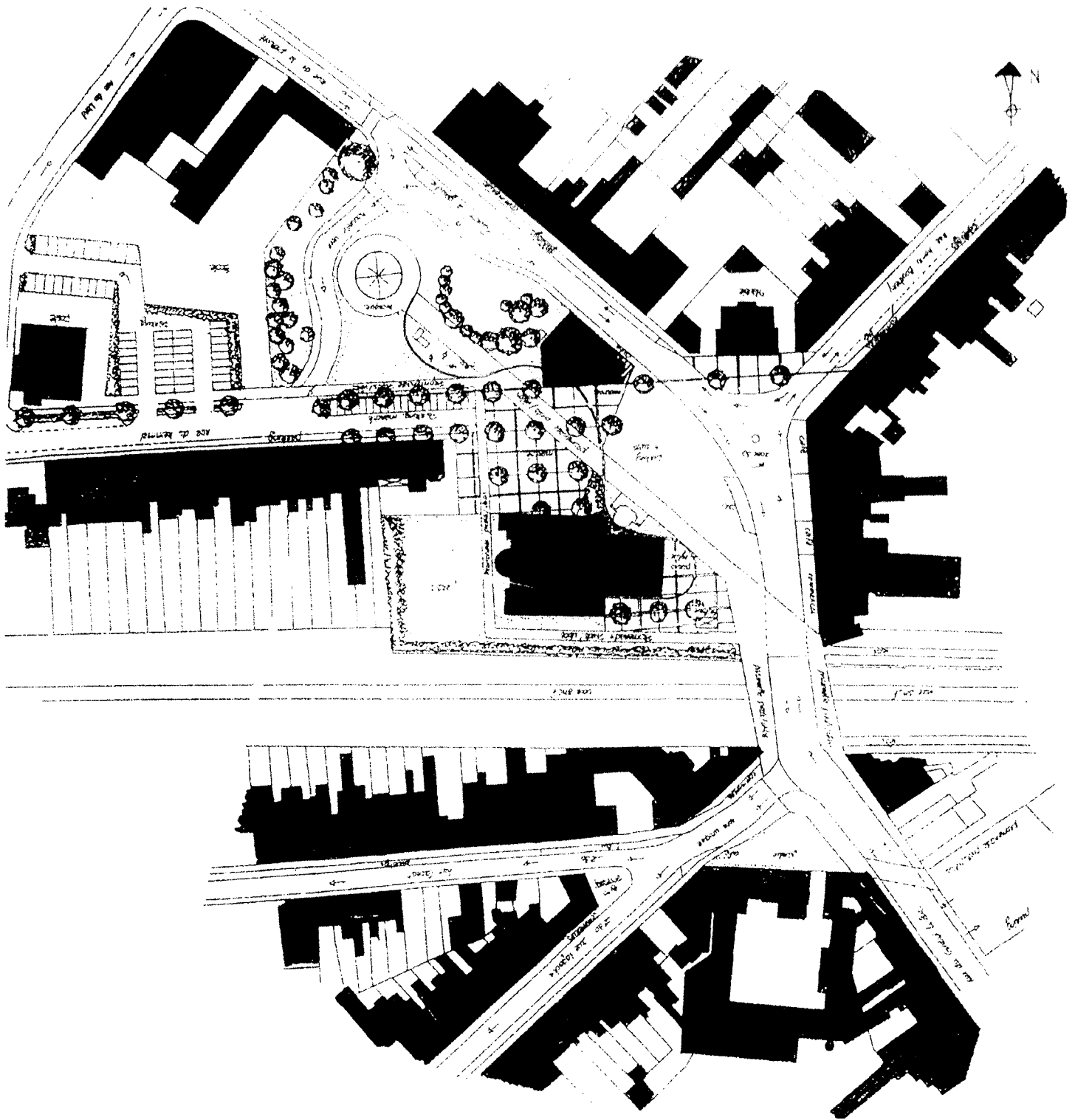
La vaste place reste dégagée pour accueillir marché et ducasses. Elle est cernée par les arbres, seules la mairie et l'église émergent de cet ensemble verdoyant. Eventuellement, une partie peut être accessible aux voitures pour un stationnement provisoire (zone bleue ?).

Sur le pont, la route est décalée par la suppression d'un trottoir au profit de l'autre qui se trouve ainsi deux fois plus large. De l'autre côté, une large passerelle permet d'élargir le passage pour les piétons et les cyclistes. Ce principe permet de ne mettre en place qu'une seule passerelle.

Le tracé de la route est peu modifié et surtout pas élargi. Le giratoire se limite à un anneau de pavés et à l'installation de balises "céder le passage". Les traversées piétonnes sont particulièrement soulignées. La réflexion sur la route est placée en dernier point car les services techniques de l'équipement ou de Lille Métropole apporteront leurs compétences en terme de gestion des flux et de gabarits des routes. Nous devons par contre mettre en évidence tous les autres enjeux de l'aménagement du centre ville de Pérenchies.



Esquisse d'aménagement de la place du général de Gaulle, variante n°1

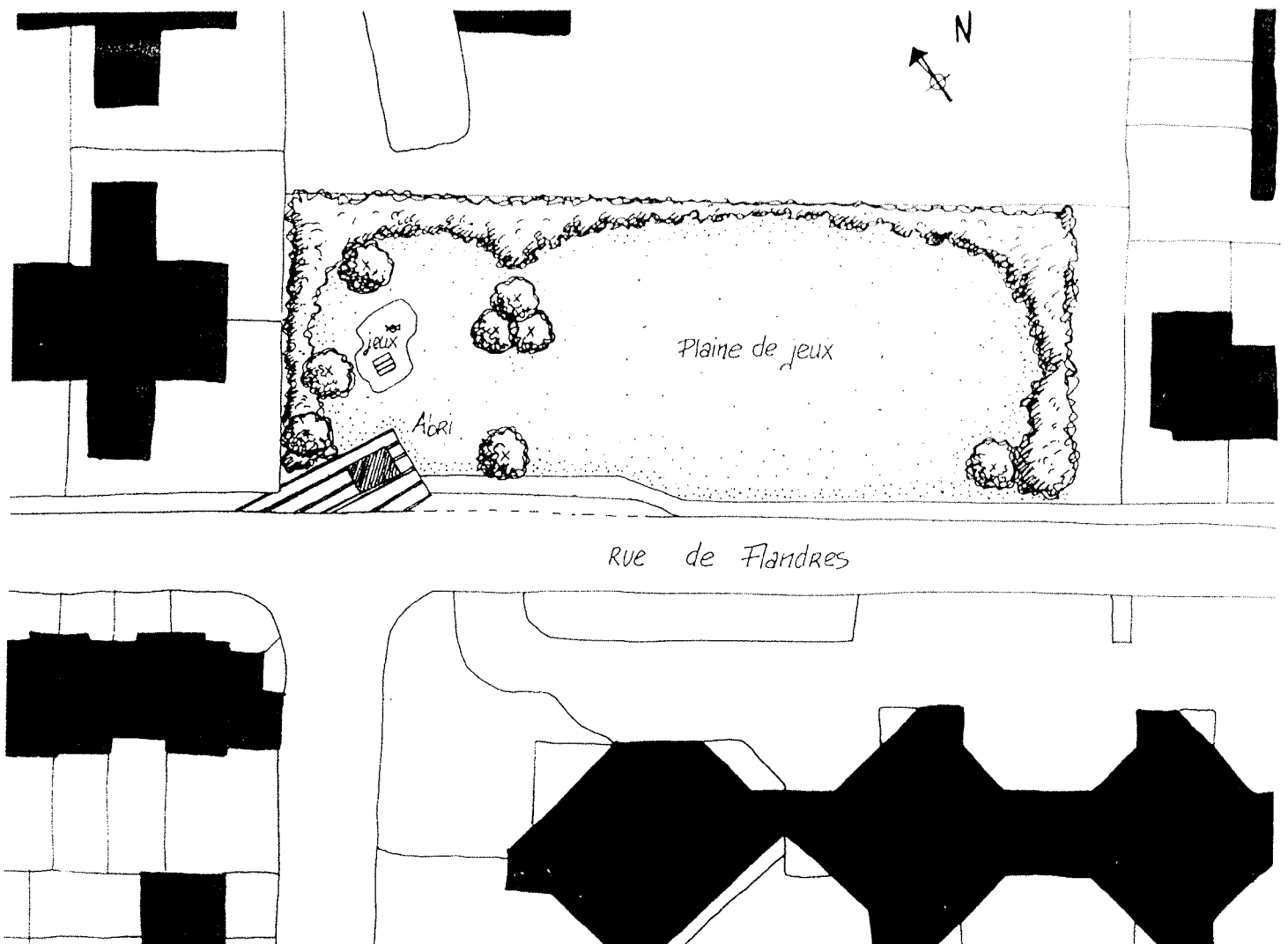


Esquisse d'aménagement de la place du général de Gaulle, variante n°2

Quartier Europe

PLACE RUE DE FLANDRES

L'espace vert est conservé ouvert pour permettre la mise en place de festivités. Sur le côté, un petit espace avec des jeux et des bancs favorise la rencontre. Un abri sert d'abri bus et de point de détente.



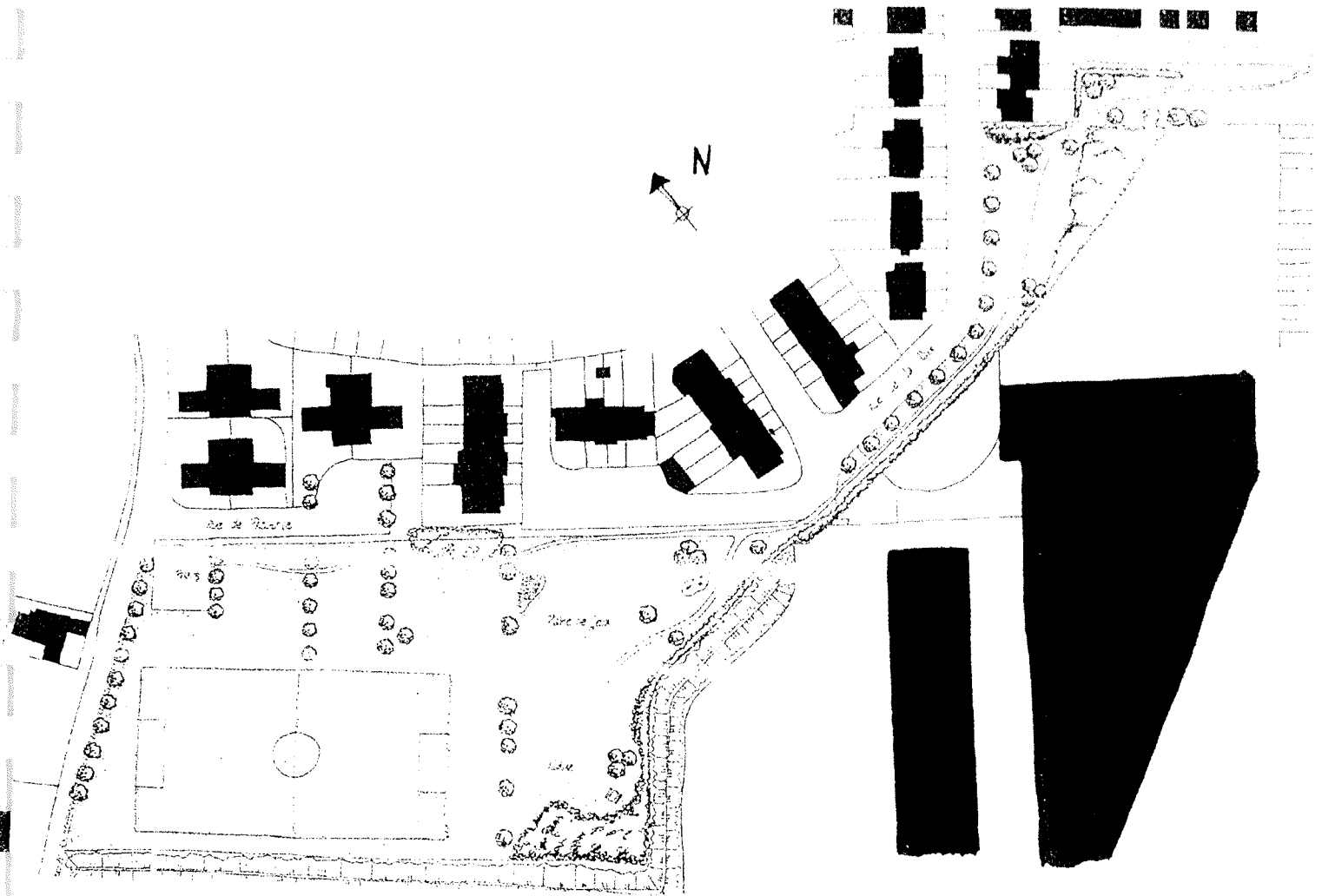
Esquisse d'aménagement de placette rue de Flandres

L'ESPACE DEMEYERE

Les terrains appartenant à l'entreprise Demeyere constituent un vaste ensemble qui s'inscrit en continuité de nombreux espaces verts de la commune.

La structure d'ensemble se rapproche des espaces naturels avec la mise en place d'éléments traditionnels : prairies et fossés bordés de saules têtards. Dans cette ossature viendront s'intercaler un terrain de football, une aire de jeux libres et l'amorce de liaisons vers le centre ville.

Un talus boisé servira de fond de décor et dissimulera les bâtiments de l'entreprise Demeyere en pleine extension. Pour assurer une cohérence à l'ensemble, il serait judicieux de réfléchir de concert sur les aménagements internes de l'entreprise afin de retrouver des continuités végétales par exemple.



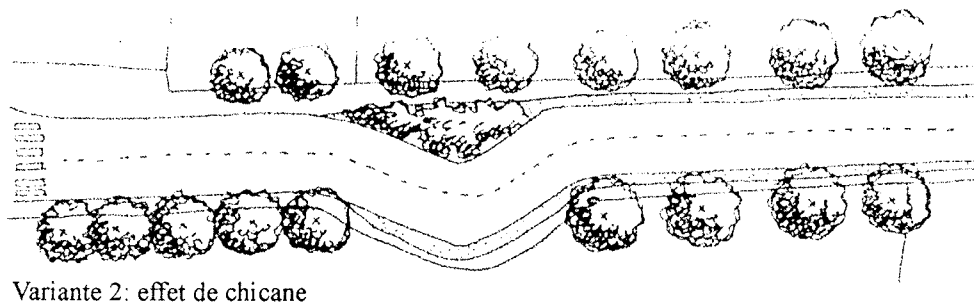
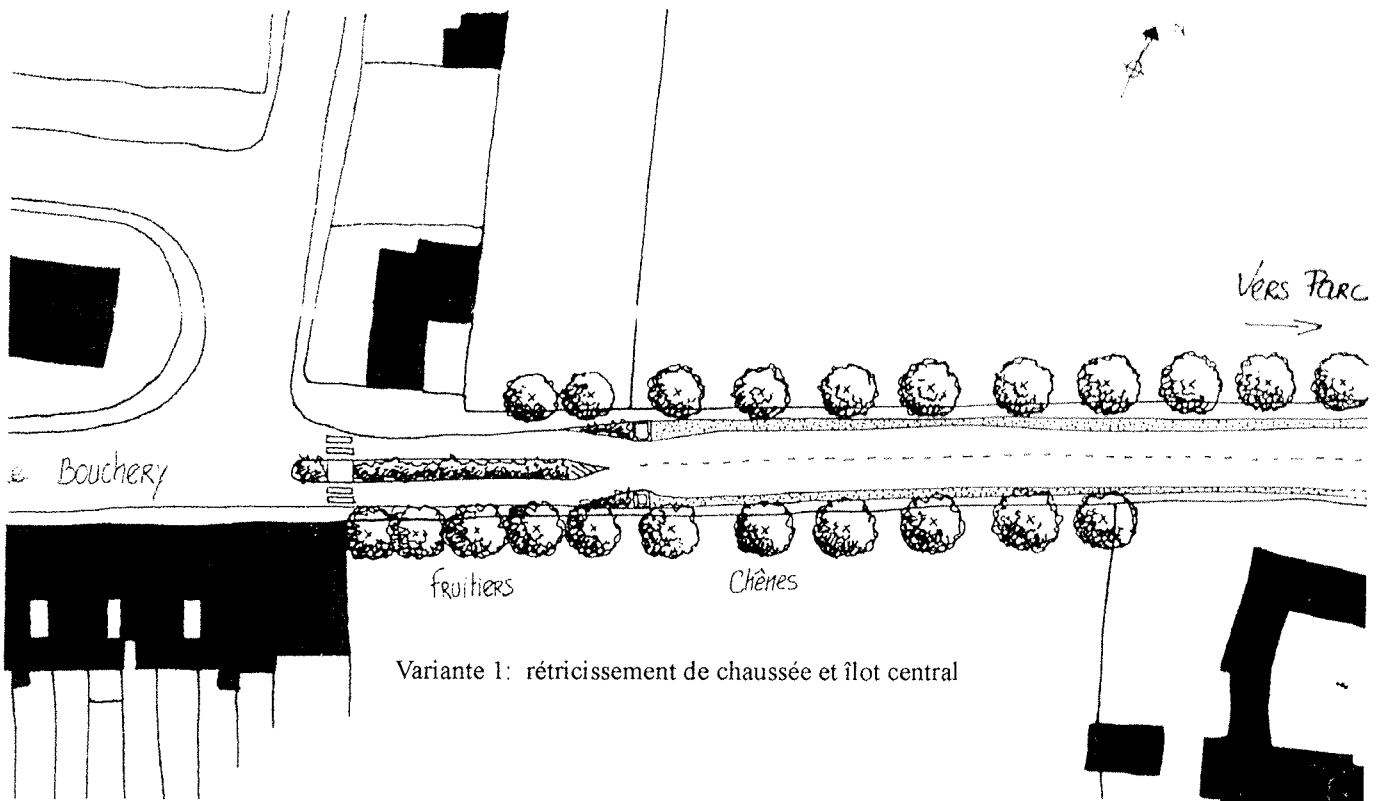
Esquisse d'aménagement des terrains situés derrière l'entreprise Demeyere

ENTREE PAR LA RN 354 DEPUIS LOMPRET

Cette entrée correspond également à une liaison avec la base de loisirs du fort. Il s'agit par conséquent de ménager un chemin confortable et sécurisant pour le relier à la ville.

Pour faire ralentir les automobilistes, un vaste îlot central planté d'arbres vient rompre la continuité de la route. Une variante présente un aménagement plus ambitieux par sa largeur avec un effet de chicane.

Esquisse d'aménagement de l'entrée de ville rue Bouchery

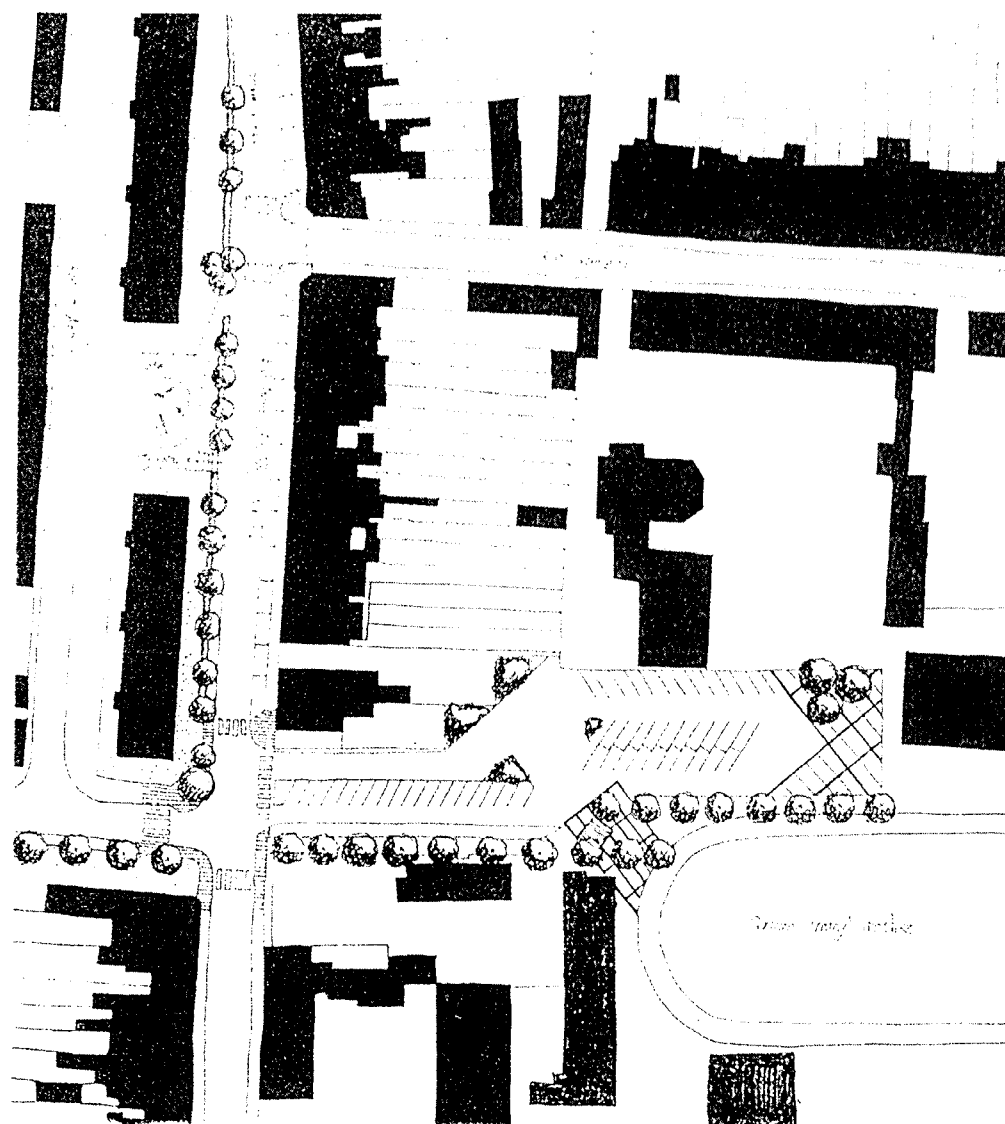


RUE BOUCHERY

Les problèmes de sécurité au niveau de la rue Bouchery, évoqués lors des réunions publiques, nous ont amenés à préconiser un certain nombre d'actions. Ces actions de sécurité sont en marge des notions de cadre de vie. Mais elles y sont liées car elles visent à un meilleur confort des riverains et permettent de générer des aménagements attractifs.

Pour faire ralentir les véhicules et favoriser la visibilité aux sorties des rues, l'idée est de souligner les carrefours (voir l'exemple du carrefour avec la rue de la Paix en niveau du passage en zone trente).

Au niveau du carrefour avec la rue Gambetta, il est également possible de créer une chicane et de ménager un large espace au sortir de la rue pour améliorer la visibilité.



Esquisse d'aménagement des carrefours rue Bouchery

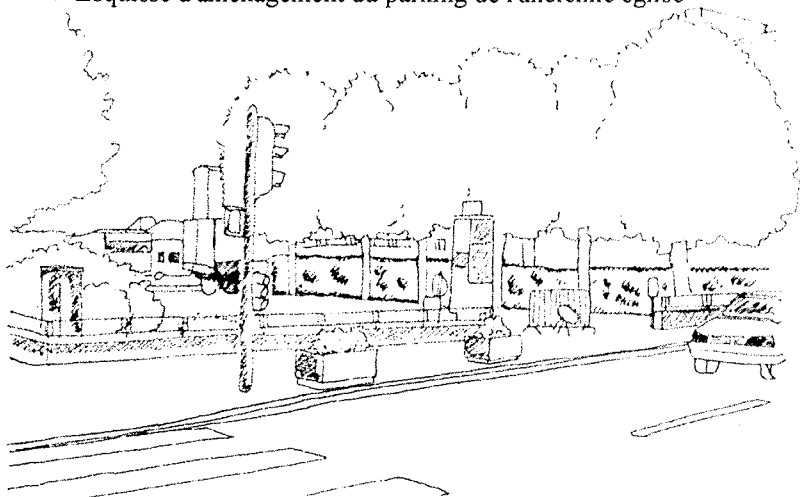
Quartier Tuilerie

PLACE

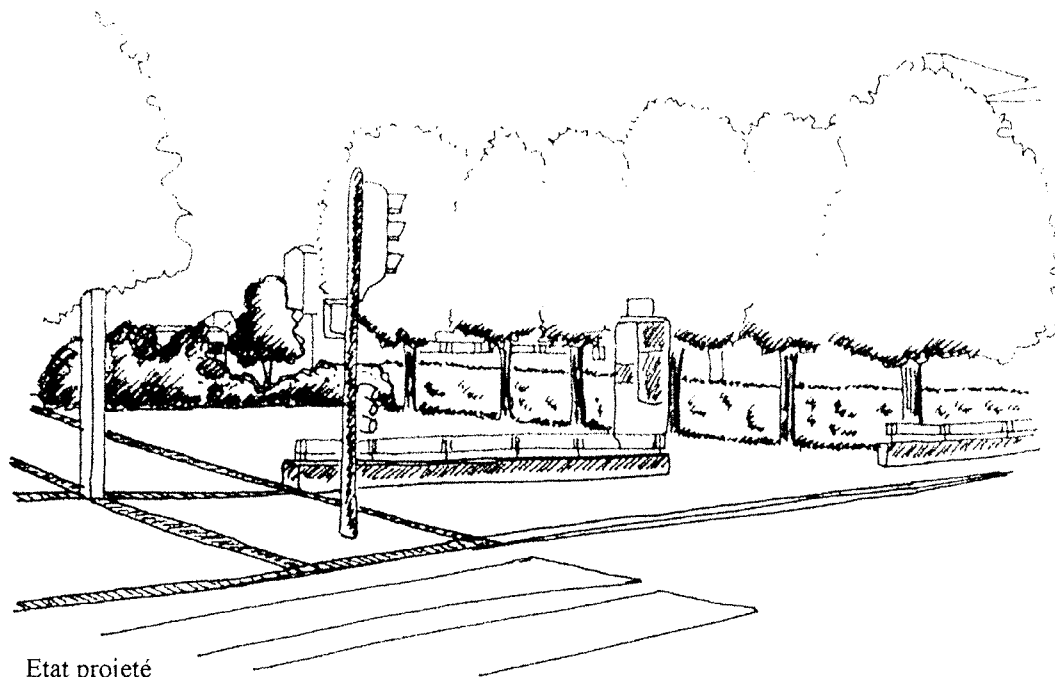
Le parking de l'ancienne église est traversé par un chemin reliant directement le carrefour (au niveau du feu tricolore) à la gare. Pour renforcer l'attrait du lieu et pour inviter les gens à l'emprunter, il est primordial de mettre en évidence cette liaison.

Ce chemin s'élargit ensuite pour former une placette et permettre les jeux libres (pétanque, balle...). Il longe un jardin de fleurs rythmé par des bandes engazonnées.

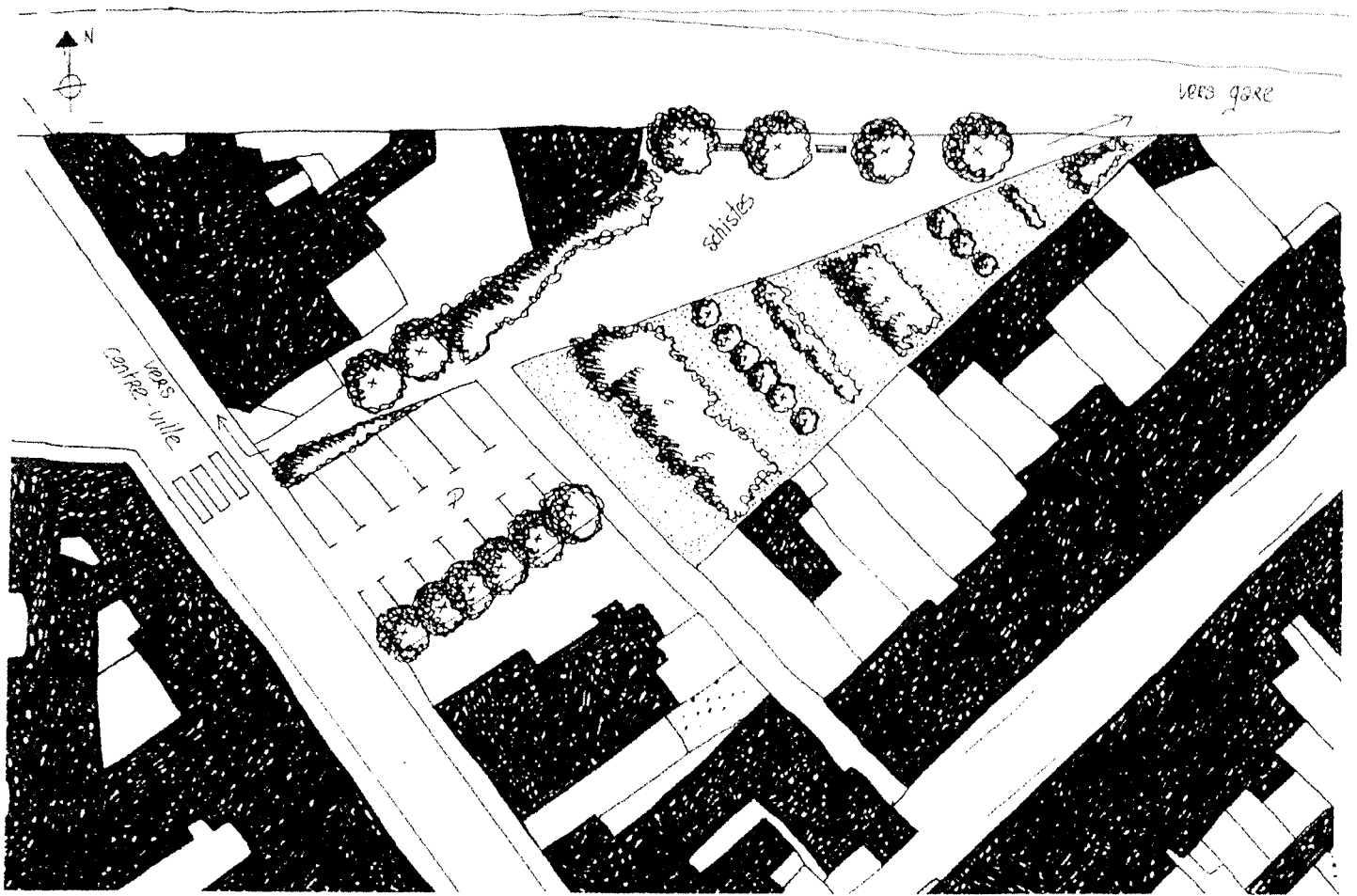
Esquisse d'aménagement du parking de l'ancienne église



Etat existant



Etat projeté



Esquisse d'aménagement du parking de l'ancienne église

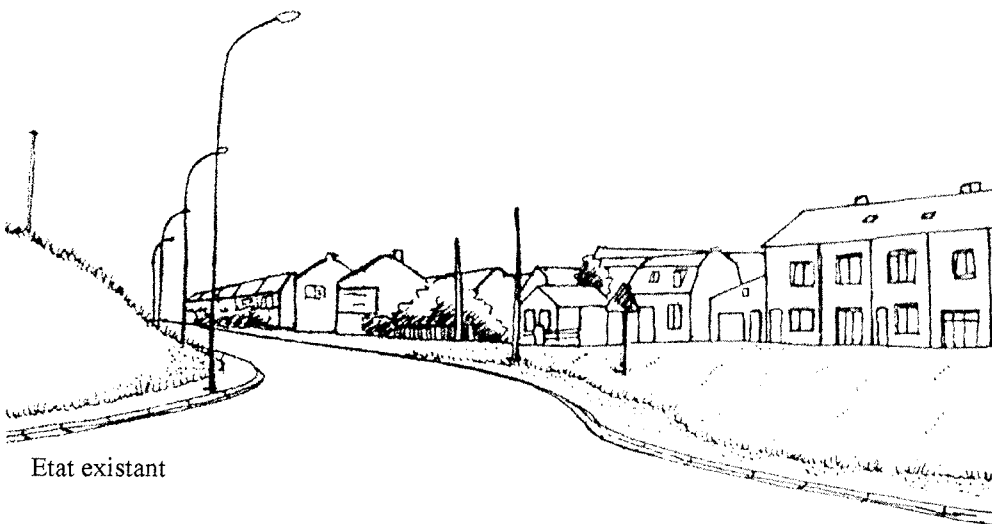
ENTREES DE VILLE

Avenue Tuilerie

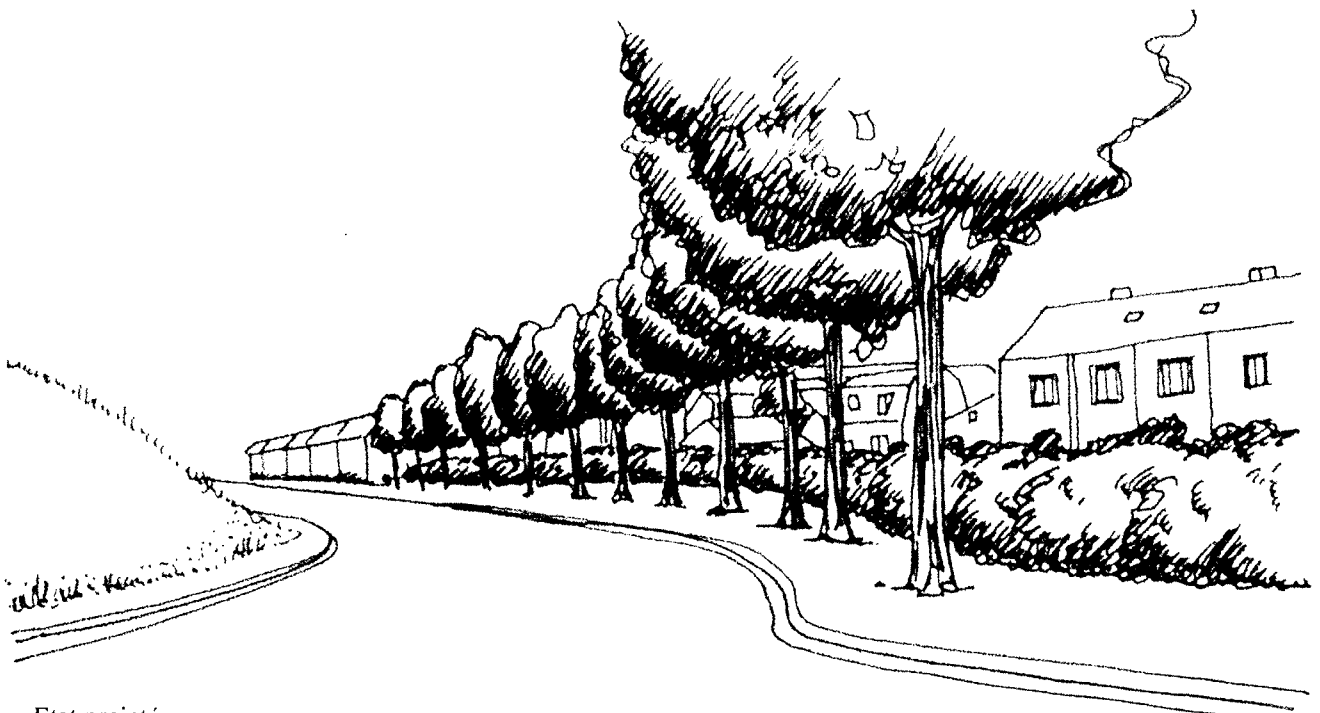
Une avenue est une large rue plantée d'arbres. La présence de nombreux accotements engazonnés ou en friche, ainsi que divers délaissés (notamment sur la commune de Lompret) autorisent la plantation de beaux arbres. L'avenue méritera enfin son nom et offrira une image verdoyante.

Depuis Lompret, l'alignement d'arbres accompagnera le virage avec des arbustes. Il intimisera l'espace vert attenant, au profit des riverains.

Esquisse d'aménagement de l'entrée de ville avenue de la tuilerie



Etat existant



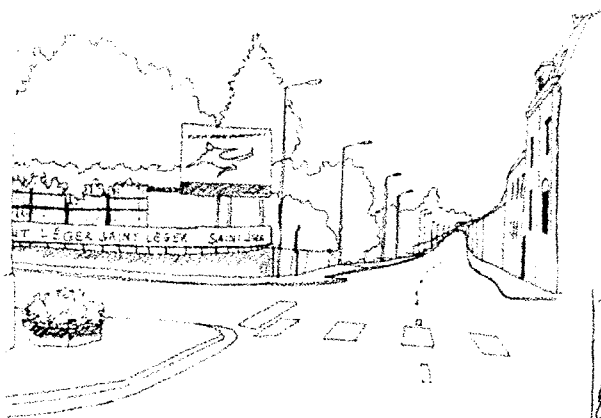
Etat projeté

ENTREE DE VILLE ET RUE DE LA PREVÔTE

L'entrée par la rue de la Prévôté présente la particularité de s'étaler. La distance entre l'entrée et le centre de la ville est tel qu'elle induit actuellement le problème de la vitesse. De plus, même si l'urbanisation est plus dense, la rue de la Prévôté a conservé cette image de village rue. L'habitat est sans épaisseur mais mitoyen et fermé, d'où une impression de ville. Pourtant, un panneau "Pérenchies 1,5km" indique bien qu'on n'y est pas encore. S'ajoute le problème des D7 et D36 dont un côté de la rue est sur une autre commune. Et c'est justement le côté le plus inesthétique (camions et carcasses de voitures...).

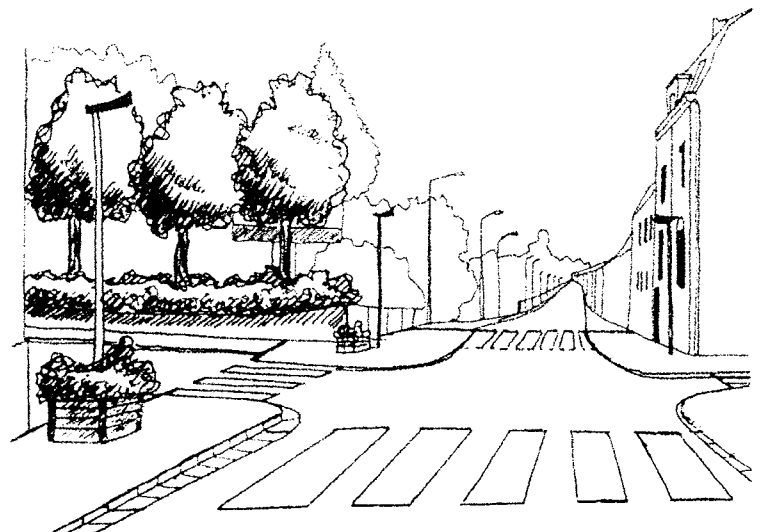
Pour cette raison, il faut privilégier la mise en place d'actions ponctuelles qui viennent rythmer le tracé et en casser la continuité afin de souligner les articulations avec d'autres routes et les traversées piétonnes.

Les chicanes aménagées pour ralentir la vitesse des véhicules ont prouvé leur efficacité et ont permis de laisser des emplacements pour stationnement. Il faudrait envisager de pérenniser ces chicanes en les soulignant par des plantations.



Etat existant

Carrefour de la rue de la Prévôté et de la rue Drumez



Etat projeté

Pour être plus efficace au niveau des carrefours, il faudra peut être envisager des changements de priorité comme pour un giratoire avec anneau central traversant (rue de Picardie). Des giratoires classiques avec un anneau central aménagé sont envisageables à la sortie des établissements Demeyere (dans un premier temps un tourne à gauche vers l'usine sera réalisé, plus tard, une nouvelle voie d'accès au quartier de la petite Belgique permettra de le désenclaver).

Lors du projet de requalification de la route, la liaison cycliste prévue dans le cadre du P.D.U. (Plan de Déplacement Urbain) sera à intégrer.



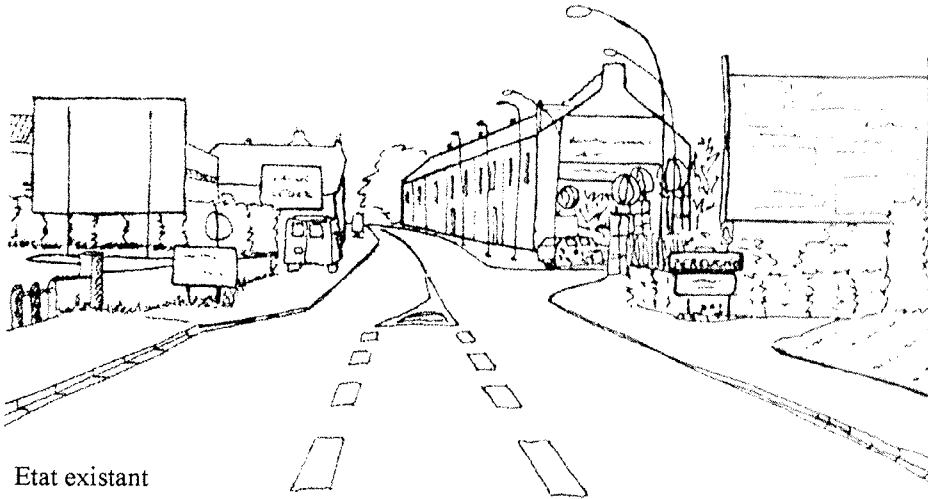
Esquisse d'aménagement de l'entrée de ville par l'avenue de la tuilerie

RN 354 LOMME

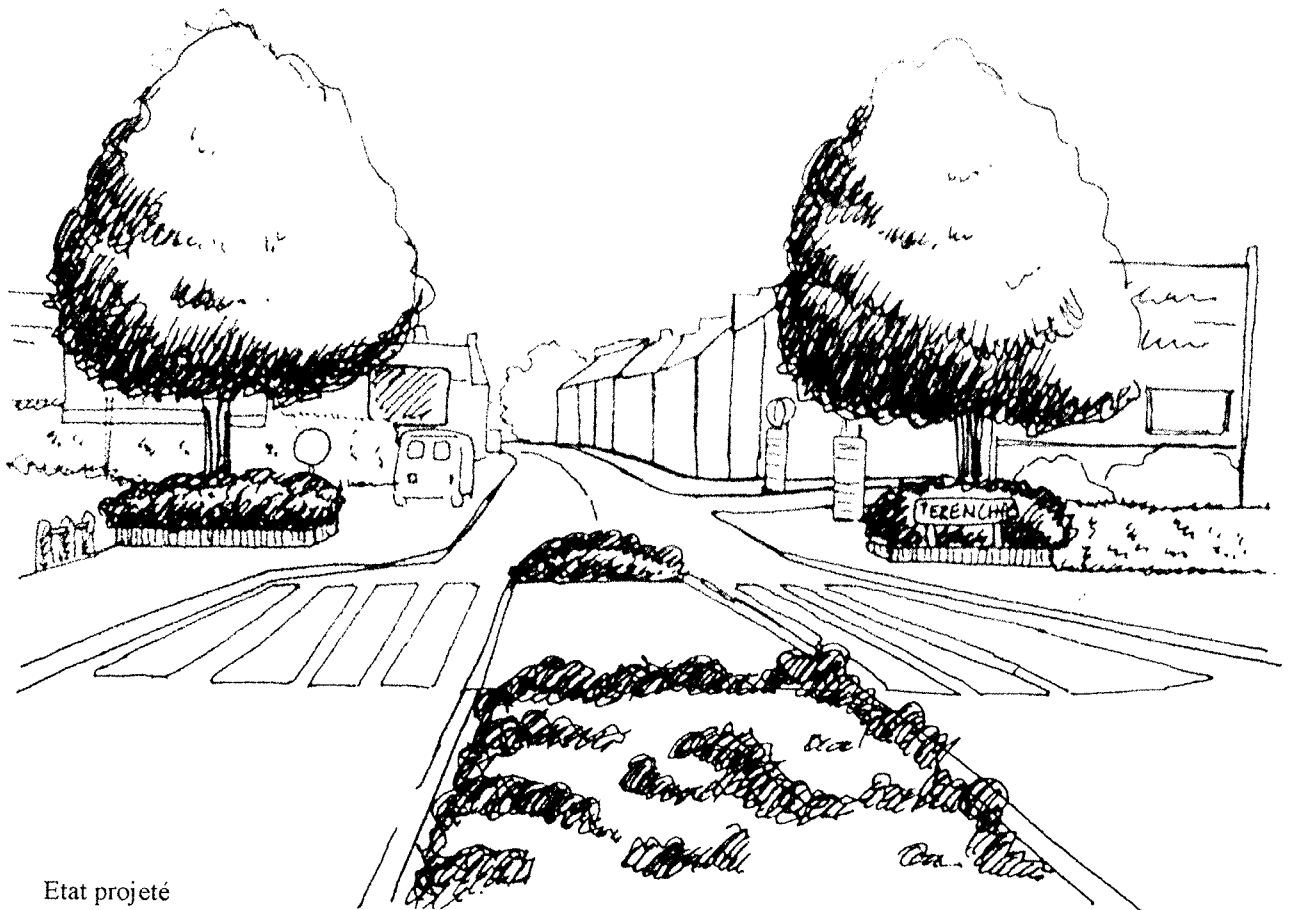
La rupture avec Lomme est nette avec le pont T.G.V., mais il apparaît un problème de lecture dû à l'abondance d'éléments parasites : publicités...

L'entrée de la rue de Lomme est réalisée suivant les principes généraux. Ces aménagements sont entièrement sur la commune de Lomme.

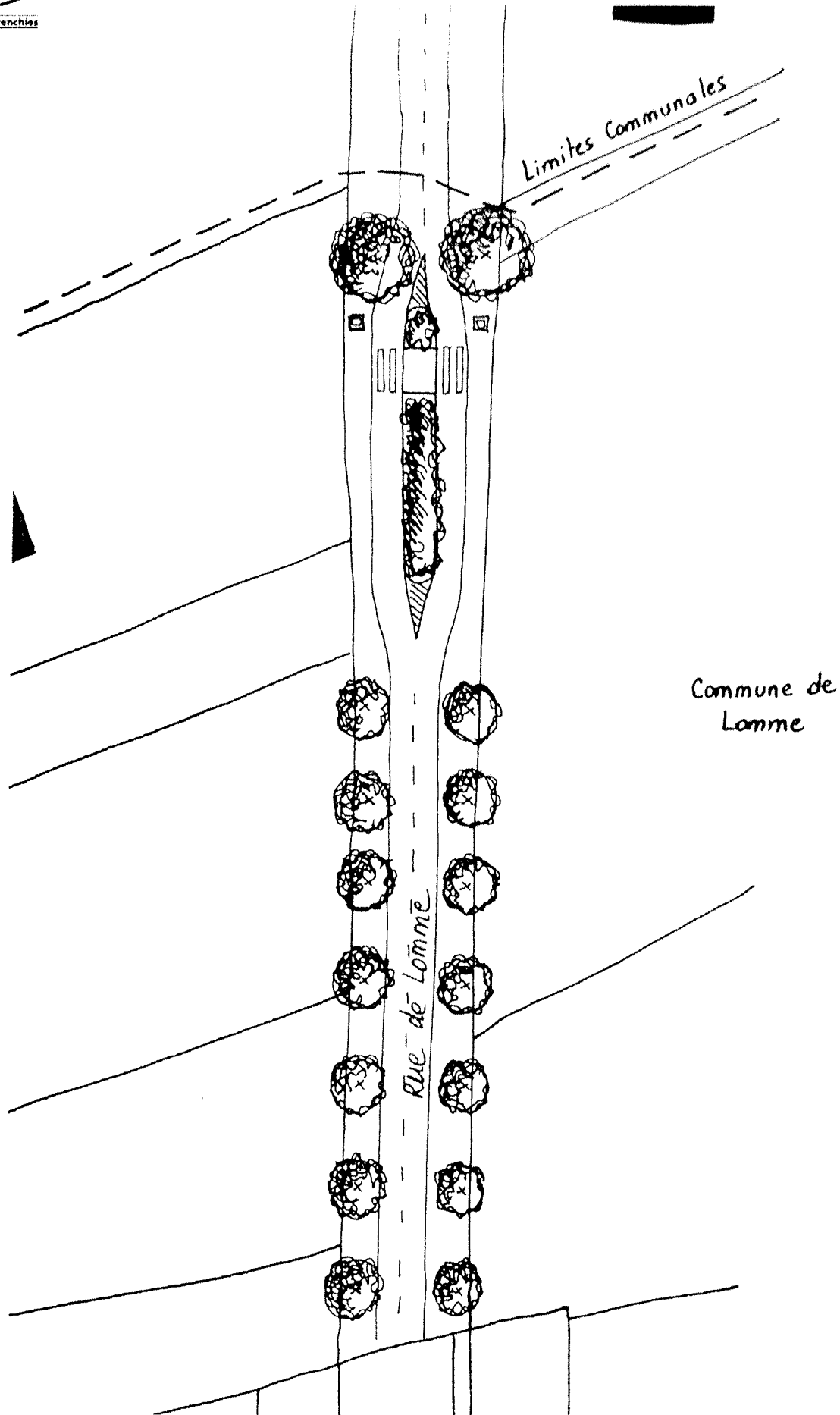
Esquisse d'aménagement de l'entrée de ville par la rue de Lomme



Etat existant



Etat projeté

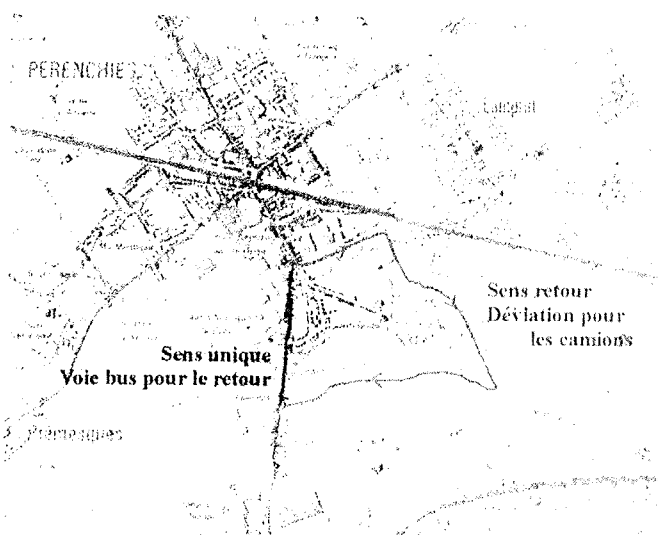


Esquisse d'aménagement de l'entrée de ville rue de Lomme

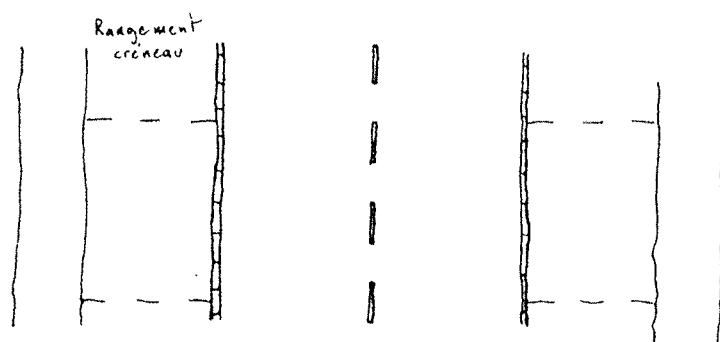
La mise en sens unique, dans le sens Lomme - Pérenchies, de la rue de Lomme avec la création d'une voie bus pour le retour permettrait de sécuriser cet axe de la commune.

La rue de Lomme se compose de deux trottoirs d'environ trois mètres de larges de part et d'autre de la chaussée. Les riverains se parquent sur les trottoirs se qui les rend impraticables pour les poussettes ou les handicapés. Le fait que les riverains laissent leur poubelles sur les trottoirs augmente encore leur encombrement.

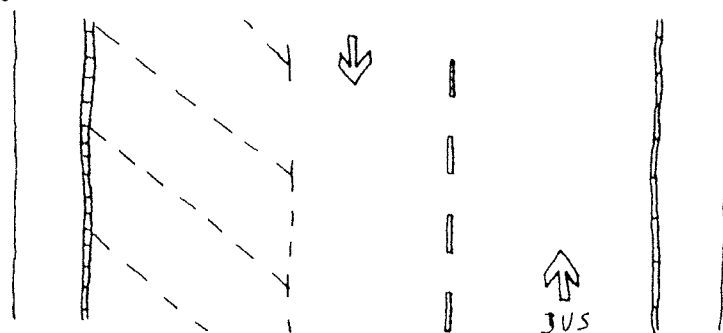
Le gabarit de la rue, avec notamment les grands trottoirs permet la création d'un stationnement en épi sans perte de place de stationnement. La mise en sens unique dans le sens entrée de ville, en laissant cependant le retour possible pour les bus, permettrait de soulager la rue d'une grande partie de son trafic. La sortie de ville n'est pas gênée, voir même favorisée car l'accès à la rocade est facilité si le flot ne passe pas devant l'hôpital et le centre commercial. Les poids lourds pourraient être déviés dans les deux sens.



Plan de circulation si mise en sens unique de la rue de Lomme



Gabarit existant de la rue de Lomme



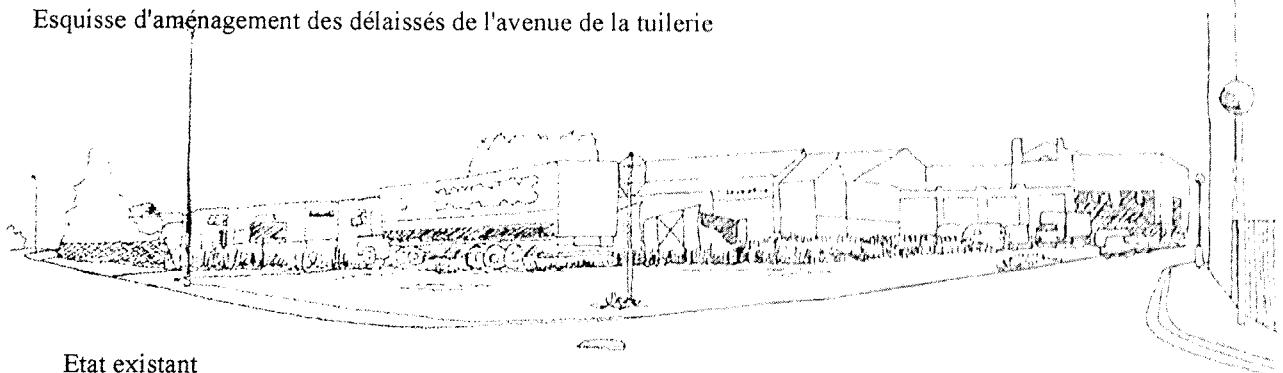
Gabarit projeté de la rue de Lomme

NATURE

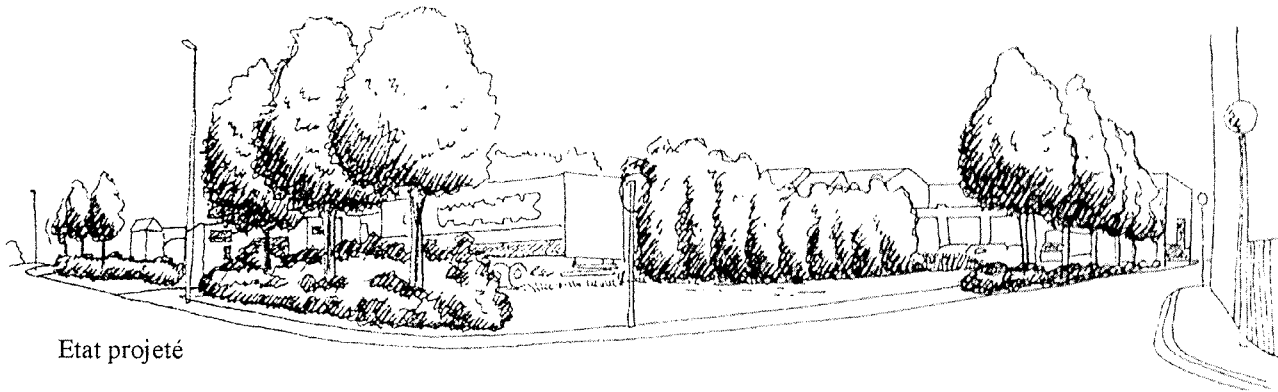
Les délaissés de l'avenue des Tuileries sont plantés d'arbustes et d'arbres d'alignement pour agrémenter les lieux et dissimuler les éléments disgracieux (clôtures et aires de stationnement de camions).

L'ensemble formera un véritable corridor de verdure au cœur du quartier.

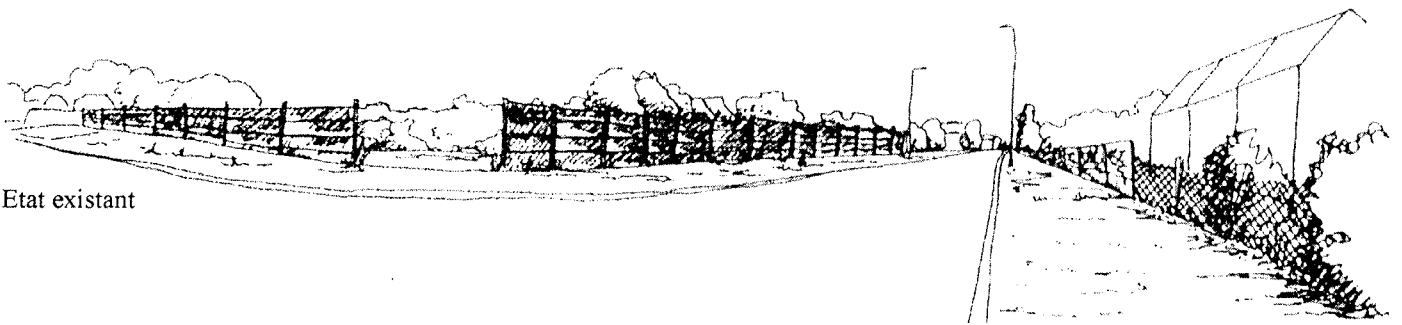
Esquisse d'aménagement des délaissés de l'avenue de la tuilerie



Etat existant



Etat projeté



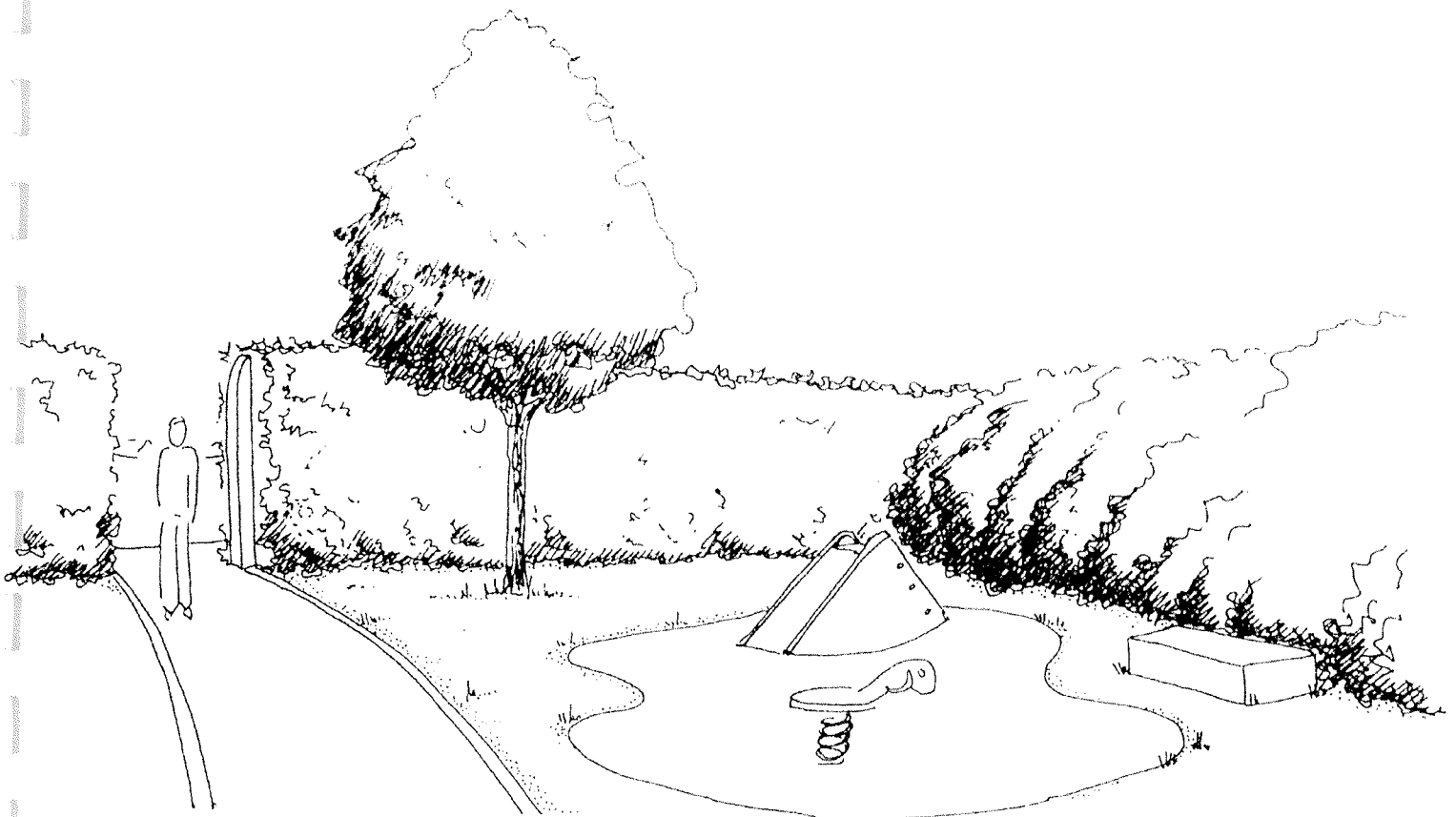
Etat existant



Etat projeté

JEUX

Entre le sentier des Cousins et la rue des Capucines une aire de jeux animera le quartier. Elle combinera des jeux pour petits, des bancs et des plantations décoratives.



Esquisse d'aménagement d'un espace de jeu sentier des cousins

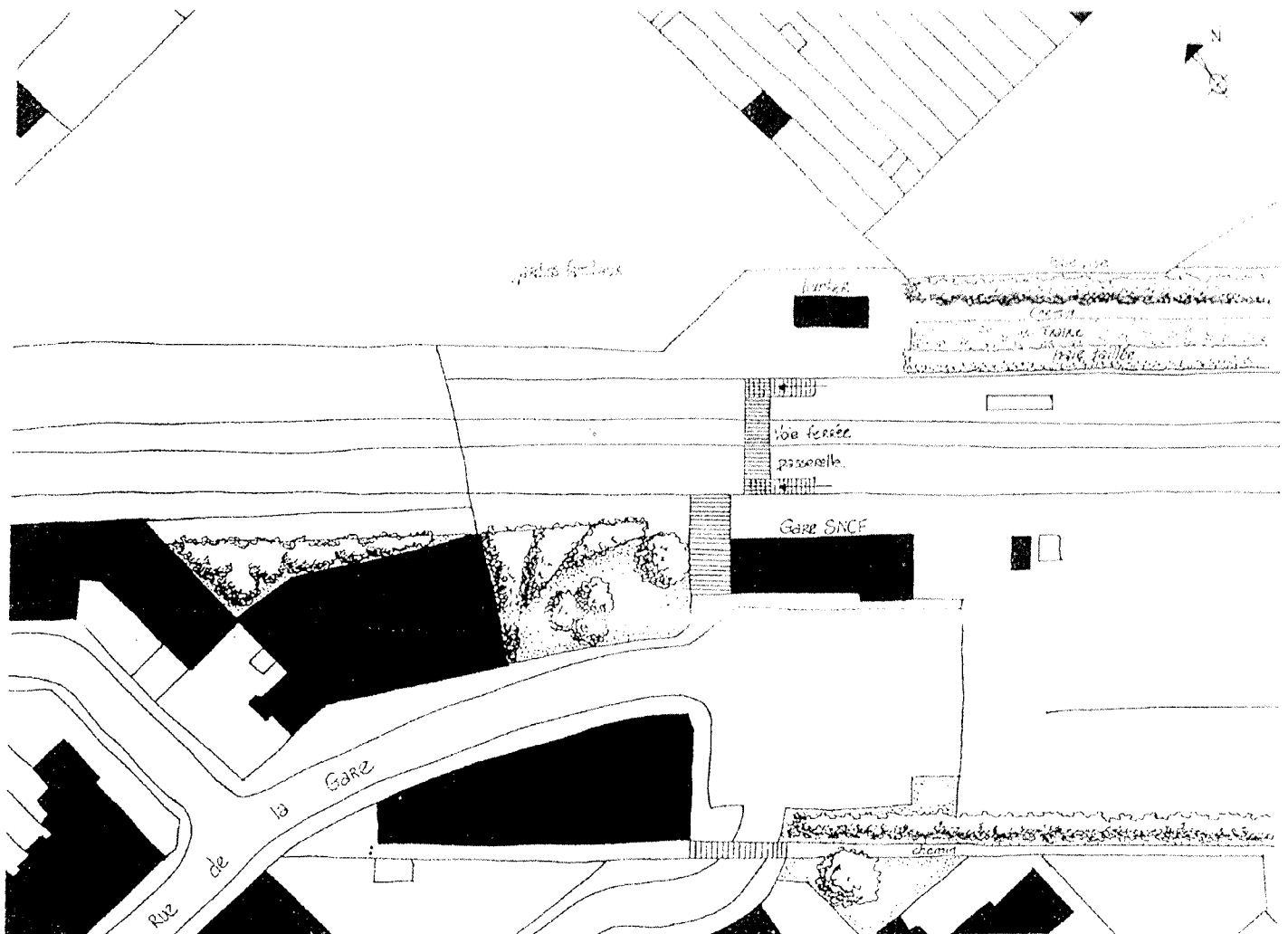
ABORDS DE LA GARE

A moyen ou long terme le site bénéficiera d'un aménagement ambitieux : le schéma directeur de la métropole prévoit en effet le prolongement de la ligne de métro, la mise en place de trains à horaires cadencés et d'une plaque tournante pour les autobus.

Malgré tout, l'espace souffre d'une image peu valorisante. Il serait souhaitable de mettre en place une démarche de requalification sommaire du site afin de le valoriser sans engendrer de dépenses excessives ou compromettre l'évolution future du site.

L'objectif des aménagements est de remettre en état les espaces en friches et d'installer des plantations agréables et structurantes. Les éléments disgracieux sont estompés et les éléments importants soulignés (accès aux quais ou aux chemins de promenades).

L'intégration d'un espace de stationnement de vélos abrité renforcera l'attrait à la gare.



Esquisse d'aménagement des abords de la gare

ANNEXES

Chiffrage

QUARTIER KHULMANN (Hors voirie) 895.000 F

Les étangs Agache (Avant cour) 585.000 F / 2 ans. 1^{er} A et 2nd A.

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Berges | 120.000 F |
| Rénovation du portail et du pont | 275.000 F |
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Cheminement | 80.000 F |
| Mobilier et éclairage | 75.000 F |
| Prairies et gazon | 10.000 F |
| Plantations | 5.000 F |
| Arbres tiges | 15.000 F |

Place des Gais Logis 97.000 F 1^{er} Année

| | |
|------------------------|----------|
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Cheminements | 12.000 F |
| Pavage | 15.000 F |
| Escalier | 15.000 F |
| Mobilier et éclairage | 35.000 F |
| Prairies et gazon | 2.000 F |
| Plantations | 8.000 F |
| Arbres tiges | 5.000 F |

Jeux rue Lecoq 196.000 F 2nd Année

| | |
|------------------------|----------|
| Préparation du terrain | 15.000 F |
| Cheminements | 40.000 F |
| Mobilier et éclairage | 45.000 F |
| Jeux | 20.000 F |
| Abri | 50.000 F |
| Prairies et gazon | 2.000 F |
| Plantations | 4.000 F |
| Arbres tiges | 20.000 F |

Entrée de ville aménagement de la rue Agache 17.000 F 1^{er} Année
 Panneau d'entrée décoratif 17.000 F

QUARTIER PETITE BELGIQUE (Hors voirie) 4.975.000 F

Chemin de l'Oris 165.000 F (1^{er} Année)
 Complément aux travaux déjà effectués

| | |
|-----------------------|----------|
| Cheminements | 65.000 F |
| Placette | 57.000 F |
| Mobilier et éclairage | 33.000 F |
| Plantations | 32.000 F |
| Arbres tiges | 10.000 F |

Rue de la Prévôté 278.000 F (3^e Année)
Travaux hors voirie

| | |
|----------------------------|-----------|
| Panneau d'entrée décoratif | 17.000 F |
| Pavages | 75.000 F |
| Mobilier et éclairage | 120.000 F |
| Plantations | 26.000 F |
| Arbres tiges | 40.000 F |

Jardin public Agache 655.000 F 4 et 5^e Année
Travaux hors voirie

| | |
|------------------------|-----------|
| Préparation du terrain | 25.000 F |
| Cheminements | 70.000 F |
| Pavage | 88.000 F |
| Clôture | 105.000 F |
| Mobilier et éclairage | 87.000 F |
| Jeux | 40.000 F |
| Sol "sécurité" | 30.000 F |
| kiosque | 120.000 F |
| Prairies et gazon | 15.000 F |
| Plantations | 43.000 F |
| Arbres tiges | 32.000 F |

Place du Générale De Gaulle 3.877.000 F
Travaux hors voirie

| | |
|------------------------|-------------|
| Préparation du terrain | 45.000 F |
| Cheminements | 125.000 F |
| Passerelles | 1.850.000 F |
| Place | 430.000 F |
| Pavage | 187.000 F |
| Fontaine | 850.000 F |
| Mobilier et éclairage | 215.000 F |
| Murets | 21.000 F |
| Déplacement monument | 25.000 F |
| Gazon | 10.000 F |
| Plantations | 36.000 F |
| Arbres tiges | 83.000 F |

QUARTIER EUROPE (Hors voirie) 930.000 F

Place rue de Flandre 154.000 F

| | |
|------------------------|----------|
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Abri | 50.000 F |
| Jeux | 30.000 F |
| Pavage | 15.000 F |
| Mobilier et éclairage | 21.000 F |
| Gazon | 8.000 F |
| Plantations | 17.000 F |
| Arbres tiges | 8.000 F |

| | | |
|------------------------------|------------------|---------------------------------|
| Espace Demeyere | 502.000 F | <i>2 et 3^e Année</i> |
| Préparation du terrain | 35.000 F | |
| Jeux | 40.000 F | |
| Cheminement | 103.000 F | |
| Mobilier et éclairage | 44.000 F | |
| Gazon et prairies | 98.000 F | |
| Plantations arbustives | 32.000 F | |
| Boisements | 57.000 F | |
| Arbres tiges | 74.000 F | |
| Fossés et plan d'eau | 19.000 F | |

Entrée depuis Lompret 83.000 F

| | |
|----------------------------|----------|
| Travaux hors voirie | |
| Préparation du terrain | 10.000 F |
| Panneau d'entrée décoratif | 17.000 F |
| Mobilier et éclairage | 15.000 F |
| Gazon et prairies | 3.000 F |
| Plantations | 10.000 F |
| Arbres tiges | 28.000 F |

Rue Bouchery 191.000 F

| | |
|----------------------------|----------|
| Travaux hors voirie | |
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Cheminements | 25.000 F |
| Escalier | 15.000 F |
| Pavage | 48.000 F |
| Mobilier et éclairage | 45.000 F |
| Gazon | 8.000 F |
| Plantations | 22.000 F |
| Arbres tiges | 23.000 F |

QUARTIER TUILERIE (Hors voirie) 857.000 F

Place de l'ancien cimetière 247.000 F *4^e Année*

| | |
|------------------------|-----------|
| Préparation du terrain | 10.000 F |
| Cheminement | 121.000 F |
| Mobilier et éclairage | 23.000 F |
| Gazon et prairies | 5.000 F |
| Plantations arbustives | 66.000 F |
| Arbres tiges | 22.000 F |

Entrée depuis Lompret et avenue Tuilerie 160.000 F *4^e Année*

| | |
|----------------------------|----------|
| Travaux hors voirie | |
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Panneau d'entrée décoratif | 17.000 F |
| Mobilier et éclairage | 25.000 F |
| Gazon et prairies | 13.000 F |
| Plantations | 32.000 F |
| Arbres tiges | 68.000 F |

Entrée depuis Lomme 44.000 F

| | |
|----------------------------|----------|
| Travaux hors voirie | |
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Panneau d'entrée décoratif | 17.000 F |
| Gazon et prairies | 1.000 F |
| Plantations | 3.000 F |
| Arbres tiges | 18.000 F |

Aire de jeux 113.000 F

4^e Année

| | |
|------------------------|----------|
| Préparation du terrain | 5.000 F |
| Jeux | 40.000 F |
| Cheminement | 20.000 F |
| Mobilier et éclairage | 24.000 F |
| Gazon et prairies | 5.000 F |
| Plantations arbustives | 11.000 F |
| Arbres tiges | 8.000 F |

Les abords de la gare 293.000 F

| | |
|------------------------|-----------|
| Préparation du terrain | 15.000 F |
| Cheminement | 110.000 F |
| Pavage | 41.000 F |
| Mobilier et éclairage | 37.000 F |
| Gazon et prairies | 13.000 F |
| Plantations arbustives | 32.000 F |
| Boisements | 29.000 F |
| Arbres tiges | 16.000 F |

RECAPITULATIF (Hors voirie)

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Quartier Khulmann | 895.000 F |
| Quartier Petite Belgique | 4.975.000 F |
| Quartier Europe | 930.000 F |
| Quartier Tuilerie | 857.000 F |
| Total | 7.657.000 F |

Evolution découlant de l'étude

Suite à l'étude Cadre de Vie, plusieurs décisions ont été prises par M. le Maire et le Conseil Municipal à propos de divers petits aménagements sur la commune. Ces décisions sont dans l'esprit des aménagements de l'étude cadre de vie mais n'ont pas été reprises et décrites du fait de leur nouveauté.

Une réserve foncière est inscrite au POS afin de créer une voie permettant un désenclavement du quartier de la tuilerie. Cette voie partirait de l'entrée de ville de Lompret et irait jusqu'à la gare.

Sur la Zone Industrielle un parking poids lourds sera créé afin de permettre le stationnement en site propre de ces véhicules. La création d'une conduite d'eau entre l'usine Saint Léger et les entrepôts de la Zone Industrielle permettra de soulager le trafic en centre ville et de limiter le passage des poids lourds. La réalisation de travaux permettra la réalisation rapide des préconisations de l'étude dans ce quartier.

Les terrains bordant le cimetière et débouchant sur l'avenue de la tuilerie seront utilisés à l'agrandissement du cimetière et à la création d'un parking.

Une voie d'accès à l'arrière des maisons de la rue du Kimmel sera créée afin de permettre la réalisation de garages et de soulager ainsi la rue du stationnement des riverains.

Bilan des conseils de quartier

GENERALITES

Les réunions ont largement dépassé les limites de l'étude cadre de vie. Certains points ne trouveront pas de solution à travers cette étude : ramassage des poubelles, les déjections canines, le bruit, le nettoyage des rues.... Toutefois, ce fut pour les habitants une opportunité pour s'exprimer. Par conséquent, il sera judicieux de bien recadrer les objectifs de l'étude lors de la prochaine réunion. Parallèlement, si la mairie apporte un certain nombre de solutions aux problèmes soulevés, la discussion sera d'autant plus positive.

D'autres points abordés concernent indirectement l'étude cadre de vie. Ils ont néanmoins un impact important et des répercussions sur la qualité de vie. Il s'agit de tous les problèmes liés à la sécurité routière et au stationnement. Si l'étude ne peut apporter toutes les solutions, elle doit permettre une vision synthétique et globale de la problématique. Des éléments de réponses devront transparaître dans l'étude globale et les études par quartier afin que les habitants puissent constater la prise en compte de leurs remarques et souhaits.

Il s'agit également d'écartier les fausses "bonnes réponses" : dos d'ânes, ralentisseurs, miroirs aux carrefours, giratoires... Ils ne sont pas adaptés à toutes les situations, répondent à des normes très strictes et engendrent un certain nombre d'effets négatifs à prendre en compte.

La prédominance des problèmes liés aux voitures a occulté diverses propositions d'aménagement d'espaces verts de proximité. Sans les supprimer, il serait peut être opportun de minimiser ces projets ne présentant pas d'intérêt majeur au profit des demandes des habitants.

ETUDE GLOBALE

Il faut absolument souligner les aménagements visant à améliorer la sécurité des riverains et favorisant la prise en compte des piétons et des cyclistes. Il s'agit souvent de souligner et de sécuriser les traversées piétonnes, les carrefours, par une combinaison d'aménagements.

- Entrées de ville : souligner la transition 90 à 50 km/h.
- Zone 30 : renforcer le caractère du centre ville.
- Plan de circulation : importance de la mise en sens unique de certaines voies.
- importance de retravailler certains carrefours (giratoires...).
- Chemins piétons : rendre les parcours plus agréables, plus lisibles et plus sécurisants.
- Traversées piétonnes : les mettre en évidence.
- Stationnement des camions : espaces d'attente aménagés en début de ZI (avec plan...).
- négociation en cours avec les entreprises.

Les pages ci-après reprennent les compte-rendus pour chaque conseil de quartier.

Bilan conseil de quartier Europe

- Sortie du Chemin de la Vierge: Problème de sortie à cause du trafic rue de la Prévôté.
- Bus rue de Picardie, de Flandres
Proposition de Mr. le Maire: reporter le trafic vers le bas de Pérenchies par modification de la ligne
- Sortie des écoles : Problèmes de sécurité et d'engorgement aux heures d'affluence
- Rue Gambetta : problème de stationnement de véhicules et de même pour les camions au coin. Par conséquent il y a un manque de visibilité pour sortir.
Proposition des habitants: Ouvrir vers Chemin du vieux soldat.
- Même type de remarques en ce qui concerne la rue Faidherbe :
Proposition des habitants : passage dans les jardins ouvriers pour rejoindre la rue Gambetta
Intervention de Mr David, Président des jardiniers de Pérenchies, 30 personnes à côté de la gare, 70 sur toute la commune. Ils sont content et n'ont pas envie d'arrêter cette tradition pérenchinoise. Ils sont là depuis la fin de la guerre.
- Rue Faidherbe, eaux usées des maisons non recordées aux égouts communaux. De plus il y a un problème de vidange, car regard sur les terrains voisins.
Réponse de Mr le Maire : dossier en cours, réponse en mairie.
- Sécurité de la sortie du collège Sainte Marie.
Réponse de Mr le Maire : aménagement en cours du parking du centre de loisirs.
Proposition des habitants: achat de terrains vers Chemin du Vieux Soldat pour faire un parking.
Demande de M. Flajanelli: zone 30 rue de l'Europe, et abris pour les jeunes.
- Chemin du Temple: problème de vitesse.
Demande des habitants : les chicanes pour ralentir le trafic.
- Problème de l'état de la chaussée de la rue Bouchery
Réponse de Mr le Maire : Nombreux courriers partis de la Mairie pour la D.D.E, car c'est une voie départementale.
- Contournement de Pérenchies, pont à construire.
Réponse de Mr le Maire : Problème de financement, ce n'est pas un projet pour maintenant
Intervention enthousiaste d'une personne à propos des propositions de cheminements piétons.
- Problème de chicanes rue de la Prévôté : plus dangereux qu'avant car les gens slaloment.
Réponse de Mr. le Maire : baisse de la vitesse de 100 à 70 km/h. Les chicanes : aménagement rapide en cohérence avec tournant à gauche Demeyere, carrefour rue de Picardie.

· Stationnement côté du Chemin de la Vierge, gêne la visibilité.

Réponse de Mr le Maire : Marquages au sol non respectés. Des dégagements d'une dizaine de mètres étaient prévus.

· Problème d'accessibilité de la gare aux P.M.R (personnes à mobilité réduite), personnes âgées.

· Problème des sens interdits rue d'Artois pour les mobylettes. De plus le stationnement des camions gênent encore plus la visibilité.

· Manque de poubelles sur la commune

Intervention des habitants : Problème de vidanges sauvages et le dépôt d'ordure.

Réponse de Mr le Maire : normalement retour vers le vendeur, question de civilité. Pérenchies a fait une demande de création de déchetterie.

· Intervention des habitants : Trottoirs rue de la Prévôté souvent sale, ainsi que les égouts qui sont toujours bouchés en face de chez Demeyere.

· Problème de poubelles qui restent sur les trottoirs.

· Mr Simeta: problème de circulation sur la place. Il est critique quant à la date de la réalisation.

Réponse de Mr le Maire : nécessité de réalisation d'une étude cadre de vie pour pouvoir programmer les travaux et avoir un aménagement cohérent. · Mr Jourdan: Problème du ramassage du verre à 6h00 du matin par la T.R.U.

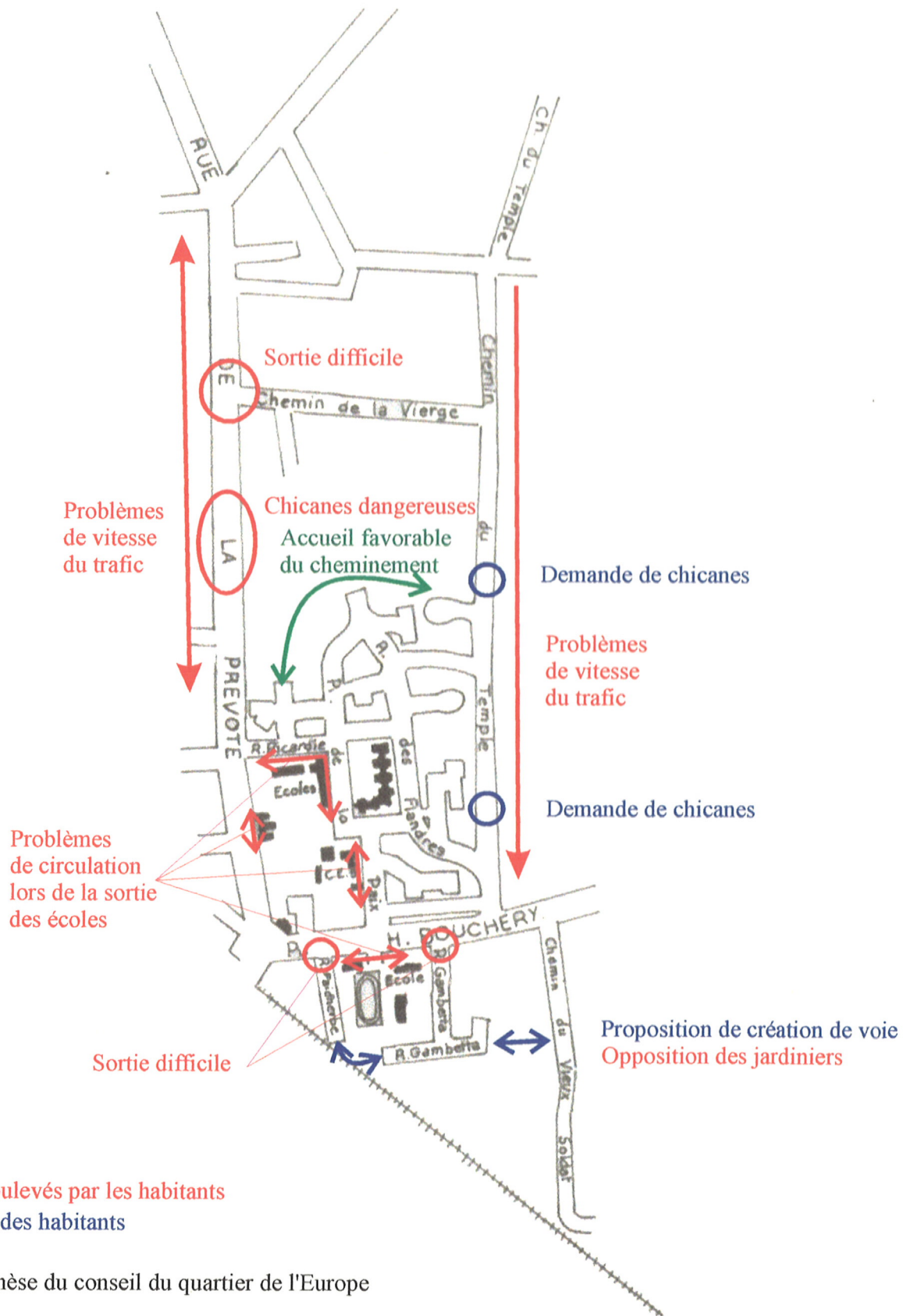
Réponse de Mr le Maire : courrier parti à la T.R.U. Problème d'itinéraire des camions. Pérenchies est découpé en quatre secteurs, donc il y a toujours des poubelles sur les trottoirs.

· Mr Jourdan : Problème de panneaux publicitaires sur la commune.

Réponse de Mr le Maire : un règlement publicitaire est en cours d'élaboration. Il y aura donc dépose de certains panneaux publicitaires à court ou moyen terme

· Problème des nomades.

Réponse de Mr le Maire : comme toute les communes de plus de 5 000 habitants, Pérenchies est tenue d'avoir un terrain d'accueil pour les gens du voyage. La ville s'est portée volontaire pour l'aménagement d'un terrain pouvant accueillir un quinzaine de caravanes, géré par le SITAN, avec droit d'entrée et facturation des consommations. Le dossier suit son cours. M. le Maire reste particulièrement vigilant sur ce point.



Bilan conseil de quartier Khulmann

· Problème des poubelles qui restent quotidiennement sur les trottoirs, elles ne permettent pas un accès facile sur la chaussée, difficulté de les rentrer.

Intervention des habitants : Donner des poubelles plus petites et donc moins encombrantes.

Réponse de Mr le Maire : La ville est partagée en quatre quartiers, et donc l'ensemble des poubelles sont ramassées en quatre jours. Toutefois il y a un problème d'incivilité.

· Problème de stationnement près du stade lors de matchs importants.

Intervention des habitants : Aménager un parking sur le stade.

Réponse de Mr le Maire : C'est le même cas que dans la rue de la Prévôté, où un parking a été aménagé mais il reste vide car les gens ne veulent pas marcher.

· Même problème de stationnement rue Carnot.

Intervention des habitants : Demande d'un parking supplémentaire rue Ravel et Lecoq, pour soulager rue Carnot.

Réponse de Mr le Maire : Il y aurait une perte d'espace vert.

· Problème des voitures qui sont sur les trottoirs.

Intervention des habitants : Verbaliser ces personnes.

Réponse de Mr le Maire : En 1998, 200 PV ont été remis par la police nationale. Il vaudrait mieux que la police ait un rôle préventif plutôt que répressif.

· Problème du stationnement des camions.

Réponse de Mr le Maire : Il faut trouver une solution pour les camions, en aménageant des buttes contre les nomades. Une lettre va être envoyée aux chauffeurs pour savoir si il y a obligation de stationnement et si oui, s'il sont d'accord de participer financièrement à la réalisation de stationnement.

· Problème des transports en commun, notamment les bus, qui sont peu fréquents.

Intervention des habitants : revoir le circuit des bus.

Réponse de Mr le Maire : Une réflexion est lancée à LMCU en vue d'établir des horaires cadencés entre Armentière et Pérenchies. Les trains seraient relayés par des bus en direction du métro St Philibert, en attendant la prolongation du métro. Ceci permettrait d'avoir une navette de la gare en direction du métro.

· Au croisement de la rue Agache et des Lilas, il y a un problème de panneau publicitaire, qui gêne la visibilité.

Intervention des habitants : Aménager cet endroit d'un miroir.

Réponse de Mr le Maire : Le Code de la Route ne les acceptent pas. Si des miroirs sont aménagés, ils seront sous la responsabilité de la ville.

Il faudrait au contraire diminuer la vitesse dans la rue de la Prévôté, et élargir la taille des trottoirs. Ou autre possibilité, créer une voie vers Premesque.

Toutefois il est prévu un tourne à gauche dans la rue de l'Horloge, il faut encore attendre l'accord de l'état.



· Sur le pont de Pérenchies, les potées de fleurs gênent le passage des piétons, pourquoi ne pas les mettre côté de la voie ?

· Rue Philippe de Girard, débouché rue Agache, bouché par Dal Médico.

· Même problème dans la rue Ravel.

· Rue Lecoq et rue Ravel, il y a un problème de jeunes qui se réunissent près des bancs. On y retrouve par conséquent du verre cassé et autres ordures.

Intervention des habitants : Il faut enlever ces bancs.

Réponse de Mr le Maire : Lorsqu'il y a des lieux désertés, laissés à l'abandon, les jeunes viennent s'y retrouver. Il faut donc réinvestir ces lieux délaissés.

· Rue Philippe de Girard, les arbres causent des dégâts matériels sur les façades des maisons.

Intervention des habitants : Elaguer ces arbres qui ne sont pas appropriés à cette rue, voir même les abattre.

· Faire un itinéraire piéton.

Récupérer le chemin de l'Epille et chemin du Moulin.

· Problème de circulation.

Intervention des habitants : Il faudrait créer un sens giratoire pour faciliter la circulation rue Ravel, Agache et Horloge. Ou alors inverser le sens de la rue Philippe de Girard.

Réponse de Mr le Maire : Installer un double sens dans la rue Carnot.

· Jourdan : Stationnement gênant dans la rue Gambetta, ainsi qu'un problème de signalement au sol (cas du cimetière).

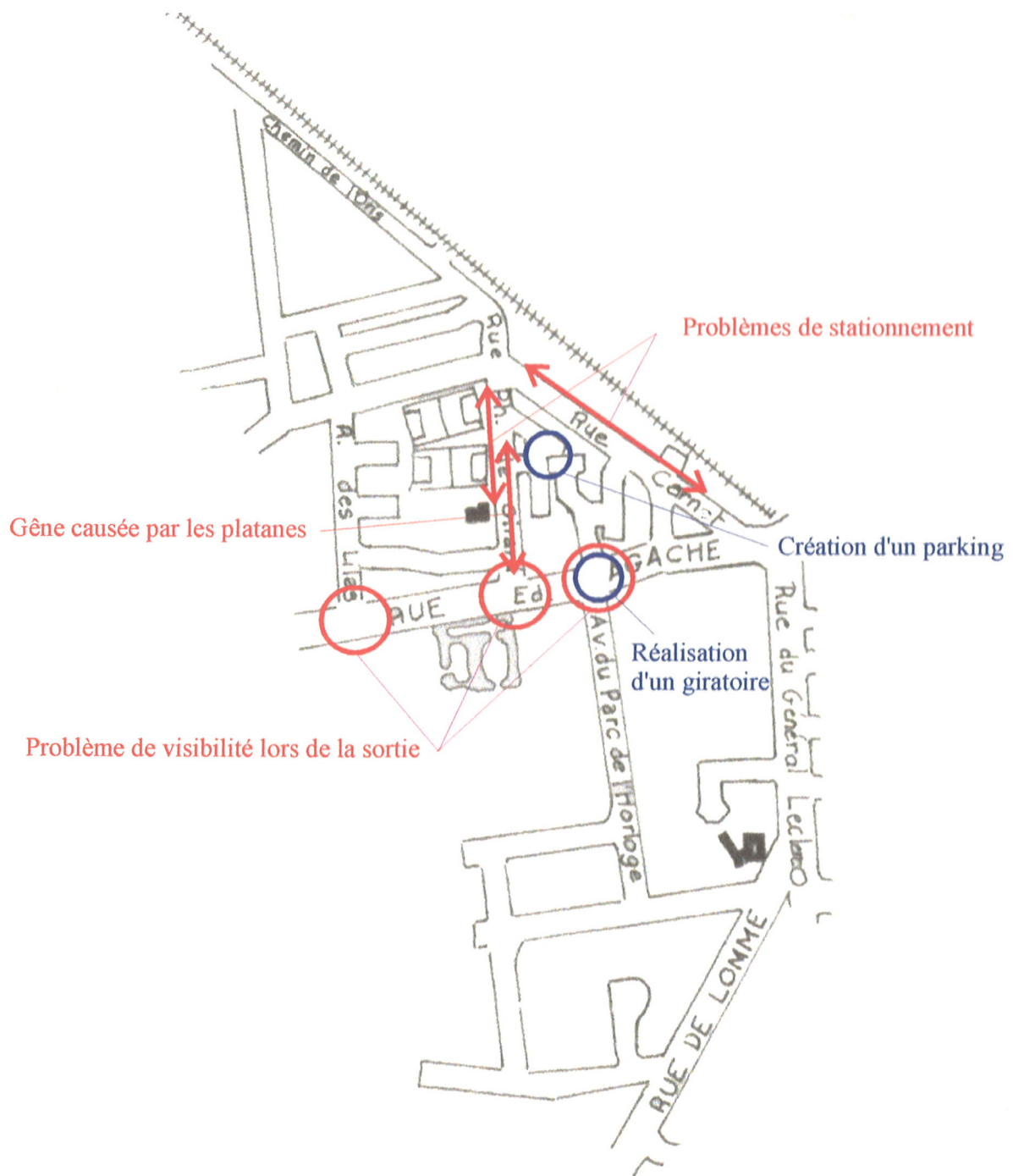
· Problème d'odeurs des fossés dans le chemin de l'Oris et Bas d'Enfer.

Réponse de Mr le Maire : Il y a une étude d'assainissement en cours, et raccordement du tout à l'égout.

· Problème de législation : Possibilité d'avoir un poulailler en centre ville.

Réponse de Mr le Maire : Suivant la date du lotissement, un poulailler peut être toléré.

· Demande de plantation, voir d'amélioration des plantations existantes.



Problèmes soulevés par les habitants
Propositions des habitants

Plan de synthèse du conseil du quartier Khulmann

Bilan conseil de quartier

Petite Belgique

- Interrogation des habitants sur mes plantations réalisées le long du chemin de l'Oris.

Réponses de Thomas : choix de plantation d'espèces régionales le long du chemin et expérimentations sur les talus SNCF.

Demande des habitants : Quel est le devenir du chemin rural qui partait du pont Ballot vers la rue de la Prévôté qui permet de boucler la promenade du chemin de l'Oris ? Serait-il possible de réaliser à cet endroit un espace pour les jeunes ?

Demande des habitants : Réfection du trottoir rue de la Prévôté. Réponse M. Picard : Ce sera fait, c'est prévu. Problème d'étude d'assainissement qui a repoussé les délais de réalisation des travaux.

Demande des habitants : Il faut nettoyer les becques !

Réponse M. Picard : Une étude est en cours. Il y a la volonté de le faire faire par des équipes spécialement formées. L'AMIE ou la régie rurale ?

- Problème de sortie de la rue du chemin de la vierge. Il y a un manque de visibilité.

Demande des habitants : Installation d'un miroir.

Réponse M. le Maire : Miroir interdit par le code de la route. Proposition de décaler le chemin vers la ferme, et de limiter le stationnement. possibilité aussi d'agrandir le trottoir de façon à augmenter la visibilité.

- Manque d'espace pour les jeunes dans le quartier. Problème de localisation.

- Problème de construction des réseaux d'assainissement. Les grands aqueducs construits en briques et souvent liés aux murs des maisons s'effondrent du fait de la circulation.

- Problèmes de barrières dans les chicanes de la rue de la Prévôtés qui sont laides

Demande des habitants : Dépose si possible

- Problème de circulation dans le quartier. La sortie est impossible lors de la braderie, vitesse des gens dans les rues en sens uniques (rue de la Pannerie), sortie des camions de la rue Jules Brunet vers rue de la Prévôté.

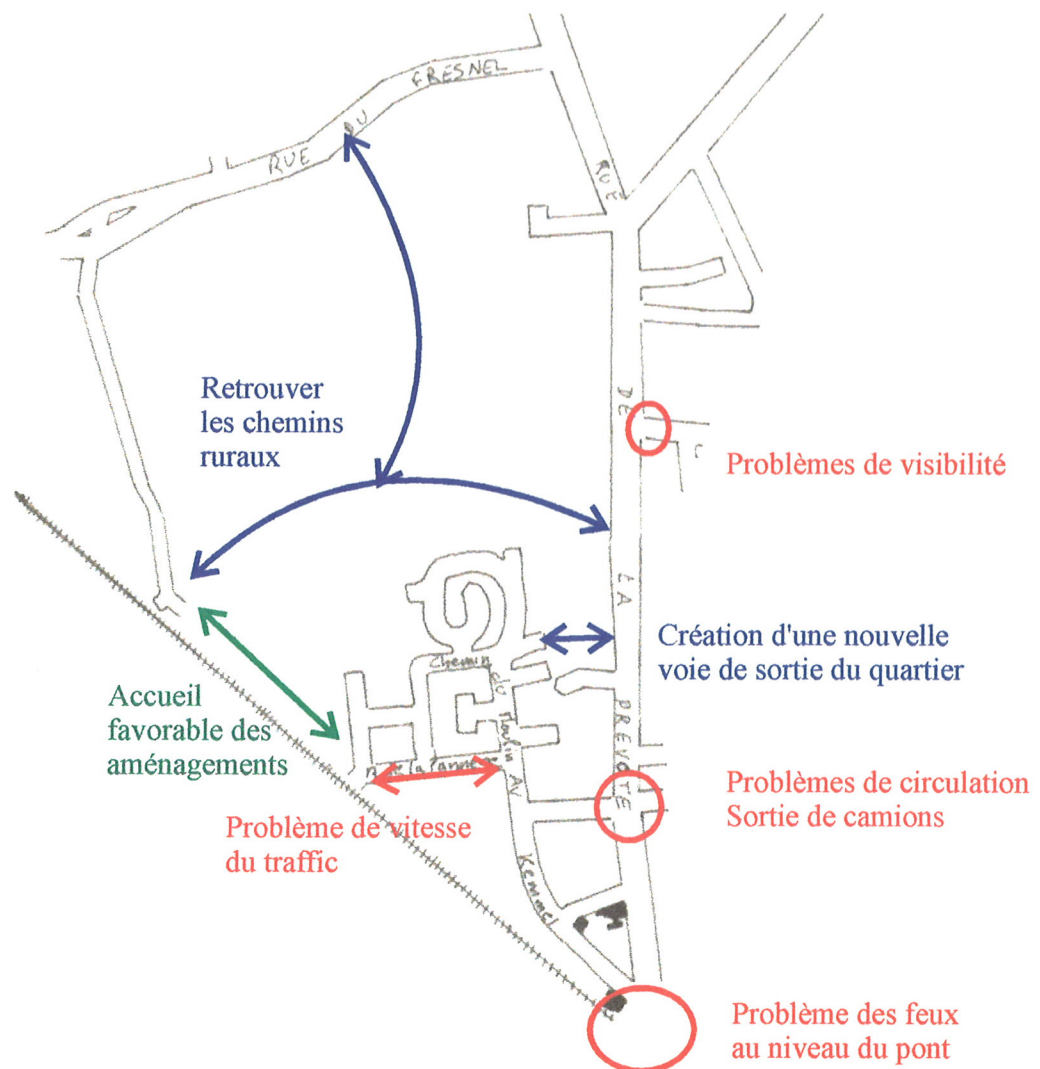
Réponse M. le Maire : Pour désenclaver le quartier une nouvelle sortie est possible, au niveau du tourne à gauche de l'entreprise Demeyere. Une voie est à l'étude mais la réalisation ne serait payée par un lotisseur si des maisons étaient bâties. Pour ce faire un changement du POS est obligatoire.

Demande des habitants : Mise en clignotant du feu du pont afin de permettre un passage plus rapide des voitures, la rue Agache ayant perdu du trafic, les gens passent par la rue de l'horloge.

Réponse M. le Maire : Problème des piétons qui ne seraient plus en sécurité. Risque de compromettre tourne à gauche de la rue Leclerc vers rue Agache. Déjà fait, essai peu probant. Il faudrait plutôt tourner autour du pâté de maison, sens unique Leclerc, Agache, Horloge.

Retour sur les trains séquencés vers Armentière.

- Sortie du Chemin de la Vierge: Problème de sortie à cause du trafic rue de la Prévôté.
- Bus rue de Picardie, de Flandres
Proposition de Mr. le Maire: reporter le trafic vers le bas de Pérenchies par modification de la ligne
- Sortie des écoles : Problèmes de sécurité et d'engorgement aux heures d'affluence
- Rue Gambetta : problème de stationnement de véhicules et de même pour les camions au coin. Par



Problèmes soulevés par les habitants
Propositions des habitants

Plan de synthèse du conseil du quartier de la Petite Belgique

Bilan conseil de quartier Tuilerie

Intervention des habitants : Le rue de Lomme est une rue sinistrée. Il est impossible de marcher sur les trottoirs. Ils sont encombrés de voitures, de poubelles... Il ne reste plus de place pour les piétons, encore moins pour poussettes. Il y a une dame avec un déambulateur..

En plus problème de vitesse des voitures. Un maison vibre tellement au passage des camions que sa lumière s'éteint. Demande des habitants : Sens unique de la rue de Lomme avec retour par rue du bois et rue des marronniers. La ville de Lomme est en train de faire des aménagements sur la rue du grand but, pourquoi ne pas les poursuivre ?

Réponse M. le Maire : Retour sur incivilité des gens et divisions en 4 zones de récolte des poubelles. Des bacs plus petits sont à l'étude pour les grands centres urbains. Une fois les solutions trouvées, elles pourront s'appliquer à Pérenchies.

Intervention des habitants : A l'entrée du quartier de l'Ermitage il y a quatre immenses pilastres qui gênent. Demande des habitants : Abattage des pilastres

Réponse M. le Maire : Pilastres font partie du cahier des charges du lotissement, impossible d'abattre. De plus il n'y a pas besoin de place pour stationner.

Intervention des habitants : Rue des Marronniers, l'abri bus gêne la visibilité pour sortir. Réponse M. le Maire : Problème du stationnement des camions sur le trottoir afin d'aller lire les panneaux de la ZI. Possibilité déplacer panneaux de localisation des entreprises dans la ZI. Il est aussi prévu de changer la signalétique sur le boulevard, d'orienter les camions sur la prochaine sortie, avec retour par Lompret et la ZI. On évite ainsi le passage par la rue de Lomme. Le sens unique de la rue de Lomme est à l'étude, avec un couloir bus et vélos en contre-sens.

Intervention des habitants : Dans quartier de l'Ermitage, au bout rue Adenauer il y a un espace vert mais il n'est pas entretenu, les jeunes se retrouvent le soir et font du trafic.

Réponse M. le Maire : Espace vert entretenu par la société qui a bâti le lotissement.

Intervention des habitants : Entrée depuis Lompret sinistrée aussi. Problème de dépôts sur terrain d'IMATEC. De plus dépotoir de la mairie.

Réponse M. le Maire : Besoin de dialogue avec entreprise et plantation à ses frais d'une haie pour masquer cette vue. Terrain dépotoir appartient à la SEDAF. Utilisé par la mairie mais sert à combler un vaste trou. De plus un camion s'est parké pendant la nuit et a creusé des ornières très profondes.

· Besoin travaux rue des Acacias où il y a de nombreux trous.

· Panneau Jalla à la sortie de la cité St Léger masque la vue pour sortir

Réponse M. le Maire : La cité St Léger devrait s'ouvrir sur la place de la gare, en sens unique avec retour par la rue de la Poste.

· Problèmes des plans de ville qui sont obsolètes.

Réponse M. Picard : Les nouveaux arrivent, on attend les plans des nouvelles voiries du jardin de la Pléiade.

conséquent il y a un manque de visibilité pour sortir.

Proposition des habitants: Ouvrir vers Chemin du vieux soldat.

· Même type de remarques en ce qui concerne la rue Faidherbe :

Proposition des habitants : passage dans les jardins ouvriers pour rejoindre la rue Gambetta

Intervention de Mr David, Président des jardiniers de Pérenchies, 30 personnes à côté de la gare, 70 sur toute la commune. Ils sont content et n'ont pas envie d'arrêter cette tradition pérenchinoise. Ils sont là depuis la fin de la guerre.

· Rue Faidherbe, eaux usées des maisons non recordées aux égouts communaux. De plus il y a un problème de vidange, car regard sur les terrains voisins.

Réponse de Mr le Maire : dossier en cours, réponse en mairie.

· Sécurité de la sortie du collège Sainte Marie.

Réponse de Mr le Maire : aménagement en cours du parking du centre de loisirs.

Proposition des habitants: achat de terrains vers Chemin du Vieux Soldat pour faire un parking.

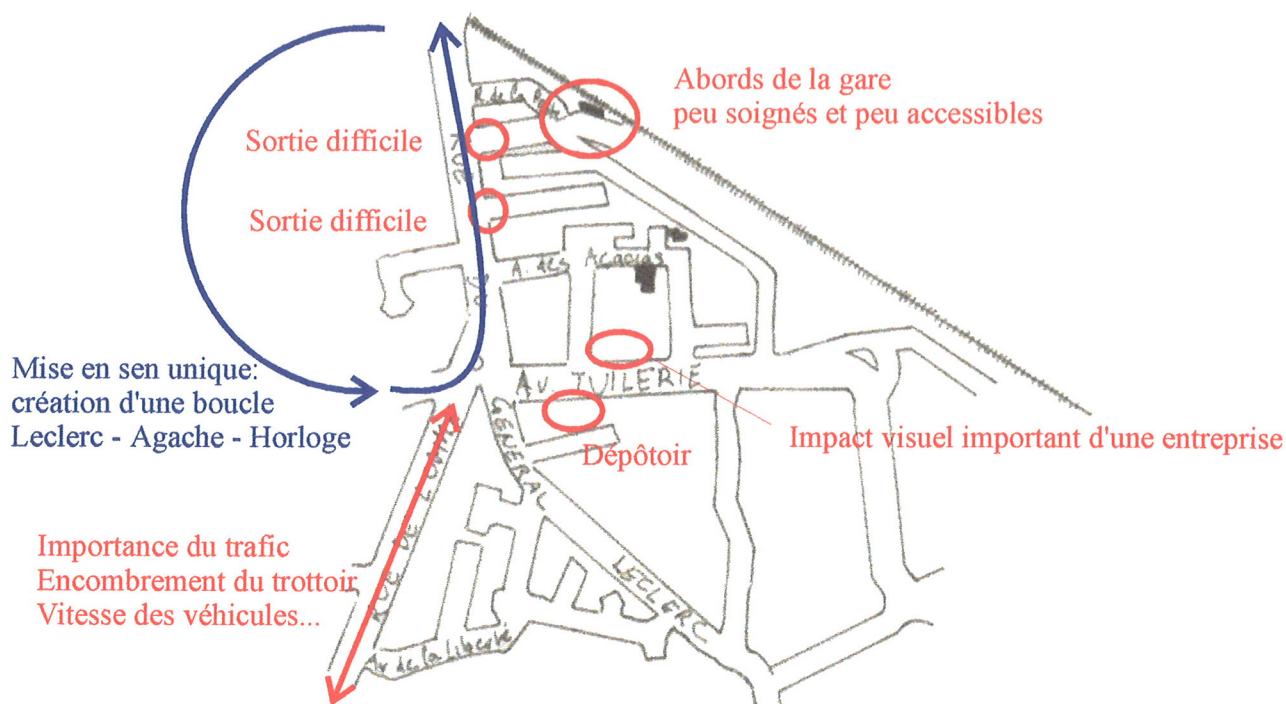
Demande de M. Flajanelli: zone 30 rue de l'Europe, et abris pour les jeunes.

· Chemin du Temple: problème de vitesse.

Demande des habitants : les chicanes pour ralentir le trafic.

· Problème de l'état de la chaussée de la rue Bouchery

Réponse de Mr le Maire : Nombreux courriers partis de la Mairie pour la D.D.E, car c'est une voie départementale.



Problèmes soulevés par les habitants

Propositions des habitants

Plan de synthèse du conseil du quartier de la tuilerie

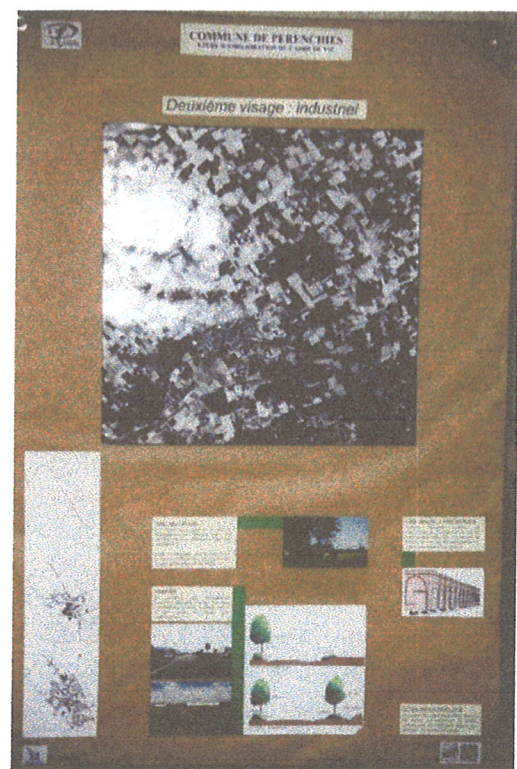
Organisation de la concertation

Après une phase d'analyse de la ville et l'ébauche de propositions d'aménagement, une phase de concertation avec les habitants a été mise en œuvre. La concertation a été organisée sous forme d'une exposition retraçant la démarche d'amélioration du cadre de vie par le bureau d'étude, présentée aux habitants lors de conseils de quartiers. L'exposition se composait d'une quinzaine de panneaux, organisés selon différents thèmes. Lors des conseils de quartiers, les éléments présentés sur les panneaux n'étaient pas figés. Ils se présentaient sous la forme de croquis et de calques suffisamment compréhensibles mais sur lesquels les gens se sentaient capables d'agir. Lors des discussions, de nombreuses ratures et rajouts ont été faits sur les dessins présentés, de nouveaux sites d'actions sont apparus, d'autres ont été abandonnés selon la volonté des habitants.

Une première série de panneaux présente l'analyse du contexte de la ville de façon rapide. Une deuxième série de panneaux présente les principes généraux d'aménagements (chemins piétons et cyclistes, continuums végétaux, entrées de villes, centre ville...).

Une troisième série de panneaux présente les moyens d'actions privés des habitants sur le cadre de vie de la commune, valorisant les exemples d'embellissement de façades par végétalisation, d'entretien des talus ou de conservation de l'intérêt de caractéristiques architecturales.

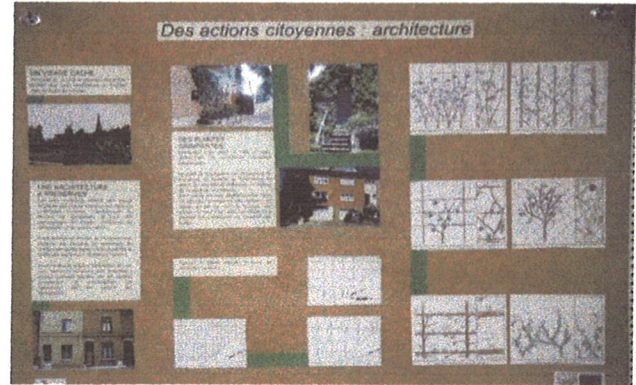
Enfin, un panneau présente, par quartier, les intentions d'aménagements, un panneau étant réservé au centre ville. C'est essentiellement autour de ces panneaux que c'est faite la discussion lors des conseils de quartier.



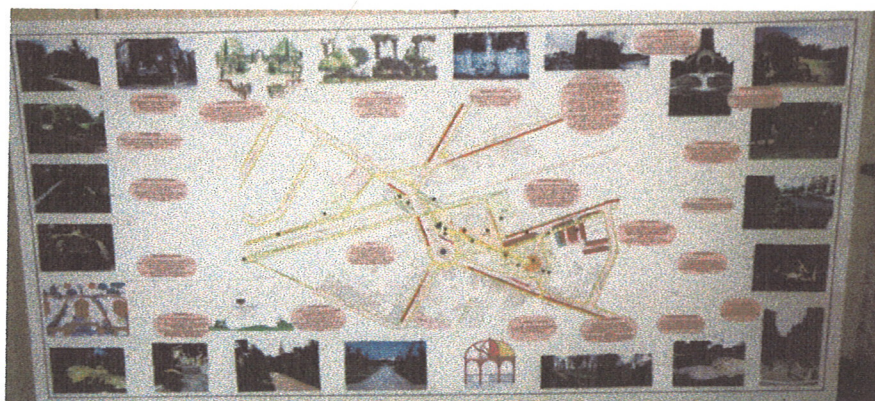
Les panneaux de présentation de l'analyse de la ville



Panneaux présentant les principes généraux d'aménagement



Panneaux présentant les actions possibles des habitants en terme d'amélioration du cadre de vie



Panneau présentant les intentions d'aménagement du centre ville



Panneaux présentant les intentions d'aménagement par quartier